



# Rapport

du

Département de l'éducation  
et de la famille

Exercice 2014

# DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FAMILLE

## 2014 EN BREF

Durant l'année 2014, le département de l'éducation et de la famille (DEF) n'a pas connu de changement majeur dans son organisation structurelle. Nous signalerons toutefois que l'office des lycées du service des formations postobligatoires a été transformé en office des formations professionnelles et académiques (OFPA). Du côté du service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), le service a réorganisé ses missions sur trois offices: l'office de la protection de l'adulte, l'office de la protection de l'enfant et l'office de l'accueil extra-familial. Les activités de jeunesse étant portées par le délégué à la jeunesse.

Sur le plan des projets, le début de l'année a été principalement consacré à l'établissement du programme de législature et à la définition des objectifs stratégiques du département en collaboration avec les services et offices du DEF.

Du côté des dossiers présentés au Grand Conseil en 2014, le dossier phare est assurément le rapport de rénovation du cycle 3, année 9, 10 et 11, de la scolarité obligatoire. Par 97 voix contre 1, le Grand Conseil a adopté ce rapport qui consacre la suppression des trois sections. Le système des trois filières du secondaire, niveaux pré-gymnasial, moderne et pré-professionnel, disparaît au profit d'un système à niveaux. Cette nouvelle organisation permettra de mieux cerner le profil de l'élève, de valoriser ses compétences et de réduire le nombre des redoublements. Tous les partis ont relevé l'urgence de procéder à cette réforme en profondeur. L'école secondaire neuchâteloise vivait pour l'essentiel dans les mêmes structures depuis 1962.

L'autre dossier important qui a été présenté au Grand Conseil est le Mandat d'objectifs 2014-2017 confié à l'Université de Neuchâtel par le Conseil d'Etat. Le Grand Conseil a accepté par 109 voix sans opposition, ce mandat, qui est un mandat de transition, attendant une révision complète de la loi sur l'Université, qui assurera davantage d'autonomie à l'institution. Le projet de loi et le rapport devraient être soumis au Grand Conseil courant 2016.

Dans le domaine des Hautes écoles toujours, l'année 2014 a également été marquée par l'adhésion du canton de Neuchâtel à l'accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles, appelé concordat sur les hautes écoles. L'accord règle la collaboration des cantons concordataires entre eux et avec la Confédération. Il est la base légale sur laquelle se fondent les cantons pour la mise en œuvre de l'art. 63a de la Constitution fédérale, qui prévoit que la Confédération et les cantons assurent conjointement la coordination du domaine des hautes écoles.

En ce qui concerne les investissements, l'année 2014 a été marquée par l'adoption par le Grand Conseil d'un décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 34.100.000 francs pour l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments A et B et la reconstruction du bâtiment C du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) à Neuchâtel. Les bâtiments concernés, construits en 2 étapes il y a 40 et respectivement 50 ans, étaient dans un état de dégradation avancé. Par 112 voix sans opposition, le Grand Conseil a donné son feu vert à un chantier qui a débuté en été 2014 et qui durera 3 ans. L'assainissement permettra, à terme, une économie annuelle de 600.000 francs, due à la réduction des frais d'entretien, de consommation énergétique et de locations.

Dans le domaine des investissements toujours, le bâtiment Microcity a été inauguré le 8 mai 2014 suivi par une journée porte ouverte au public le 10 mai. Ces journées ont été un très grand succès, ceci tant auprès de la population que des entrepreneurs et professionnels de la microtechnique. Au niveau financier, le crédit d'engagement n'a pas été totalement dépensé, un solde de 3.500.000 francs restant disponible sur la ligne de crédit. La commission parlementaire Microtechnique s'est réunie une dernière fois en 2014 et a été remerciée par le Grand Conseil. Dès lors, une commission d'exploitation paritaire, présidée par le service des bâtiments de l'Etat de Neuchâtel, a été instituée et est chargée de la bonne application de la convention d'exploitation du bâtiment Microcity.

## **Secrétariat général**

Durant l'année 2014, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major: préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'Etat, coordination des activités liées à la préparation du budget et des comptes, communication, suivi des affaires parlementaires, participation aux travaux confiés à la conférence des secrétaires généraux, rapports avec les partenaires (syndicats, communes), participation à différents projets (réforme de l'Etat, politique salariale, etc...).

2014 a été marquée par une surcharge administrative importante en lien avec l'absence puis la démission de l'ancien chef du département du développement territorial et de l'environnement. Cette absence a engendré une augmentation du volume de travail au sein du secrétariat général, qui a pu être absorbée par le personnel en place, moyennant quelques heures supplémentaires.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a appuyé la cheffe de département dans le traitement des dossiers. Il a accompagné les entités dépendant directement de lui comme le centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES), la caisse de remplacement (CCR) et l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE). Il a apporté son appui aux services sur tous les dossiers stratégiques. Il s'est également occupé d'étudier et de donner suite à toutes les demandes de subvention dans le domaine des constructions scolaires. Il a participé aux séances et aux travaux des conférences intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP).

Les projets développés en 2014 sont présentés dans la partie secrétariat général de ce rapport.

Les comptes 2014 de la caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de recettes de 565.587 fr. 61. Les indemnités de remplacement se sont élevées à 7.452.068 fr. 85.

### **Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)**

Le CAPPES a pu répondre de manière concrète et sur mesure à toutes les demandes d'accompagnement dans ses domaines de compétences habituels. On constate une légère augmentation du nombre de situations pour lesquelles une intervention du CAPPES a été sollicitée en 2014, tant au niveau des situations critiques, des classes en difficulté, de la gestion des relations dans les écoles que de la qualité de vie au travail des professionnels (stress, épuisement). La priorité est toujours donnée à des interventions rapides et, dans la mesure du possible, à un travail de postvention (suite à la résolution des problèmes).

Comme cela a été observé depuis de nombreuses années, les préoccupations liées au stress professionnel sont croissantes: accompagnements individuels et ateliers de groupe sont de plus en plus demandés. Des actions de prévention à plus large échelle devraient pouvoir être élaborées en lien avec les multiples réformes et changements en cours pour contenir et réduire les risques d'épuisement (ce que les ressources actuelles ne permettent pas).

Les collaborations avec tous les établissements scolaires sont toujours plus fructueuses et essentielles pour la qualité du travail de prévention et d'accompagnement qui peut être réalisé. En 2014, les activités du CAPPES dans la prévention de la violence ont été marquées par ailleurs par le déploiement d'un plan d'action coordonné au niveau du canton concernant les risques liés aux médias sociaux.

### **Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)**

L'office de la politique familiale et de l'égalité a rejoint les services pilotes Gem-light 2014 et l'outil "Timelead" en septembre.

La troisième journée cantonale contre la violence conjugale a eu lieu le 5 juin 2014 et a été organisée en collaboration avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse. Cette manifestation, consacrée cette année aux enfants, a réuni plus de 170 personnes de différents milieux professionnels (social, médical, judiciaire, accueil des enfants). La brochure "Violence conjugale – Que faire", qui avait été mise à jour et rééditée en 2013, a fait l'objet d'une réimpression, suite au succès rencontré et aux nouvelles demandes.

Après l'étude «Etre femme en politique: atout ou handicap?», parue en juin 2013, l'OPFE a mis sur pieds une formation de cinq soirées réunissant plus de 30 participantes impliquées en politique ou intéressées.

Le Conseil d'Etat a validé en décembre une proposition d'implémentation de l'outil "pro-égalité" au sein de l'ACN. Développé par l'IDHEAP), Pro-égalité permet aux gestionnaires RH de mesurer la perception des employé-e-s en ce qui concerne l'égalité dans les rapports de travail. La mise en œuvre au sein d'un service par département se fera en 2015.

La cheffe de l'OPFE a présidé la Conférence romande des déléguées à l'égalité en 2014. L'OPFE a donc organisé à Neuchâtel les Assises romandes de l'égalité. Cette manifestation annuelle réunit les employé-e-s des bureaux de l'égalité des cantons et grandes villes romandes, ainsi que des Universités/EPFL et des HES.

### ***Service de l'enseignement obligatoire***

Durant l'année scolaire 2014-2015, 20.417\* élèves sont accueillis dans les classes neuchâteloises par 2044\* enseignants.

\* Effectifs au 15 octobre 2014.

Dans le canton de Neuchâtel, au terme de l'année scolaire 2013-2014, 37 enseignant-e-s sont parti-e-s à la retraite pour un total de 24,78 Équivalents Plein Temps (ci-après: EPT).

Pour l'année scolaire 2014-2015, 93 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 54.15 EPT.

Pour les années 1 à 8, sur les 43 jeunes enseignants neuchâtelois ayant obtenu un diplôme cette année, tous ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel ou un remplacement de longue durée.

Cette année, le marché de l'emploi est équilibré.

Le service de l'enseignement obligatoire comptait, au 31 décembre 2014, 17.35 EPT.

### ***Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)***

L'office de la pédagogie et de la scolarité est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire (inspecteurs-trices et adjoint-e-s) et est compétent pour traiter les questions relatives à l'enseignement, à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire. Ses membres occupent la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal. Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc ou en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

### ***Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)***

Entité au sein du SEO, l'OISO s'emploie à mettre en œuvre la politique publique en faveur de l'intégration des médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans les écoles neuchâteloises, cette politique vise notamment à favoriser un usage efficace, pratique, critique et éthique des MITIC.

Le portail pédagogique RPN.ch, l'installation de logiciels spécifiques et la mise à disposition de nombreuses ressources pédagogiques permettent d'offrir aux élèves et aux enseignants des possibilités d'apprentissage différencié et d'acquérir des compétences dans le domaine des médias. En 2014, de nombreux projets relatifs à l'informatique pédagogique et administrative ont été conduits.

L'OISO a apporté un soutien logistique au SEO pour la composition, la réalisation, la correction et la diffusion des résultats des épreuves cantonales d'orientation et des épreuves de référence.

Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 3400 ordinateurs s'est poursuivi en 2014.

Au 31 décembre 2014, l'office comptait 5,8 postes EPT.

### **Office de l'enseignement spécialisé (OES)**

L'OES assume l'ensemble des dossiers de la pédagogie spécialisée en qualité d'entité cantonale de référence pour les domaines spécialisés tels que la scolarité en école spécialisée, la logopédie/l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé.

Les trois écoles spécialisées du canton (Fondation Les Perce-Neige, domaine de compétence école spécialisée, Ecole spécialisée du Centre régional d'apprentissages spécialisés et Centre pédagogique de Malvilliers) sont placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

En 2014, l'OES a reconnu et attribué environ 3'300 mesures de pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans. Ce nombre correspond à 8,5% de la population de ces classes d'âge dans notre canton. Ces mesures concernent en pourcentage et dans l'ordre la logopédie/l'orthophonie (82%), les écoles spécialisées (10.5%), le SPS (4%), la psychomotricité (2.5%) et l'éducation précoce spécialisée (1%).

Suite à la ratification par le Grand conseil de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée en janvier 2013, l'OES est l'entité chargée de l'élaboration et de la mise en place du concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée. Dans ce but, l'OES a mis sur pied plusieurs groupes de projet (GP) qui ont pour mandat dans un premier temps de faire un état des lieux sur la situation actuelle des différents secteurs touchant à la pédagogie spécialisée (notamment les parcours scolaires et les prestations octroyées). Dans un deuxième temps, ces groupes devront faire des propositions d'amélioration en conformité avec l'Accord intercantonal afin de les introduire dans le concept cantonal.

Par ailleurs, la table des matières du concept cantonal a été présentée au comité de pilotage à titre de charpente structurant les différents contenus qui devront être traités.

### **Centre cantonal de psychomotricité**

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. A cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, à Dombresson, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Bevaix.

Le nombre de postes total correspond à 9,6 EPT, dont 0,5 EPT est dédié à la gestion administrative du centre. 6,4 EPT sont consacrés aux suivis ambulatoires des enfants dans les antennes cantonales et les thérapeutes en psychomotricité au sein des institutions représentent 2,7 EPT.

Les différentes antennes suivent en moyenne 150 enfants et jeunes par année civile. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement de 100 à 150 enfants. Les thérapeutes du centre participent régulièrement à différents réseaux professionnels les concernant. Ponctuellement, elles sont également appelées à donner des formations spécifiques ou autres conseils spécialisés.

### **Conservatoire de musique neuchâtelois**

Le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) a traversé l'année avec toute l'énergie et l'enthousiasme qui caractérise chaque collaborateur. En effet, la mission première du CMNE – l'enseignement amateur et préprofessionnel – a permis à plus de 2000 élèves, majoritairement enfants et adolescents, mais également adultes et seniors, de suivre un enseignement de qualité. De nombreuses manifestations de reconnaissance attestent que la mission est remplie et que les compétences des professeurs sont avérées. Le succès des élèves et des étudiants aux examens et aux divers concours le confirment. Le CMNE a répondu à la seconde mission, non moins essentielle, – le développement de la culture musicale en général – en proposant de multiples activités et concerts qui ont rencontré un vif succès.

L'année fut marquée par des réflexions de fond sur les visées du CMNE. La valeur fondamentale pour l'année se résume en une expression: « Un conservatoire pour tous! ». De multiples actions ont été entreprises pour traduire cette valeur en démarches concrètes.

Les ensembles du CMNE ont rayonné cette année dans le canton et au-delà. Il s'agit de souligner particulièrement l'attachement du président de la Confédération, M. Didier Burkhalter, à cette institution, puisque les musiciens du CMNE se sont produits à trois reprises pour lui cette année scolaire: lors de la fête en l'honneur du nouveau Président, le 12 décembre 2013, lors de la course

d'école du Conseil Fédéral, le 3 juillet 2014, et lors de son allocution télédiffusée à l'occasion de la Fête nationale.

### ***Service des formations postobligatoires et de l'orientation***

D'ambitieux objets politiques se sont poursuivis durant cette année 2014 et ont animé le service des formations postobligatoires et de l'orientation (ci-après service) en plus de ses missions quotidiennes:

- Le Plan d'actions visant à promouvoir la formation professionnelle continue à se concrétiser. Ainsi, d'important sous-projets comme celui en lien avec la volonté de dualiser davantage le domaine technique ou encore celui de la création d'une Cité des Métiers avancent à un bon rythme. De plus, d'autres sous-projets se sont ajoutés au Plan d'actions comme la création d'un réseau d'entreprises visant à augmenter le nombre de places de formation ainsi que le projet Match-Prof qui aura pour objectif de réinvestir certaines places d'apprentissage restantes en fin d'année scolaire pour en faire bénéficier, moyennant des mesures particulières, un public fragilisé.
- Le service a travaillé au projet de rapport portant sur une adhésion du canton de Neuchâtel à l'accord intercantonal du 22 mars 2012 sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) et du renforcement du positionnement des filières actuelles. L'AES vise à améliorer la libre circulation des étudiants titulaires d'un CFC et qui souhaitent évoluer dans leur carrière. En plus d'une adhésion à l'AES, ce rapport propose un renforcement du positionnement des filières de formation actuelles dans notre canton. Ainsi, d'une manière générale, le positionnement des ES neuchâteloises devra évoluer dans le sens de la construction d'un espace de formation BEJUNE intégrant des conditions financières suffisamment incitatives pour permettre le maintien, voire le développement de l'offre de formation.
- Un projet de loi portant sur le financement de la formation des adultes est en cours de rédaction. L'objectif général de ce projet est de présenter les diverses possibilités susceptibles de faciliter l'accès à une certification pour les adultes (âgés de plus de 25 ans) ainsi que leur financement par l'Etat. En l'état des travaux, deux principes forts en matière d'accès à la certification professionnelle pour les adultes y figurent: *chaque adulte résidant dans le canton bénéficie de conditions favorables pour acquérir les compétences de base lui permettant de commencer une formation professionnelle initiale et la première formation certifiante est gratuite pour tous*;  
  
A terme, ces principes permettront de mieux exploiter le potentiel offert par la main d'œuvre indigène et de relever le niveau de qualification pour répondre aux besoins des entreprises. Ce projet vise ainsi à prévenir la pénurie en main d'œuvre qualifiée, mais surtout à éviter des désinsertions coûteuses pour l'Etat.
- Le décrochage scolaire, l'abandon prématuré de la formation, la transition sans diplôme vers la vie active, la jeunesse non qualifiée, sont des réalités sociales. Dans ce contexte, le service a travaillé à un projet de rapport qui doit contribuer à instituer ce thème comme objet majeur de politique publique en faisant l'état des mesures actuelles et en proposant d'autres, notamment celles qui consistent en une prise en charge précoce des jeunes présentant des risques de désinsertion, mais surtout en proposant une structure opérationnelle permettant à un maximum de jeunes (de moins de 35 ans) de suivre une trajectoire de vie leur permettant d'obtenir un titre reconnu du secondaire 2. Les effets potentiels qui découleront de ce rapport auront sans aucun doute un impact positif sur la maîtrise de la facture sociale des collectivités publiques.

Pour ce qui concerne les entités du postobligatoire, qu'elles soient du secondaire 2 ou du tertiaire, il faut relever ici leur énorme engagement visant à offrir un système de formation moderne et efficace répondant aux besoins de notre société. Les réformes, réflexions, projets innovants, offres culturelles ou sportives doivent contribuer à servir la mission qui nous est commune, celle de préparer l'avenir de notre région, de notre pays.

Pour terminer, le rapport de gestion est aussi l'occasion de remercier l'ensemble des collaborateurs et des partenaires qui ont contribué aux réussites et à l'élaboration de projets parfois épineux et délicats et de dire toute la volonté qui est celle de la direction du service de continuer à travailler dans l'esprit de confiance mutuelle et réciproque qui prévaut, afin de relever ensemble les grands

défis qui attendent les secteurs de la formation postobligatoire et de l'orientation pour ces prochaines années.

Nous mentionnerons enfin que les entités qui dépendent structurellement du SFPO publient selon leur calendrier, des rapports de gestion très complets et sont à disposition sur les sites internet respectifs.

### ***Service de protection de l'adulte et de la jeunesse***

Pour le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) 2014 aura été une année marquée par la continuité de projets initiés en 2013. Afin d'adapter la structure du service aux défis qui s'ouvrent devant lui et, en particulier, d'assurer une meilleure efficacité au niveau du fonctionnement des équipes des assistants sociaux de l'office de protection de l'enfant et de l'office de protection de l'adulte, une nouvelle fonction de responsable d'équipe a été créée. Pour l'office de protection de l'enfant, un nouveau site pour le Littoral-ouest et Val-de-Travers a été approuvé par le Conseil d'Etat. L'aménagement des nouveaux locaux verra le jour dans le courant du premier trimestre 2015.

En parallèle à ces événements et dans des conditions qui restent toujours difficiles, le domaine d'intervention des assistants sociaux du SPAJ reste le même que par le passé. Le nombre de situations suivies par les assistants sociaux des offices de protection de l'enfant et de l'adulte présente une légère augmentation puisque les assistants sociaux du service ont traité 3'635 dossiers en 2014 (3'381 en 2013). Dans le cadre des permanences sociales, le service a répondu à 831 demandes de renseignement ou d'aide ponctuelle.

## 1. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

### 1.1. **Généralités**

Les missions peuvent être résumées en cinq axes principaux:

- conseiller et assister la cheffe du département et les services dans les affaires départementales, gouvernementales, parlementaires et autres affaires de nature politique;
- mener et coordonner l'information et la communication interne et externe du département;
- coordonner et contrôler les actions des services du département sur le plan des ressources humaines et en matière financière, organisationnelle et administrative;
- conduire et gérer diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département;
- conduire et administrer le secrétariat général.

### 1.2. **Dossiers traités en 2014**

#### ***Activités régulières principales***

- analyse de l'ensemble des dossiers du DEF avec la cheffe de département;
- préparation et suivi des dossiers du DEF traités au Conseil d'Etat;
- analyse des dossiers des autres départements traités au Conseil d'Etat;
- coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes et du rapport de gestion du département;
- préparation et suivi des affaires parlementaires;
- préparation, gestion et suivi des séances de la sous-commission de gestion, de la sous-commission des finances du DEF et de la commission école obligatoire;
- préparation des colloques du DEF (réunions bimensuelles regroupant les chefs de service du département) et des rencontres bilatérales (rencontres bimensuelles entre la cheffe de département et les chefs de service/cheffe d'office);
- collaboration à la gestion des ressources humaines du DEF (entretiens d'engagement finaux pour les postes clés, descriptions de fonctions, entretiens de développement, procédures de nomination et de promotion);
- participation aux travaux de la Conférence cantonale des secrétaires généraux (CSG);
- coordination de consultations diverses sur le plan fédéral et cantonal;
- participation aux travaux des CSG-CDIP et CIIP ainsi que préparation et suivi des travaux de la CIIP et de la CDIP et des comités stratégiques de la HE-Arc, HES-SO et HEP-BEJUNE, ainsi que de la CUS;
- conduite, gestion et contrôle des procédures établies dans le cadre de la réforme de l'Etat (mesures pérennes, demandes de dérogation RH, suivi des contrats GEM et de crédits supplémentaires);
- conduite des opérations liées aux constructions scolaires.

### ***Mandats particuliers principaux (liste non exhaustive)***

Dans les projets particuliers développés en 2014, nous pouvons citer les dossiers suivants:

- accompagnement final du projet Microcity, inauguration du bâtiment et vernissage de l'œuvre d'art liée au pourcent culturel;
- projet visant à développer les synergies administratives entre les centres professionnels;
- projet visant à augmenter la prévention de la violence dans les écoles en partenariat avec la police neuchâteloise;
- participation au comité de l'Association Young Enterprise Switzerland. Association visant à bâtir des ponts entre l'Ecole et l'Economie;
- suivi des investissements du département;
- accompagnement de la mise en place de la rénovation du cycle 3 de la scolarité obligatoire;
- participation aux travaux relatifs à l'avenir des sites de formation en Ville de Neuchâtel;
- suivi du subventionnement du CSEM;
- suivi dans la mise en place d'un programme de prévention de l'épuisement professionnel des enseignant-e-s;
- accompagnement des travaux d'assainissement des bâtiments du CPLN à Neuchâtel;
- accompagnement des travaux liés à la réforme du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP);
- accompagnement ponctuel de la mise en œuvre du plan d'action 'formation professionnelle' (quotas d'apprentis en particulier);
- participation au conseil de surveillance du centre suisse de services pour la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière;
- suivi étroit des dossiers liés à l'Université (Mandat d'objectifs, loi sur l'Université).

### **1.3. Ressources humaines**

L'effectif du secrétariat général est le suivant: 1 secrétaire général, 1 secrétaire général adjoint, 1 conseillère stratégique, 1 responsable financier et 2 secrétaires, accompagnées d'une stagiaire.

### **1.4. Microcity**

#### **1.4.1. Le projet**

Suite à la remise de l'ouvrage effectuée en 2013, les travaux de garantie pour les défauts ont été effectués à la grande satisfaction du Maître de l'Ouvrage et des utilisateurs du bâtiment puisque lors de l'année 2014, ça n'est pas moins du 98% des défauts qui ont été réparés. La réalisation de Microcity n'a soulevé aucun litige impliquant le Maître d'Ouvrage lors de sa construction.

#### **1.4.2. La culture**

L'œuvre d'art retenue par le concours artistique a été mise en place dans le parc le 22 octobre 2014 et inaugurée le jour même. Cette manifestation avait été précédée d'une présentation publique des projets proposés par les concurrents. À relever que les artistes, adjudicataires de la réa-

lisation, tout en assurant une exécution d'excellente qualité, ont respecté de manière scrupuleuse les budgets alloués.

Pour finaliser les engagements pris par le Maître d'Ouvrage dans la mise en place de traces à la mémoire de l'ancien collège de la Maladière, le dernier élément constitué par l'intégration de ses faïences a été réalisé au moyen de compositions collées sur des tableaux déposés à même le sol sur les graviers des puits de lumière permettant ainsi à chacun de les contempler.

### 1.4.3. Le développement du site

Le site Microcity a été fortement sollicité pendant cette année 2014. En effet, dans le cadre de la mise en place, par la Confédération, de deux Parcs Nationaux à l'innovation (PNI) dont le site de Microcity fait partie, la procédure qui devait consister à formaliser la propriété foncière commune entre la Confédération et le canton de Neuchâtel a été suspendue en faveur du développement du projet précité. Néanmoins, diverses actions ont été entreprises de sorte à formaliser, de manière temporaire pour certains éléments, la situation foncière développée pour le projet Microcity. Une décision quant à la forme juridique définitive du foncier de ce site devrait intervenir dans les prochains mois.

### 1.4.4. Finance

#### *Délais et coûts*

Grâce à une planification pointue, le programme des travaux suit de près celui des investissements.

| Crédit d'étude | Crédit Microcity | Crédit Divers et imprévus | TOTAL |
|----------------|------------------|---------------------------|-------|
| 1 000 975      | 1 000 923        | 1000 976                  |       |

|         |              |               |               |                      |
|---------|--------------|---------------|---------------|----------------------|
| Budget  | 2'500'000.00 | 65'200'000.00 | 3'700'000.00  | 71'400'000.00        |
| Comptes | 2'879'309.87 | 63'768'419.28 | 1'233'848.36  | 67'881'577.51        |
| Écart   | 379'309.87   | -1'431'580.72 | -2'466'151.64 | <b>-3'518'422.49</b> |

Même s'il s'est agi d'un véritable défi, le programme des travaux a pu suivre son cours durant l'année 2014 avec satisfaction. Le budget a été tenu et grâce au mode de gouvernance mis en place durant toutes ces dernières années, les montants alloués ont été clairement respectés. Il faut aussi noter que l'essentiel de la différence entre le budget et les comptes est due à la récupération d'une partie de la TVA mais également à une économie substantielle réalisée directement sur le projet. Le montant de la restitution de la TVA pourra encore subir quelques modifications suite au décompte final qui sera établi prochainement.

### 1.4.5. Inauguration

Le bâtiment Microcity a été inauguré le 8 mai 2014 suivi par une journée porte ouverte au public le 10 mai. Le 9 mai a lui été consacré à la recherche et aux entreprises qui ont pu participer à divers workshops et conférences organisés par l'EPFL.

Ces journées ont été un très grand succès, ceci tant auprès de la population que des entrepreneurs et professionnels de la microtechnique. Dans ce contexte également, le budget à disposition a été respecté.

### **1.4.6. Commission d'exploitation**

L'Etat de Neuchâtel et l'EPFL ont instauré une Commission paritaire d'exploitation dont la présidence est assurée par l'Etat de Neuchâtel, propriétaire du bâtiment Microcity. La Commission d'exploitation est composée de quatre membres. Elle s'organise et se réunit régulièrement, mais au minimum deux fois par année. La présidence est assurée par le service des bâtiments de l'Etat de Neuchâtel. Cette commission veille à la bonne application de la Convention d'exploitation du bâtiment Microcity ainsi qu'à une communication efficiente entre les parties et envers les tiers. La Commission s'est réunie à deux reprises en 2014.

## **1.5. Bâtiments scolaires communaux et installations sportives**

### ***Planification et constructions scolaires***

La commission cantonale des constructions scolaires s'est réunie à deux reprises durant l'année 2014 et elle a examiné des dossiers de constructions scolaires et/ou sportives communales projetées, en cours ou achevées. Par ailleurs, au cours de l'année, des mandats d'études techniques ont été confiés aux architectes conseils du département.

### ***Reconnaissance des besoins***

En 2014, le Conseil d'Etat a pris deux arrêtés de reconnaissance des besoins en matière d'infrastructures scolaires:

- Centre scolaire régional de La Côte;
- Cercle scolaire régional "Les Cerisiers".

### ***Subventions provisoires***

Deux arrêtés accordant une subvention provisoire ont été adoptés par le Conseil d'Etat durant l'année 2014:

- Corcelles-Cormondèche: agrandissement du collège de Safrières 1 (Safrières 3);
- Fresens: construction d'un nouveau collège.

### ***Subventions définitives***

Trois arrêtés accordant une subvention définitive ont été adoptés par le Conseil d'Etat durant l'année 2014:

- La Chaux-de-Fonds: subventionnement du loyer des locaux loués pour les besoins des années 1 à 7 de l'école obligatoire;
- Les Ponts-de-Martel: subventionnement du loyer des locaux loués pour les besoins des degrés 1 et 2 de la scolarité obligatoire;
- Syndicat intercommunal de l'école obligatoire régionale de Neuchâtel (EORÉN): subventionnement du loyer des locaux loués pour les besoins des deux premières années de la scolarité obligatoire.

### ***Récapitulation des dépenses en 2014***

Il n'y pas eu de subventions versées durant l'exercice 2014 au titre des constructions scolaires et des installations sportives au compte des investissements.

Depuis 2012, le subventionnement de loyers de locaux loués pour les besoins de l'école obligatoire figure au compte de fonctionnement (rubrique "constructions scolaires"), pour un total de 90'681.10 francs.

## 1.6. Législation générale

### *Lois et décrets du Grand Conseil*

|              |  |
|--------------|--|
| 18 février   | Loi portant rénovation du cycle 3, années 9, 10 et 11 de la scolarité obligatoire  |
| 29 avril     | Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 34.100.000 francs pour l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments A et B et la reconstruction du bâtiment C du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) à Neuchâtel |
| 25 juin      | Décret constituant une commission thématique Ecole obligatoire   |
| 30 septembre | Loi portant modification de la loi sur l'Université  |
| 30 septembre | Décret ratifiant le mandat d'objectifs confié à l'Université pour la période 2014-2017   |
| 19 décembre  | Décret portant adhésion au concordat sur les hautes écoles   |

### *Règlements et arrêtés du Conseil d'Etat de portée générale*

#### *Organisation*

|             |  |
|-------------|--|
| 17 février  | Arrêté modifiant l'arrêté concernant l'orthophonie   |
| 9 avril     | Arrêté définissant les grilles horaires "périodes attribuées aux élèves" et "périodes d'encadrement" de la scolarité obligatoire   |
| 14 mai      | Arrêté portant modification du règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement, du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle et du règlement général des lycées cantonaux |
| 14 mai      | Arrêté concernant le plan des vacances scolaires pour les années 2014-2015 à 2023-2024   |
| 21 mai      | Arrêté concernant l'organisation du cycle 3 à filières (MA, MO et PP) et l'évaluation de l'élève dans les années 9 à 11 de la scolarité obligatoire  |
| 21 mai      | Arrêté portant modification de l'arrêté définissant les modalités d'appréciation du travail des élèves et les critères de promotion dans l'enseignement primaire du 16 février 2005  |
| 21 mai      | Arrêté concernant l'évaluation des apprentissages de l'élève dans le cycle 1   |
| 26 mai      | Arrêté portant modification du règlement d'organisation du département de l'éducation et de la famille (RO-DEF)  |
| 2 juillet   | Arrêté relatif aux mesures d'adaptation et de compensation destinées aux élèves de la scolarité obligatoire ayant des besoins éducatifs particuliers   |
| 2 juillet   | Arrêté modifiant le règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle   |
| 2 juillet   | Arrêté concernant les mesures visant à pallier un handicap durant la formation postobligatoire   |
| 2 juillet   | Arrêté concernant le programme d'aide socio-pédagogique à l'élève en difficulté des années 9 et 10 de la scolarité obligatoire   |
| 20 août     | Arrêté modifiant le règlement d'organisation du département de l'éducation et de la famille (RO-DEF)   |
| 19 novembre | Arrêté abrogeant le règlement des centres neuchâtelois de formation pour adultes (CEFNA)   |

### **Dispositions financières**

- 5 février Arrêté modifiant l'arrêté concernant la limitation provisoire de la reconnaissance par l'office de l'enseignement spécialisé de nouveaux prestataires en orthophonie habilités à lui adresser leurs factures pour prise en charge par l'Etat
- 24 septembre Arrêté fixant le montant de la contribution des employeurs au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial pour l'année 2015

### **1.7. Réseau neuchâtelois d'écoles en santé**

En 2014, l'accent a été mis sur la reprise des contacts avec les établissements déjà membres du Réseau suisse d'écoles en santé (RSES) et devenus automatiquement membres du réseau cantonal (RnES). Des rencontres ont eu lieu avec les responsables des groupes santé et/ou les directions de 10 des 12 établissements du réseau (obligatoire et postobligatoire). Elles ont permis de décrire la nouvelle configuration et les prestations proposées par le réseau cantonal. Il est ressorti de ces entretiens que la majorité des écoles continuent à mener des projets de prévention et promotion de la santé, pour certaines avec un groupe santé en fonction, pour d'autres de manière moins formelle. Plusieurs établissements ont fait part de leur souhait de renouveler la convention d'adhésion au réseau et ceci s'est concrétisé pour deux d'entre eux en 2014.

Une information a été envoyée aux directions des écoles qui ne sont pas encore membres du réseau afin de les informer des possibilités d'y adhérer et des prestations proposées. Un établissement du postobligatoire s'est montré intéressé par une nouvelle adhésion et une première séance du groupe santé a été organisée, en présence de la coordinatrice du réseau.

Sur invitation, le réseau a été présenté à des partenaires externes: La FOPS (Fondation Promotion Santé - La Chaux-de-Fonds et Le Locle) et l'ensemble des psychomotriciennes du Centre de psychomotricité. Ces rencontres ont été l'occasion de présenter le réseau cantonal et de discuter des aspects de coordination.

Avec le CAPPES et en collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire (SEO) et le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), le réseau a organisé le 5 novembre 2014 une journée de formation/partage d'expérience à l'intention des membres de direction et des professionnels de la prévention de toutes les écoles du canton. Celle-ci portait sur le thème "Les jeunes et les écrans" et a connu un vif succès, puisque 160 personnes y ont participé. Cette journée a porté sur la manière dont les technologies de l'information et de la communication influencent la vie et le développement des jeunes et ce que cela implique pour l'école. Des projets et outils de prévention ont été présentés.

Le RnES a collaboré au développement des ressources et informations pour la Formation Générale ainsi qu'avec la santé scolaire rattachée au service de la santé publique (Département des finances et de la santé), dans le cadre du bureau interdépartemental écoles et santé. Il a participé aux séances du groupe paritaire, qui en assure le suivi stratégique et a assuré les tâches administratives liées à la tenue de ces séances. Le réseau s'est donc impliqué dans les discussions visant une meilleure coordination de l'ensemble des ressources disponibles dans le canton en matière de prévention et promotion de la santé à l'école.

## 2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les comptes de l'exercice 2014 se présentent comme suit:

| Compte d'exploitation  | Revenus<br>Fr.      | Charges<br>Fr.      |
|--|---------------------|---------------------|
| Cotisations ordinaires employeur (cercles scolaires, etc.) ..... | 2.079.363,05        |                     |
| Cotisations ordinaires institutions privées .....                | 60.453,00           |                     |
| Cotisations ordinaires Etat .....                                | 1.861.859,46        |                     |
| Cotisations ordinaires, assurés .....                            | 2.000.860,10        |                     |
| Cotisations ordinaires, remplaçants .....                        | 21.483,55           |                     |
| Intérêts sur c/c Etat et CCP .....                               | 42,05               |                     |
| Indemnités assurance-accidents LAA .....                         | 593.931,25          |                     |
| Indemnités allocation de maternité fédérale (APG) .....          | 1.331.419,90        |                     |
| Recettes diverses .....  | 68.244,10           |                     |
| Indemnités de remplacement .....                                 |                     | 6.308.838,95        |
| Charges AVS, ALFA, chômage, accidents .....                      |                     | 505.747,55          |
| Charges AVS, ALFA, chômage, accidents à des tiers .....          |                     | 41.962,60           |
| Caisse de pensions .....   |                     | 289.871,50          |
| Licences & logiciels .....                                       |                     | 18.000,00           |
| Déplacements .....   |                     | 4.273,50            |
| Frais de gérance et divers .....                                 |                     | 248.856,85          |
| Autres frais divers .....  |                     | 34.517,90           |
|  | <b>8.017.656,46</b> | <b>7.452.068,85</b> |
| Récapitulation:  |                     |                     |
| Total des revenus 2014 .....                                     | 8.017.656,46        |                     |
| Total des charges 2014 .....                                     | 7.452.068,85        |                     |
| Excédent de recettes .....                                       | 565.587,61          |                     |

L'excédent de recettes de 565.587 fr. 61 relatif à l'exercice écoulé, a été porté en augmentation du découvert de la fortune au 31 décembre 2013 de 401.350 fr. 33 et passe ainsi à une fortune de 164.237 fr. 28 au 31 décembre 2014.

| Bilan                                    | Actif<br>Fr.      | Passif<br>Fr.     |
|--|-------------------|-------------------|
| Chèques postaux .....                    | 283.088,00        |                   |
| Débiteurs .....                          | 87.786,85         |                   |
| Cotisations AVS-ALFA-AC et LAA .....     | 70.788,00         |                   |
| Actifs transitoires .....                | 25.339,00         |                   |
| Indemnités de remplacements nettes ..... |                   | 1.387,90          |
| Compte courant Etat .....                |                   | 63.906,97         |
| Passifs transitoires .....               |                   | 4.286,45          |
| Fonds de secours .....                   |                   | 233.183,25        |
| Fortune .....                            |                   | 164.237,28        |
|  | <b>467.001,85</b> | <b>467.001,85</b> |

Pour l'exercice 2014, le comité a dû prendre à deux reprises la décision d'augmenter les cotisations:

1. Lors de la séance du 20 novembre 2013 pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014:

- Cotisation de l'employé(e): de 0,5% à 0,56%
- Cotisation de l'employeur: de 1,0% à 1,12%

2. Lors de la séance du 13 mai 2014 pour le 1<sup>er</sup> juillet 2014:

- Cotisation de l'employé(e): de 0,56% à 0,74%
- Cotisation de l'employeur: de 1,12% à 1,48%

Lors de la même séance du 13 mai 2014, le comité a accepté d'augmenter l'effectif de 0,5 EPT, soit de 1,5 EPT à 2 EPT vu l'augmentation du nombre de dossiers à traiter ces 10 dernières années.

### **3. CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION POUR LES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (CAPPEs)**

#### **3.1. Généralités**

Les mesures de prévention liées aux risques des technologies de l'information ont répondu aux besoins de l'ensemble des établissements de l'enseignement obligatoire et ont connu un large succès sur tous les plans. Les actions sont développées en cohérence à l'échelle cantonale pour toute la scolarité. Elles seront étendues prochainement au postobligatoire.

Au niveau des accompagnements, les demandes se répartissent sur toute l'année scolaire et concernent des situations de plus en plus lourdes et complexes: les difficultés apparaissent souvent liées à la fois à des élèves et classes difficiles, des pressions plus fortes de la société et des parents, une fragilisation du corps enseignant, liée aux nombreux changements et réformes, etc. On constate une augmentation des demandes dans les degrés 1H et 2H, ce qui peut être considéré comme positif dans une optique de prévention.

#### **3.2. Dossiers traités en 2014**

Outre ses activités de prévention et d'accompagnement au quotidien pour les professionnels des établissements scolaires, le CAPPEs a travaillé à l'élaboration de plusieurs projets au niveau du canton, en collaboration avec différents services et entités:

- mesures de prévention des risques liés aux médias sociaux dans les écoles (signature d'une convention avec Action Innocence, organisation de plus de 350 ateliers pour les élèves, 10 séances d'information - sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires; co organisation d'une journée cantonale de prévention pour 170 membres de direction et acteurs de la prévention dans les écoles (en collaboration avec le réseau neuchâtelois d'écoles en santé, les services d'enseignement et la police);
- mise en œuvre articulée de la formation générale et développement d'activités pédagogiques à cet effet dans le cadre du PER (avec le SEO);
- expérimentation du cadre de référence des objectifs professionnels des enseignants en lien avec la qualité de l'enseignement (avec le SEO);
- coordination, suivi et formation continue pour les médiateurs scolaires (DEF);
- information et formation des étudiants - enseignants de la HEP-BEJUNE;
- mise en place de processus d'intervention et de collaboration pour la gestion de situations problématiques (en collaboration avec la police);
- préparation du projet et de l'information en lien avec des situations potentielles de tueries dans les écoles (en collaboration avec la police);
- formation de ressources pour le soutien psychosocial et pour la prévention du suicide chez les jeunes (en collaboration avec le service de la santé publique);
- développement des collaborations entre la santé et l'éducation (bureau Ecoles et santé).

#### **3.3. Ressources humaines**

Le personnel du CAPPEs est stable depuis de nombreuses années. Un collaborateur qui travaillait jusqu'à présent à titre occasionnel a pu être engagé à 10% (compensation par une diminution équivalente dans un autre poste). Le CAPPEs peut par ailleurs toujours compter sur l'appui ponctuel de personnes spécialisées qui sont appelées selon besoin.

### 3.4. Statistiques

Par rapport à 2013, les demandes ont été en légère augmentation dans tous les domaines:

- 48 accompagnements psychologiques individuels (180 entretiens): burn out, estime de soi, sens du métier d'enseignant, priorités, relations avec parents, direction, collègues;
- 1 atelier de prévention avec un groupe d'enseignants (6 séances): gestion du stress, des émotions, mobilisation des ressources, affirmation de soi, priorités, relations et conflits;
- 2 ateliers d'échanges (7 séances): qualité de vie, gestion de situations stressantes;
- 4 conférences - ateliers sur le stress et l'épuisement professionnel;
- 4 projets d'établissement ou de collège autour de la qualité de vie au travail (26 séances): analyse des stress et difficultés, groupes de travail pour résolution de problèmes de communication, surcharge, processus de gestion des élèves difficiles, etc.;
- 7 groupes d'analyse de pratiques (22 séances): situations du quotidien des enseignants;
- 112 séances avec des membres de direction d'école et/ou de services socio-éducatifs: analyse de demande, coordination, suivi et bilan de situations en cours, apport de regard extérieur pour des élèves, classes et relations difficiles, mise en place de processus de gestion de situations difficiles;
- 8 accompagnements de projets de collège pour la prévention (26 séances avec direction, groupe de pilotage, enseignants): climat scolaire, violence, encadrement des élèves, gestion de classe;
- 5 ateliers thématiques en lien avec la prévention (12 rencontres): gestion de classe, violence à l'école, communication non violente, conseil de coopération et de collège;
- 108 accompagnements d'enseignants en individuel ou en duo (320 entretiens) avec suivi de situations et coordination selon besoin avec la direction et le service socio-éducatif: gestion de classe, outils pour gestion de situations avec un élève différent (haut potentiel, hyperactif, etc.), élève bouc émissaire, gestion de conflits, clans, harcèlement, rejet, problèmes de discipline, fonctionnement d'un duo, collaboration école-famille, grave dysfonctionnement d'élève ou de classe, coaching pour nouveaux enseignants;
- 36 interventions en classe (espace de parole, gestion de conflits, activités de coopération, situation de harcèlement);
- 20 accompagnements de membres de direction, conseillers socio-éducatifs, personne-ressource pour les enseignants, animateur de projet (52 séances): analyse de situations difficiles, gestion de conflit, préparation d'animations, etc.;
- 13 médiations (32 séances): entre enseignants d'un duo, au sein d'un groupe de collègues, relations avec des parents, entre direction et enseignant;
- 3 présentations en conférence des maîtres: ressources à disposition des enseignants;
- 10 soutiens financiers pour des projets d'établissement en prévention de la violence;
- 40 demandes de conseils de la part des directions et des services socio-éducatifs pour des situations critiques: décès, maladie grave, tentative de suicide, scarification, violence entre élèves, harcèlement, sexting, fugue, maltraitance, abus sexuel, accident;
- 15 suivis de situations critiques;
- 1 accompagnement pour groupe ressource d'une école en lien avec les problèmes de violence.

## **4. OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'ÉGALITÉ**

### **4.1. Généralités: office Gem-light dès 2014**

L'office de la politique familiale et de l'égalité a rejoint les services pilotes Gem-light 2014. Dans ce cadre, un mandat de prestations a été réalisé avec le département de l'éducation et de la famille, fixant le cadre légal, les prestations et des objectifs pour chaque prestation. L'outil "Timelead", permettant de quantifier le temps passé par prestation, a été introduit dès septembre 2014.

### **4.2. Dossiers traités**

#### **4.2.1. Violence conjugale**

Dans le cadre de son mandat de coordination de la lutte contre la violence conjugale dans le canton de Neuchâtel, l'OPFE a mené différentes actions en 2014. Il a notamment organisé, en collaboration avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse, la troisième journée cantonale contre la violence conjugale, qui a eu lieu le 5 juin 2014. Consacrée au thème des enfants exposés à la violence conjugale, cette manifestation a réuni plus de 170 personnes de différents milieux professionnels (social, médical, judiciaire, ...), dont beaucoup travaillent avec les enfants (crèches, structures d'accueil parascolaire, écoles). L'évaluation effectuée s'est révélée largement positive et l'expérience sera reconduite en 2015.

La brochure "Violence conjugale – Que faire", qui avait été mise à jour et rééditée en 2013, a fait l'objet d'une réimpression. En effet, suite au succès rencontré, tous les exemplaires avaient été distribués. En outre, afin de sensibiliser certain-e-s professionnel-le-s, l'OPFE a rédigé et diffusé une fiche pratique pour les avocat-e-s, et a proposé et collaboré à un numéro du Journal de la Société neuchâteloise de médecine (SNM-News) consacré à la violence conjugale.

Enfin, dans l'optique de valoriser les prestations du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) dans le domaine de la violence conjugale, l'OPFE a servi d'intermédiaire entre le CNP et le canton de Berne pour la conclusion d'un contrat de prestations mettant le Service pour les auteur-e-s de violence conjugale à la disposition des auteur-e-s bernois francophones.

#### **4.2.2. Représentation politique**

Pour faire suite à la parution de l'étude «Etre femme en politique: atout ou handicap?», parue en juin 2013, une formation de cinq soirées réunissant plus de 30 participantes a été organisée. En raison du succès rencontré et du nombre d'inscriptions supérieur aux prévisions, les deux ateliers ont été doublés. Cette formation entendait poursuivre l'objectif de plus de mixité dans la représentation politique.

Suite au succès de l'édition 2014 et de la forte demande révélée par l'évaluation qui a suivi la formation, cette expérience sera renouvelée en 2015.

Les élections fédérales de 2015 permettront d'établir un nouvel état des lieux de la représentation femmes/hommes sur les différentes listes.

#### **4.2.3. Pro-égalité**

Le Conseil d'Etat a validé en décembre une proposition d'implémentation de l'outil "pro-égalité" au sein de l'ACN. Développé par l'institut des hautes études en administrations publiques (IDHEAP), Pro-égalité est un outil pour les gestionnaires RH permettant de mesurer la perception des employé-e-s en ce qui concerne l'égalité dans les rapports de travail. La mise en œuvre au sein d'un service par département se fera en 2015.

#### **4.2.4. Commission consultative et groupes de travail**

La Commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité entre hommes et femmes s'est réunie une seule fois en 2014.

L'OPFE a en outre participé aux groupes de travail suivants:

- le comité de la crèche Tic-Tac
- le groupe de confiance de l'Etat de Neuchâtel
- le groupe de travail sur les mariages forcés
- le groupe maltraitance
- la Coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS)
- la Communauté pour l'intégration de la cohésion multiculturelle (CICM)
- la Conférence romande des déléguées à l'égalité
- la Conférence suisse des déléguées à l'égalité et son comité
- la Conférence latine contre la violence domestique

En outre, la cheffe de l'OPFE a présidé la Conférence romande des déléguées à l'égalité. L'OPFE a donc organisé à Neuchâtel en novembre 2014 les Assises romandes de l'égalité. Cette manifestation annuelle réunit les employé-e-s des bureaux de l'égalité des cantons et grandes villes romandes, ainsi que des Universités/EPFL et des HES.

La cheffe de l'OPFE a également dirigé le COFIL "Proches aidants" de la planification médico-sociale (PMS) menée par le chef du DFS. Le rapport définitif paraîtra au printemps 2015.

#### **4.2.5. Actions éducatives**

Comme chaque année, la cheffe de l'OPFE est intervenue deux fois pour un module égalité d'une demi-journée à l'école Pierre-Coullery et deux fois pour un cours de deux heures consacré aux nouvelles familles.

#### **4.2.6. Interventions publiques**

Trois chroniques signées de la cheffe de l'OPFE sont parues dans l'Express/l'Impartial. Invitée par plusieurs médias électroniques, elle a notamment participé à un débat de la Télévision suisse romande (Faut pas croire) et de la RSR (En ligne directe) sur le rapport de la professeure Schwentzer de l'Université de Bâle quant aux modalités du droit de la famille en Suisse.

### **4.3. RH: Conciliation travail-famille au sein de l'ACN**

L'évaluation du job-sharing mis en place par l'OPFE en 2013 s'est révélée très positive. Plusieurs demandes de réductions de temps travail sont parvenues à l'OPFE en 2014. Elles ont presque toutes pu se résoudre avec succès. Certaines sont en voie de résolution.

### **4.4. Statistiques: Demandes parvenues à l'OPFE**

33 demandes d'information sont parvenues à l'OPFE en 2014, 51% d'entre elles émanaient de particuliers, 17% des écoles ou médias, 10% des écoles, 3% des services ACN. La plupart des appels concernaient des cas d'allocations familiales, de violence conjugale, de discrimination salariale, d'égalité professionnelle ou encore concernant la journée "Oser tous les métiers". Dans une moindre mesure, l'OPFE a répondu à des questions concernant le langage épïcène, les structures d'accueil et les femmes en politique.

## 5. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

### 5.1. Généralités

Le service de l'enseignement obligatoire (SEO) compte 22 collaborateurs (correspondant à 17.35 équivalents plein temps): chef de service, adjoints, inspecteurs de l'enseignement obligatoire et personnel administratif, soit 11 personnes à plein temps et 11 personnes à temps partiel, représentant 6.35 personnes en Équivalents plein temps (EPT). Durant l'année écoulée, le service a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles obligatoires, en relation avec les autorités scolaires, les directions d'écoles et les enseignants dans un contexte en mutation (rédaction du concept cantonal de l'enseignement spécialisé, rénovation du cycle 3, etc.).

### 5.2. Dossiers traités

#### ***Convention scolaire romande (CSR) et HarmoS***

Cette année 2014, le canton de Neuchâtel s'est trouvé en parfaite conformité avec le Concordat HarmoS (Accord intercantonal sur la l'harmonisation de la scolarité obligatoire) et la Convention scolaire romande. Le canton a une année d'avance puisque les cantons concordataires ont jusqu'au 1er août 2015 pour appliquer les standards de formation de l'accord.

Les travaux ont porté sur:

- Le bouclage des chantiers HarmoS;
- La mise en place progressive de la rénovation du cycle 3 qui portera ses effets sur la 8<sup>e</sup> en 2014-2015;
- La mutation du domaine de l'enseignement spécialisé, suite à la ratification sur l'accord cadre de l'enseignement spécialisé.

#### ***Introduction du PER***

L'introduction du PER s'est terminée avec l'année scolaire 2013-2014 et concerne toutes les années de la scolarité. Des modules de formation sont encore proposés au corps enseignant par la Haute école pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE).

Le département, via le service de l'enseignement obligatoire, est chargé de veiller à ce que le PER soit appliqué dans les écoles. Un suivi sera progressivement mis en place dans les cercles scolaires.

#### ***Contrôle de la qualité de l'enseignement: mise en place du cadre de référence des compétences professionnelles des enseignants***

Il s'agit d'une démarche visant à développer une véritable politique de gestion des ressources humaines basée sur la notion de compétences professionnelles des enseignants dans le but de garantir la qualité de l'enseignement. Si la définition du cadre cantonal s'est faite au niveau du département et du service d'enseignement dans le cadre de groupes de travail ad hoc, sa mise en œuvre dans les établissements est de la responsabilité et de la compétence des autorités régionales puisqu'elle s'inscrit dans le cadre du contrôle pédagogique exercé par les directions d'écoles.

Le cadre de référence a pour but général d'harmoniser les attentes de tous les acteurs engagés dans l'enseignement obligatoire.

Les compétences professionnelles recensées constituent des cibles prioritaires à atteindre pour la qualité de l'enseignement. Elles sont organisées autour de 3 dimensions: enseignement, relations, institution.

Les directions d'écoles disposent de 3 outils, soit:

- le répertoire fixant les attentes, les objectifs et les critères;

- le guide de l'entretien individuel;
- le formulaire d'entretien individuel.

La mise en place du cadre de référence se fait sur deux années: elle a débuté à la rentrée d'août 2014 pour certains centres scolaires (EOCF, CSLL, JJR, CSV, éorén-C2T et éorén-Côte pour le cycle 1) et se poursuivra en août 2015 pour les autres centres scolaires.

En collaboration avec les directions des centres scolaires qui mettent en place le cadre de référence dans leur école cette année, le SEO a participé à 13 séances d'information qui ont réuni près de 1'300 enseignants entre les mois de mars et septembre 2014.

### ***Aide socio-pédagogique destinée aux élèves en difficulté (ASPEDI) et redoublement***

ASPEDI est une aide socio-pédagogique destinée aux élèves en difficulté promus conditionnellement en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années, toutes sections confondues. On compte 87 participants à ce programme pour l'année scolaire 2014-2015.

Cette expérience pédagogique généralisée à l'ensemble des centres scolaires depuis l'année scolaire 2010-2011 a évolué dans sa structure: un travail de révision est demandé aux élèves dès la rentrée scolaire et jusqu'à fin novembre, en utilisant les ressources disponibles sur le réseau pédagogique neuchâtelois (RPN) où des logiciels sont mis à disposition avec des parcours appropriés. De plus, le soutien intensif a été étendu jusqu'à la fin du premier semestre.

Au terme de l'année scolaire 2013-2014, 50,5% des 97 élèves ayant suivi ce programme ont maintenu leur promotion conditionnelle. On relèvera une stabilité des résultats depuis quelques années et, au final, une cinquantaine d'élèves suivent ainsi leur cursus sans redoublement.

### ***Renforcement de l'apprentissage des langues étrangères***

Dans la perspective d'un développement de compétences de communication dans plusieurs langues, tous les élèves neuchâtelois commencent l'apprentissage d'une deuxième langue nationale et de l'anglais au cycle 2, au plus tard en 5<sup>e</sup> et en 7<sup>e</sup> années.

Alors que les élèves neuchâtelois connaissent l'enseignement de l'allemand dès la 5<sup>e</sup> depuis 2002-2003, ils ont vu l'introduction de l'anglais dès la 7<sup>e</sup> en 2013-2014.

Ces dispositions sont indissociables d'un développement de l'enseignement des langues visant à atteindre des objectifs définis pour les deux langues par le biais des standards HarmoS (A1.2 en fin de 8<sup>e</sup> année et A2.2 en fin de 11<sup>e</sup> année).

### ***Introduction de l'anglais***

Le canton de Neuchâtel a introduit l'enseignement de l'anglais en 7<sup>e</sup> année en 2013-2014 et en 8<sup>e</sup> cette année scolaire 2014-2015, ceci à raison de deux périodes hebdomadaires sur chacune des années. Rappelons ici que les élèves du cycle 3 de section de maturités connaissent l'enseignement de l'anglais en 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> depuis août 2001. Il en est de même pour les élèves des sections moderne et préprofessionnelle depuis août 2012, puisque jusqu'en août 2009, les élèves de section moderne ne bénéficiaient de cet enseignement qu'en 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>, ce qui n'était d'ailleurs pas encore le cas des élèves de préprofessionnelle.

En vue de l'introduction de l'anglais en 7<sup>e</sup>, une phase pilote romande a été prévue dès l'année scolaire 2011-2012 en 7<sup>e</sup> année, avec l'expérimentation de nouveaux moyens d'enseignement romands, qui se poursuit actuellement en 10<sup>e</sup> année et qui continuera en 11<sup>e</sup> année en 2015-2016. La phase pilote est suivie scientifiquement par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP). Les premiers bilans du suivi scientifique sont prometteurs et réjouissants: les moyens d'enseignement retenus sont appréciés aussi bien des enseignants que des élèves. L'accent est mis sur des situations de communication riches et variées et les activités sont ludiques et vivantes. On note un large plaisir à apprendre cette langue.

Les nouveaux moyens d'enseignement de l'anglais, More! 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, ainsi qu'English in Mind 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> sont introduits progressivement depuis août 2013 en 7<sup>e</sup>. Ils arriveront en 11<sup>e</sup> année en août 2017.

### ***Extension en 5<sup>e</sup> année de l'enseignement précoce d'immersion en allemand (PRIMA) pour les élèves du cycle 1 (années 1 à 4)***

Dès la rentrée 2014-2015, des classes expérimentales PRIMA de 5<sup>e</sup> année ont été ouvertes pour offrir la continuité aux élèves ayant bénéficié de l'expérimentation au cycle 1. Ainsi, aujourd'hui le canton de Neuchâtel compte 28 classes PRIMA, comptabilisant 540 élèves. La poursuite des classes expérimentales PRIMA étant souhaitée sur tout le cycle 2, le SEO évalue les modalités de mise en place d'un nouveau projet pilote.

L'enseignement dans les classes expérimentales "PRIMA" de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années est en principe délivré par un duo d'enseignants généralistes, 50% en français et 50% en allemand, selon le principe "une personne, une langue". En 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, c'est 15% à 30% du temps d'enseignement qui est donné en allemand.

### ***Enseignement bilingue en 11<sup>e</sup> année au Centre scolaire régional Les Cerisiers et au Centre du Bas-Lac de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel***

Ces deux établissements mènent un projet d'enseignement bilingue en 11<sup>e</sup> année avec environ 30% des cours dispensés en allemand.

Excepté la discipline "allemand", les disciplines scolaires enseignées en allemand sont les suivantes: monde contemporain et citoyeneté, économie familiale et éducation physique.

### ***Transition entre la scolarité obligatoire et postobligatoire***

#### ***Cours d'éducation aux choix (EAC)***

Pour préparer les élèves à entrer dans une démarche d'insertion professionnelle, le cours d'éducation aux choix (EAC) est généralisé depuis une année dans toutes les classes de 10<sup>e</sup> année, toutes sections confondues.

Les élèves de 10<sup>e</sup> année suivent une formation donnée en co-animation par un conseiller en orientation scolaire et professionnelle et par un enseignant formé dans cette thématique. Les enseignants animent 14 périodes et les conseillers en orientation scolaire et professionnelle 6 périodes du cours.

### ***Ecole-Familles***

Une bonne communication entre l'école et les parents sur l'évaluation des apprentissages de l'enfant est un point central des relations Ecole - Familles.

Avec l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales concernant l'évaluation des apprentissages de l'élève au cycle 1, un entretien Enseignant-Parents est à présent obligatoire. Les buts de l'entretien sont les suivants:

- Echanger des informations au sujet de l'école;
- Informer les parents de la progression des apprentissages de l'élève;
- Développer des contacts constructifs entre l'école et la famille;
- Favoriser la collaboration entre l'enseignant et les parents.

Suite à l'entretien, l'enseignant remet aux parents un document de synthèse écrite qu'il aura rédigé préalablement en complétant un canevas préétabli par le service de l'enseignement obligatoire.

Afin de soutenir les démarches des enseignants, le service de l'enseignement obligatoire a également édité un guide à la conduite d'entretien à leur intention.

De plus, des formations continues à la conduite d'entretien sont également proposées par la HEP-BEJUNE aux enseignants qui souhaitent approfondir cette thématique.

### ***Matériel scolaire***

Les membres du corps enseignant des 11 années de l'école obligatoire ont la possibilité d'acquérir le matériel général d'enseignement figurant sur les listes établies par le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) en collaboration avec le SEO et financé entièrement par le canton. Ces listes sont mises à jour annuellement en fonction des besoins recensés et de l'introduction de nouveaux articles et moyens d'enseignement. A ce sujet, il faut noter que les modifications liées à l'introduction du Plan d'études romand (PER) engendrent des coûts supplémentaires, les moyens d'enseignement devant être renouvelés en fonction de cette nouvelle référence.

Les écoles disposent d'une enveloppe budgétaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'élèves, la somme forfaitaire par élève variant selon le cycle.

Les commandes de matériel par les écoles se font via le magasin en ligne du SALI qui assure ensuite les livraisons dans les cercles scolaires.

### **5.3. Statistiques**

Pour en savoir plus sur les publications statistiques: [www.ne.ch/stateduc](http://www.ne.ch/stateduc).

### ***Innovation pédagogique au cycle 3***

#### ***Projet High-Tech (sensibilisation des élèves aux technologies de pointe)***

L'Association privée Tech'Ecole, composée de chercheurs et de chefs d'entreprises, appuyée par le département de l'éducation et de la famille et la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), propose aux élèves de 11<sup>e</sup> année, de la section de maturités inscrits en option sciences expérimentales, de découvrir des thématiques liées aux technologies de pointe. Cette initiative a pour but de servir d'action en faveur d'un choix professionnel orienté vers les domaines scientifiques.

Dans la pratique, une dizaine de thématiques (les ondes et les couleurs, la lumière, les microlentilles, les tiques et les puces, les lasers, par exemple) sont présentées aux élèves durant l'année scolaire. Une préparation préalable est assumée par des enseignants de l'école et les intervenants, tous de grands spécialistes dans leur domaine. Ils présentent leur sujet qui comprend une phase d'expérimentation avec les élèves.

Durant cette année scolaire, les écoles des Cerisiers à Gorgier, de Numa-Droz et des Crêtets-Bellevue à La Chaux-de-Fonds, du Centre scolaire du Val-de-Ruz à Cernier, du Centre des Deux Thiellles au Landeron et de l'Ecole du Locle continueront de bénéficier de cette prestation.

Le bilan de l'année scolaire 2013-2014 est très positif, tant de la part des directions d'écoles, des enseignants, des élèves, des intervenants que des chefs de projets, MM. Erez Halami et Daniel Güntli.

L'objectif de Tech'Ecole pour l'année scolaire 2014-2015 est de poursuivre les différentes présentations dans les écoles concernées par le projet en introduisant un système de gestion plus souple mettant en lien les enseignants et les intervenants. Cette innovation soulagera les responsables de projets et permettra d'ouvrir le programme à d'autres écoles.

#### ***Journée Oser tous les Métiers (JOM)***

La Journée "Oser tous les Métiers" (JOM) ou "Futur en tous genres" dans les autres cantons, a lieu dans la plupart des cantons le jeudi 13 novembre 2014. Comme les éditions précédentes, ce projet s'adresse aux garçons et aux filles de 9<sup>e</sup> année et vise à élargir leur horizon professionnel en les invitant à dépasser les stéréotypes liés au genre qui s'opèrent au moment du choix professionnel.

Cette journée promeut l'égalité entre femmes et hommes dans le choix de carrières professionnelles et de perspectives de vie. Le principe d'égalité entre les genres fait d'ailleurs partie des objectifs fondamentaux de l'école. Cette action a aussi pour objectif d'initier le dialogue entre parents et enfants sur l'avenir de ces derniers.

Pour le canton de Neuchâtel, il s'agira de la Journée de l'égalité. Le département de l'éducation et de la famille a décidé, comme les années précédentes, de s'associer concrètement à cette journée selon deux axes, soit:

Premier axe: celui du principe croisé qui veut que la fille accompagne son père (ou un autre homme de la famille ou de l'entourage) sur son lieu de travail et le garçon sa mère (ou une autre femme) durant la journée du 13 novembre 2014. Ce principe simple permet d'assurer que filles et garçons découvrent une activité professionnelle généralement investie par l'autre genre étant donné que 81% des personnes actives occupées le sont dans des métiers plus fortement connotés par l'un ou l'autre genre.

Deuxième axe: les enseignant-e-s consacreront une demi-journée durant la semaine du 3 au 7 novembre, de préférence le jeudi 7, à la thématique de l'égalité entre femmes et hommes. Les enseignants sont encouragés à utiliser les fiches de travail de promotion aux médias, à l'environnement, à la santé et à la citoyenneté (PROMESCE), ainsi que les activités et supports pédagogiques proposés sur le site de l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE), [www.ne.ch/jom](http://www.ne.ch/jom).

### **Rénovation du cycle 3**

Suite à l'adoption par le Grand conseil du rapport 13.051 en février 2014, le statut de la 8<sup>e</sup> année a changé à la rentrée d'août 2014: les élèves qui étaient précédemment orientés dans l'une des trois sections existantes ne le sont plus. La 8<sup>e</sup> année n'est donc plus une année d'orientation et marque la fin du cycle 2 tout en constituant le premier pas vers les niveaux du cycle 3. La rénovation du cycle 3 se poursuit avec l'introduction des niveaux en 2015 pour la 9<sup>e</sup> année, en 2016 pour la 10<sup>e</sup> année et en 2017 pour la 11<sup>e</sup> année. Les sections actuelles de 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années auront totalement disparu à la rentrée d'août 2017.

Dans le courant de l'automne, un cahier d'information "Rénovation du cycle 3" incluant le projet de "Règlement d'organisation du cycle 3" a pu être mis à disposition de tous les intervenants de la scolarité obligatoire et des autorités scolaires, ainsi que du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) et des directions qui en dépendent. Ce cahier présente la structure de la scolarité obligatoire et l'organisation des classes et des groupes à niveaux. Il contient enfin des précisions sur les épreuves cantonales de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années et l'accompagnement du corps enseignant dans les compléments de formation.

Le règlement précise la structure par année des disciplines en classe hétérogène, de celles à niveaux, des options en 11<sup>e</sup> année, ainsi que les conditions de passage au semestre et en fin d'année et les conditions de promotion.

Deux groupes de travail concernant des spécificités de la 11<sup>e</sup> année débutent leurs travaux dans le courant de l'automne: un premier sur les options professionnelles et un deuxième sur le renforcement en français et en mathématiques.

La procédure de formation complémentaire des enseignants liée à l'introduction de la réforme est organisée durant l'automne et débutera en février 2015 pour se terminer en décembre 2017.

De nouvelles épreuves cantonales sont en cours de préparation et seront mises en place au printemps 2015 pour la 8<sup>e</sup> année et au printemps 2016 pour la 9<sup>e</sup> année.

De plus, le plan d'action de la formation professionnelle est en adéquation avec la rénovation du cycle 3 en proposant des stages supplémentaires dès la 10<sup>e</sup> année.

### **Moyens d'enseignement**

Comme chaque année, quelques moyens d'enseignement ont été distribués à la rentrée 2014-2015:

## Français

Un usage efficace des ouvrages de référence fait partie des apprentissages prescrits par le Plan d'études romand. Chaque année, des dictionnaires sont remis personnellement aux élèves de 4<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années. D'autres dictionnaires enrichissent le matériel de classe dans le but de multiplier les aides à la compréhension et à la production de l'écrit.

Au cycle 3, le moyen d'enseignement "L'atelier du langage 10<sup>e</sup>" est introduit.

Un aide-mémoire intitulé "Texte et langue" vient également enrichir les ressources pédagogiques pour les élèves de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années.

Au cycle 2, trois brochures intitulées "Mon lexique, mes tableaux de conjugaison" sont rééditées. Pensés comme une aide à la production écrite des élèves, ces documents viennent enrichir le moyen d'enseignement "Mon manuel de français".

Au cycle 1, La collection "A pas de souris" propose de courts textes adaptés aux lecteurs débutants. Cette année, les sept livres sélectionnés font la part belle aux contes traditionnels et tisseront, au fil des histoires, des liens entre l'école et la famille.

## Anglais

Les manuels MORE 8<sup>e</sup>, livre du maître, livre de l'élève, cahier d'activités, lexique et glossaire sont introduits à l'occasion de la généralisation de l'enseignement de l'anglais en 8<sup>e</sup> année.

## Mathématiques

La calculatrice électronique "TI-106 II" est introduite en 5e année en cohérence avec les contenus des apprentissages définis par le PER. Cet outil accompagnera les élèves durant tout le cycle 2.

Pour les enseignants de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années, l'ouvrage "Les balises maths 1P-2P" est distribué.

## Sciences de la nature

La collection Odysseo est introduite en 5<sup>e</sup> année. Elle comprend un livre de l'élève, un manuel du maître ainsi qu'un guide d'évaluation. Un fil rouge répartissant les séquences à traiter en 5<sup>e</sup> puis en 6<sup>e</sup> année sera proposé aux enseignants. Une introduction par la Haute Ecole Pédagogique (HEP) aura lieu durant le printemps 2015 et des modules de suivi seront proposés au corps enseignant.

## Sciences humaines et sociales

Un guide pour l'enseignant en géographie, histoire, sciences de la nature est introduit pour les 3e et 4e années. Il fait suite à celui déjà introduit pour les 1ère et 2e années l'an passé.

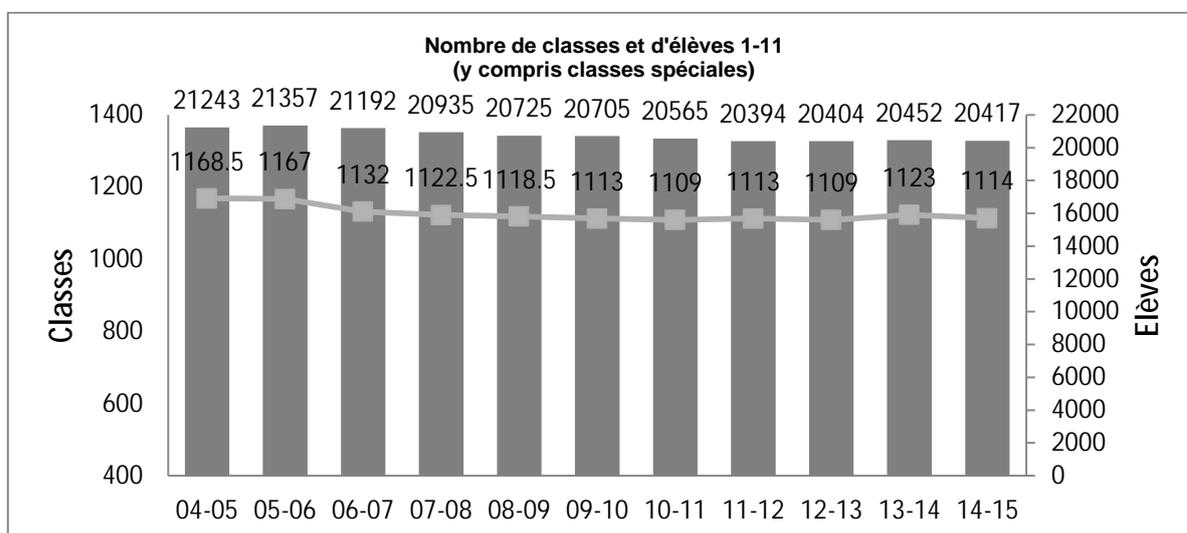
Un manuel d'histoire est introduit en 5e année ainsi qu'un manuel de géographie en 6e année. L'introduction de cours de formation à l'utilisation de ces nouveaux moyens d'enseignement produits dans le cadre de la Suisse romande est prévue durant le printemps 2015 et des modules de suivi seront proposés au corps enseignant par la HEP-BEJUNE.

## 5.4. Effectifs des élèves et des classes

Données au 15 octobre 2014.

| années d'enseignement            | filles | garçons | total       | classes |
|----------------------------------|--------|---------|-------------|---------|
| <b>cycle 1</b>                   |        |         |             |         |
| année 1                          | 836    | 866     | <b>1702</b> | 94.95   |
| année 2                          | 851    | 938     | <b>1789</b> | 95.45   |
| année 3                          | 839    | 942     | <b>1781</b> | 99.07   |
| année 4                          | 837    | 814     | <b>1651</b> | 91.23   |
| formation spécialisée et accueil | 6      | 13      | <b>19</b>   | 4.08    |

|                                 |             |              |              |             |
|---------------------------------|-------------|--------------|--------------|-------------|
| <b>cycle 2</b>                  |             |              |              |             |
| année 5                         | 910         | 950          | <b>1860</b>  | 97.48       |
| année 6                         | 903         | 923          | <b>1826</b>  | 100.45      |
| année 7                         | 904         | 951          | <b>1855</b>  | 93.87       |
| année 8                         | 857         | 910          | <b>1767</b>  | 96.5        |
| formation spécialisée & accueil | 74          | 100          | <b>174</b>   | 18.75       |
| <b>cycle 3</b>                  |             |              |              |             |
| année 9                         | 949         | 931          | <b>1880</b>  | 99          |
| année 10                        | 916         | 940          | <b>1856</b>  | 95          |
| année 11                        | 952         | 954          | <b>1906</b>  | 95          |
| terminale & accueil             | 155         | 196          | <b>351</b>   | 33.17       |
| <b>total</b>                    | <b>9989</b> | <b>10428</b> | <b>20417</b> | <b>1114</b> |



Pour en savoir plus sur les publications statistiques: [www.ne.ch/stateduc](http://www.ne.ch/stateduc).

## 5.5. Effectifs des enseignants

Données au 15 octobre 2014.

|               | nbre<br>d'enseignants | EPT<br>équivalent<br>plein temps | *taux<br>d'encadrement |
|---------------|-----------------------|----------------------------------|------------------------|
| années 1 à 11 | <b>2044</b>           | <b>1422.30</b>                   | <b>14.4</b>            |

## 5.6. Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)

L'office de la pédagogie et de la scolarité est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire (inspecteurs-trices et adjoint-e-s) qui forment le colloque pédagogique compétent pour traiter les questions relatives à l'enseignement, à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire. Il est appuyé par un secrétariat compétent pour accomplir sa mission.

Il assume les missions générales suivantes:

- a) garantir la mise en œuvre de la politique scolaire définie par les instances nationales, intercantionales et l'autorité cantonale, en assurant le lien avec les cercles scolaires;
- b) définir et allouer les ressources pédagogiques, l'équipement et les services informatiques ainsi que promouvoir et conduire des projets spécifiques;
- c) déterminer le cadre garantissant le parcours scolaire des élèves ainsi que l'encadrement nécessaire à l'organisation de leur affectation;
- d) créer les conditions favorables permettant aux écoles de contribuer, en collaboration avec la famille, à l'éducation de l'enfant;
- e) en fonction de la situation de l'élève ayant des besoins particuliers, promouvoir une scolarité en école ordinaire et, cas échéant, prendre des décisions relevant de la pédagogie spécialisée;
- f) exercer la surveillance de l'enseignement et des établissements scolaires et proposer des mesures dans une logique d'amélioration continue.

Les membres de l'OPS occupent la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal.

Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc ou en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

## 5.7. Epreuves

### ***Epreuves de référence***

Les épreuves 2014 ont porté sur le domaine SHS (Sciences humaines et sociales) pour l'ensemble des élèves de 3<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup> années, plus précisément sur la géographie. Les objectifs étaient issus du plan d'études romand (PER) et concernaient l'axe thématique SHS 11 pour le cycle 1 (*se situer dans son contexte spatial et social*) et SHS 21 pour le cycle 2 (*identifier les relations existant entre les activités humaines et l'organisation de l'espace*).

8'897 des 9'114 élèves de 3<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup> années scolarisés dans 478 classes FR (formation régulière) et 18 classes FS (formation spécialisée) ont réalisé l'épreuve en entier. 227 élèves (allophones essentiellement et/ou scolarisés récemment dans notre canton) ne l'ont réalisée que partiellement ou pas du tout puisque leur maîtrise de la langue française, leurs difficultés d'apprentissage ou leurs connaissances acquises en géographie depuis leur arrivée chez nous ne leur permettaient pas d'effectuer les tâches demandées.

### **Résultats des élèves**

| <b>Année</b>   | <b>Seuil de réussite</b>                       | <b>Moyenne cantonale</b>                   |
|----------------|--|--|
| 3 <sup>e</sup> | 26 points sur 34<br>atteint par 91% des élèves | 29,7 points<br>atteinte par 61% des élèves |
| 4 <sup>e</sup> | 24 points sur 32<br>atteint par 94% des élèves | 28,6 points<br>atteinte par 59% des élèves |
| 5 <sup>e</sup> | 24 points sur 32<br>atteint par 95% des élèves | 28,7 points<br>atteinte par 62% des élèves |
| 6 <sup>e</sup> | 23 points sur 31<br>atteint par 68% des élèves | 23,6 points<br>atteinte par 61% des élèves |
| 7 <sup>e</sup> | 32 points sur 43<br>atteint par 55% des élèves | 31,2 points<br>atteinte par 55% des élèves |

### **Observations et commentaires généraux**

Si le seuil de réussite (fixé à 75% du maximum de points) est atteint par la majorité des élèves, cette proportion évolue de manière dégressive: atteint par plus de neuf élèves sur dix de 3<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup>

années, il n'est obtenu que par un peu plus de la moitié des élèves de 7<sup>e</sup> année, ce qui est relativement faible.

Autre observation allant dans ce sens: si la moyenne cantonale est supérieure au seuil de réussite, ce qui est habituellement le cas, la marge entre ces deux valeurs tend à se réduire de 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> années. En 7<sup>e</sup> année, fait plutôt rare, la moyenne cantonale est même inférieure au seuil de réussite.

La synthèse des remarques que le corps enseignant a adressées à l'issue des épreuves permet une analyse des résultats et la mise en évidence d'éléments pédagogiques utiles à l'enseignement de cette discipline.

### **Volet informatique**

Comme ce fut déjà le cas les éditions précédentes, une partie de l'épreuve contenait un volet informatique pour les cinq années scolaires ainsi qu'un système complet de gestion et de transmission des résultats facilitant les opérations de correction et de communication.

Grâce à la plate-forme de gestion mise en place par l'OISO (Office de l'informatique scolaire et de l'organisation) et à la collaboration du SIEN (service informatique de l'entité neuchâteloise) et du CEG (Centre électronique de gestion), l'ensemble du dispositif a bien fonctionné à en juger par le degré de satisfaction élevé des personnes qui se sont prononcées.

## ***Epreuves au cycle 3***

### ***Statistique des épreuves d'orientation (année scolaire 2013/2014)***

Chaque année, les élèves de 8<sup>e</sup> année d'orientation sont soumis à des épreuves cantonales dont le résultat pèse pour un tiers dans leur orientation en 9<sup>e</sup> année. Tous les élèves de 8OR du canton passent les mêmes épreuves, au même moment, dans leur collège respectif. Les épreuves se déroulent sur deux sessions, la première en novembre et la seconde en mai. La correction par lecture optique est effectuée à l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation et l'analyse des résultats des épreuves, de même que la préparation de l'étude statistique annuelle, sont assurées par le service de statistique.

L'année scolaire 2013-2014 marque la fin des épreuves d'orientation puisqu'avec la rénovation prochaine du cycle 3, les filières vont disparaître. Un nouveau dispositif permettra d'orienter les élèves dans les branches à niveau dès l'année scolaire prochaine.

### **Répartition des élèves**

#### *Elèves promus*

Sur les 1645 élèves ayant terminé la 8<sup>e</sup> année HarmoS en 2013-2014, 1445 ont obtenu un code note (A, B ou C) et sont donc promus. Sur ce total, seuls 23 élèves n'ont pas reçu de code "avis du maître" ou de code épreuves.

#### *Elèves non-promus ou promus sur décision du conseil de classe*

164 élèves n'ont pas obtenu le code note minimum de C dans CLOEE, leur code note étant manquant ou leur statut "non-promu". Les élèves promus dont le code note est manquant entrent donc aussi dans cette catégorie. Sur ces 164 élèves, 95 se retrouvent en préprofessionnelle, 3 en maturités, 2 en moderne, et 7 en terminale. 57 d'entre eux ont quitté l'école publique et/ou le canton, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à l'année précédente (seuls 4 élèves sur 139 étaient concernés en 2012-2013).

#### *Autres*

31 élèves ont passé les épreuves cantonales partiellement ou à titre indicatif. Cinq autres élèves étaient dispensés ou absents lors de la passation des épreuves. Le tableau suivant présente l'affectation réelle de ces élèves après l'année d'orientation.

| Affectation réelle   | Non-promus | %              | Promus    | %              | Total     | %              |
|----------------------|------------|----------------|-----------|----------------|-----------|----------------|
| Quitté l'école       | 6          | 56.24%         | 1         | 4.30%          | 7         | 19.44%         |
| Maturités            |            |                | 8         | 30.86%         | 8         | 22.22%         |
| Moderne              | 2          | 22.16%         | 9         | 33.59%         | 11        | 30.56%         |
| Préprofessionnelle   | 1          | 10.38%         | 8         | 31.24%         | 9         | 25.00%         |
| Terminale            | 1          | 11.23%         |           |                | 1         | 2.78%          |
| <b>Total général</b> | <b>10</b>  | <b>100.00%</b> | <b>26</b> | <b>100.00%</b> | <b>36</b> | <b>100.00%</b> |

Ces 36 élèves ne sont donc pas comptabilisés dans le reste de cette étude.

### **Elèves promus**

Dans les trois tableaux ci-dessous, on trouve successivement les effectifs et les pourcentages des élèves ayant obtenu un code aux trois critères qui déterminent l'orientation, les résultats aux épreuves cantonales, les résultats scolaires de fin d'année et le préavis des maîtres (F = filles; M = garçons).

| Code épreuve         | F          | %              | M          | %              | Total       | %              |
|----------------------|------------|----------------|------------|----------------|-------------|----------------|
| A                    | 209        | 28.66%         | 167        | 23.43%         | 376         | 26.07%         |
| B                    | 415        | 56.75%         | 427        | 59.66%         | 842         | 58.19%         |
| C                    | 101        | 13.80%         | 115        | 15.96%         | 216         | 14.87%         |
| Donnée manquante     | 5          | 0.79%          | 6          | 0.96%          | 11          | 0.87%          |
| <b>Total général</b> | <b>730</b> | <b>100.00%</b> | <b>715</b> | <b>100.00%</b> | <b>1445</b> | <b>100.00%</b> |

| Code note            | F          | %              | M          | %              | Total       | %              |
|----------------------|------------|----------------|------------|----------------|-------------|----------------|
| A                    | 355        | 48.55%         | 274        | 38.33%         | 629         | 43.49%         |
| B                    | 261        | 35.89%         | 294        | 41.05%         | 555         | 38.44%         |
| C                    | 114        | 15.57%         | 147        | 20.62%         | 261         | 18.07%         |
| <b>Total général</b> | <b>730</b> | <b>100.00%</b> | <b>715</b> | <b>100.00%</b> | <b>1445</b> | <b>100.00%</b> |

| Code maître          | F          | %              | M          | %              | Total       | %              |
|----------------------|------------|----------------|------------|----------------|-------------|----------------|
| A                    | 428        | 58.68%         | 339        | 47.43%         | 767         | 53.11%         |
| B                    | 237        | 32.43%         | 285        | 39.84%         | 522         | 36.10%         |
| C                    | 61         | 8.30%          | 83         | 11.58%         | 144         | 9.93%          |
| Donnée manquante     | 4          | 0.55%          | 8          | 1.12%          | 12          | 0.83%          |
| <b>Total général</b> | <b>730</b> | <b>100.00%</b> | <b>715</b> | <b>100.00%</b> | <b>1445</b> | <b>100.00%</b> |

On constate que les codes les mieux représentés diffèrent selon le critère pris en considération. Ainsi, si les élèves se voient attribuer le code B aux épreuves à plus de 58%, c'est le code A qui prédomine au niveau des notes (43.49%) et du préavis des maîtres (53.11%), avec une nette différence entre garçons et filles, à la faveur de ces dernières.

## **5.8. Office de l'enseignement spécialisé (OES)**

L'OES se compose de 12.09 EPT selon la répartition suivante:

- 1 chef d'office (1 EPT);

- 2 secrétaires (1 EPT)
- 1 inspectrice de l'enseignement spécialisée (0.5 EPT)
- 3 gestionnaires de dossiers (2 EPT)
- 3 collaboratrices administratives et financières (1.9 EPT)
- 3 spécialistes en charge de la procédure d'évaluation standardisée (2.43 EPT)
- 1 logoelectrice (0.5 EPT)
- 3 enseignantes spécialisées pour le soutien pédagogique aux sourds et malentendants (2.26 EPT)
- 1 enseignant spécialisé au Centre neuchâtelois de psychiatrie (0.5 EPT).

En 2014, l'OES a reconnu et attribué environ 3'300 mesures de pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans. Ce nombre correspond à 8,5% de la population de ces classes d'âge dans notre canton. Ces mesures concernent en pourcentage et dans l'ordre la logopédie/l'orthophonie (82%), les écoles spécialisées (10.5%), le SPS (4%), la psychomotricité (2.5%) et l'éducation précoce spécialisée (1%).

### **Les missions de l'OES**

- a) conduire et gérer le domaine de la pédagogie spécialisée (mesures renforcées): écoles spécialisées, classes des institutions, orthophonie, psychomotricité, soutien pédagogique spécialisé, service éducatif itinérant, procédure d'évaluation standardisée et suivi des élèves en milieu psychiatrique;
- b) exercer la surveillance de l'enseignement spécialisé, des écoles spécialisées et définir des mesures dans une logique d'amélioration continue;
- c) favoriser l'intégration des élèves ayant des besoins particuliers;
- d) suivre les processus budgétaire et financier des écoles spécialisées et attribuer les subventions;
- e) coordonner la pédagogie spécialisée et les mesures d'aide et d'accompagnement pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers;
- f) assurer le suivi de la supervision pédagogique et du subventionnement des classes des institutions, en collaboration avec les services concernés.
- g) élaborer un concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée.

### **Les prestations de l'OES**

- a) informer et conseiller les partenaires sur toute question en relation avec la formation spécialisée dans le canton de Neuchâtel;
- b) gérer les dossiers de demande de mesures renforcées et ceux des enfants et des jeunes neuchâtelois qui bénéficient desdites mesures;
- c) analyser la situation particulière de chaque enfant ou jeune directement concerné par une demande de mesure renforcée;
- d) décider des mesures renforcées;
- e) assurer le suivi scolaire des enfants et adolescents hospitalisés en milieu psychiatrique;
- f) assumer le paiement des prestations (mesures renforcées, cf. onglet Pédagogie) accordées dans le cadre de ses décisions.

Suite à la ratification par le Grand conseil de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée en janvier 2013, l'OES est l'entité chargée de l'élaboration et de la mise en place du concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée. Dans ce but, l'OES a mis sur pied plusieurs groupes de projet (GP) qui ont pour mandat, dans un premier temps, de faire un état des lieux sur la situation actuelle des différents secteurs touchant à la pédagogie spécialisée. Dans un deuxième temps, ces groupes devront faire des propositions d'amélioration en conformité avec l'Accord intercantonal afin de les introduire dans le concept cantonal. Ce sont:

- le GPA: "Parcours scolaires des élèves à besoins éducatifs particuliers" et
- le GPB: "Prestations – mesures renforcées" (fin de la première phase en septembre 2014).

Par ailleurs, la table des matières du concept cantonal a été présentée au comité de pilotage.

Dans les grandes lignes, l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée énonce que les cantons promeuvent l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers dans l'école ordinaire. Cet accord mentionne, entre autres, que la pédagogie spécialisée doit faire partie du mandat public de formation, que les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives, que le principe de gratuité prévaut dans ce domaine et que les titulaires de l'autorité parentale sont associés à la procédure de décision relative à l'attribution de mesures de pédagogie spécialisée. Par cet accord, le canton de Neuchâtel s'engage en particulier à appliquer la procédure d'évaluation standardisée (PES) et à utiliser une terminologie uniforme notamment.

### ***Logopédie/orthophonie***

Une Convention relative à la rémunération des traitements logopédiques/orthophoniques et au subventionnement du travail de gestion et de contrôle assuré par les centres d'orthophonie des villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel a été signée entre le DEF et les trois villes concernées le 20 mars 2014.

Afin d'assurer l'entrée en vigueur de cette convention au premier janvier 2015, des directives d'application ont été élaborées par un groupe de travail composé par les responsables des centres et des représentants de l'OES.

Dans ce cadre, la logoelectrice de l'Office de l'enseignement spécialisée a pour tâche de participer à la mise en place de la nouvelle organisation du domaine, d'examiner les demandes de traitements logopédiques dans le cadre d'une procédure d'évaluation indépendante, de proposer les critères d'octroi des différentes mesures, de proposer et mettre en œuvre un contrôle de qualité portant sur l'efficacité et la satisfaction des prises en charge, d'assurer les contacts avec les partenaires et de fournir des conseils pour toute question relative à la logopédie.

Le colloque des responsables de l'orthophonie (CRO) continue de se réunir plusieurs fois par année sous l'égide du chef de l'OES. Le CRO représente une plate-forme d'échanges réunissant les responsables des trois centres communaux, du centre des orthophonistes-logopédistes indépendants neuchâtelois (COLIN), des institutions (CLI) et d'une collaboratrice scientifique logopédiste de l'OES.

### ***Psychomotricité***

Suite à la dénonciation, en décembre 2011, de la convention tarifaire qui régissait les rapports entre les thérapeutes en psychomotricité indépendantes et l'Etat, une nouvelle convention a été négociée entre le DEF et Psychomotricité suisse, sous-section neuchâteloise. Elle a été signée le 27 juin 2014 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Parallèlement à cette négociation, l'OES a mis sur pied un groupe de travail afin de revoir les critères d'octroi des mesures en psychomotricité, devenus trop restrictifs au regard de l'Accord intercantonal sur la collaboration en matière de pédagogie spécialisée. Ce groupe de travail a présenté ses conclusions au comité de pilotage en novembre 2014.

## **5.9. Centre de psychomotricité**

Le centre de psychomotricité offre ses prestations dans différentes régions du canton. A cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, à Dombresson, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Bevaix.

Le nombre de postes de thérapeutes en psychomotricité correspond à 8,8 EPT, dont 2,4 sont prévus pour des interventions dans les institutions spécialisées. Dès août 2014, le nombre d'EPT a

augmenté de 0.3 pour un total de 9.1, dont 2,7 sont prévus pour des interventions dans les institutions spécialisées.

Durant l'année civile, les différentes antennes suivent en moyenne 200 enfants et jeunes. Dans les institutions, les thérapeutes en psychomotricité fournissent leurs prestations à une centaine d'enfants et jeunes.

Durant l'année scolaire 2013-2014, et de façon détaillée, la répartition des prises en charge en consultation ambulatoire s'est déclinée de la manière suivante:

|                          |             | <b>Dossiers traités</b> | <b>Suivis de l'année précédente</b> | <b>Nouvelles demandes traitées</b> | <b>Demandes et bilans sans suite</b> |
|--------------------------|-------------|-------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Neuchâtel</b>         | <b>115%</b> | 63                      | 23                                  | 20                                 | 4                                    |
| <b>Val-de-Ruz</b>        | <b>50%</b>  | 24                      | 13                                  | 11                                 | 4                                    |
| <b>Val-de-Travers</b>    | <b>50%</b>  | 19                      | 13                                  | 6                                  | 0                                    |
| <b>Entre-deux-Lacs</b>   | <b>50%</b>  | 23                      | 14                                  | 9                                  | 3                                    |
| <b>La Chaux-de-Fonds</b> | <b>170%</b> | 66                      | 32                                  | 34                                 | 12                                   |
| <b>Le Locle</b>          | <b>95%</b>  | 40                      | 16                                  | 24                                 | 7                                    |
| <b>Bevaix</b>            | <b>100%</b> | 30                      | 11                                  | 19                                 | 5                                    |
| <b>Total</b>             |             | <b>265</b>              | <b>122</b>                          | <b>123</b>                         | <b>35</b>                            |

En juillet 2014, la situation était la suivante:

|                          | <b>Demandes en attente</b> | <b>Traitements en attente</b> | <b>Traitements en cours</b> | <b>Traitements terminés</b> |
|--------------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Neuchâtel</b>         | 11                         | 0                             | 25                          | 15                          |
| <b>Val-de-Ruz</b>        | 5                          | 0                             | 13                          | 5                           |
| <b>Val-de-Travers</b>    | 7                          | 0                             | 16                          | 3                           |
| <b>Entre-deux-Lacs</b>   | 3                          | 1                             | 13                          | 4                           |
| <b>La Chaux-de-Fonds</b> | 7                          | 4                             | 30                          | 22                          |
| <b>Le Locle</b>          | 23                         | 1                             | 16                          | 10                          |
| <b>Bevaix</b>            | 0                          | 0                             | 0                           | 0                           |
| <b>Total</b>             | <b>56</b>                  | <b>6</b>                      | <b>113</b>                  | <b>59</b>                   |

A la suite du départ de M. Pierre-Yves Carnal le 31 mars 2014, M. Valéry Lambert, responsable financier du SEO, a repris cette fonction ad intérim, il a finalement été nommé chef du CEPM, par décision du Conseil d'Etat du 9 avril 2014.

Le Conseil d'Etat a décidé, en date du 18 décembre 2013, d'augmenter la facturation de l'heure de séance à 96 francs pour les enfants ou jeunes lorsque les conditions ne sont pas réunies pour l'octroi d'une mesure renforcée (cas non OES). Ce changement a généré une période transitoire pour les traitements débutés en 2013 ainsi que pour la prise en charge des bilans.

Pour rappel, dans le canton de Neuchâtel, les traitements ambulatoires sont effectués sous deux formes:

- mesures renforcées (cas OES): elles sont tributaires de décisions individuelles de l'office de l'enseignement spécialisé et sont entièrement financées par l'Etat;
- mesures ordinaires (cas non OES): elles sont fournies lorsque les conditions ne sont pas réunies pour l'octroi d'une mesure renforcée.

Depuis août 2013, un mandat de prestations liant le CEPM aux institutions est entré en vigueur.

Par mesure de simplification et d'efficacité, les thérapeutes du CEPM ont décidé de réunir leurs deux colloques internes par mois (un colloque d'une durée de trois heures, plutôt que deux d'une heure et demie).

Madame Laurence Vaivre-Douret, professeur des universités et Docteur en psychologie, a dispensé à l'équipe une journée de formation sur la dyspraxie au moins de mars 2014.

Comme de coutume, les thérapeutes ont présenté la psychomotricité ainsi que le CEPM aux étudiants de la HEP-BEJUNE. Elles ont été sollicitées pour l'élaboration du contenu de la formation "CAS-Soutien par le mouvement" de la HEP-BEJUNE.

Deux collaboratrices ont repris le mandat "Tina et Toni plus" demandé par le service de la santé publique pour promouvoir la santé au sein des structures parascolaires.

Une collaboratrice ainsi que le chef du CEPM ont collaboré avec un groupe de travail à l'élaboration de nouveaux critères pour l'octroi de thérapies en psychomotricité dans le canton de Neuchâtel.

Une thérapeute fait partie de la commission consultative de conseil et d'expertise en matière de pédagogie spécialisée.

L'équipe a préparé, par sous-groupe, le contenu à apporter par les représentantes des différents groupes de travail en lien avec l'élaboration du nouveau concept de l'enseignement spécialisé.

Enfin, deux thérapeutes en psychomotricité ont travaillé à l'élaboration d'un manuel pour la formation des sages-femmes, à la demande du service de la santé publique.

La collaboration en réseau reste importante pour les thérapeutes travaillant en institution et en antenne ambulatoire, cela peut être avec l'équipe éducative et thérapeutique dans l'institution ou avec les enseignants, avec des conseillers socio-éducatifs dans les cercles scolaires, avec des psychologues et des médecins et avec d'autres corps professionnels.

## 5.10. Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

Etat du personnel au 31 décembre 2014: 8 personnes pour 5.8 EPT, selon la répartition suivante:

- 1 chef d'office (1 EPT)
- 1 chef de projets (0.6 EPT)
- 1 responsable de la gestion administrative des écoles (0,8 EPT)
- 1 chargé de projets (1 EPT)
- 1 collaboratrice PAO (0,8 EPT)
- 1 collaboratrice administrative (0,6 EPT)
- 1 secrétaire (0,7 EPT)
- 1 chargé de mission (0,3 EPT)



[www.ne.ch/oiso](http://www.ne.ch/oiso)



[www.rpn.ch](http://www.rpn.ch)

Entité au sein du SEO, l'OISO s'emploie à mettre en œuvre la politique publique en faveur de l'intégration des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC) dans les écoles neuchâteloises, cette politique vise notamment à favoriser un usage efficace, pratique, critique et éthique des MITIC.

### **Les missions de l'OISO**

Dans le cadre des lignes stratégiques définies par le comité de pilotage, l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) s'emploie chaque jour à mettre en œuvre la politique publique définie à travers les missions suivantes:

- a) assurer l'implantation, la gestion, le développement et l'intégration des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) sur les plans pédagogique, technique et administratif dans les écoles de la scolarité obligatoire;
- b) coordonner le travail des animateurs MITIC et collaborer avec les instituts de formation du corps enseignant;
- c) collaborer avec le service de statistique pour satisfaire notamment aux demandes de l'office fédéral de la statistique (OFS) et aux besoins du monitoring du système;
- d) participer à l'organisation et à la correction d'épreuves cantonales;
- e) appuyer le service de l'enseignement obligatoire (SEO) dans les travaux liés à la qualité, à l'application et au suivi de projets ainsi qu'à la publication assistée par ordinateur (PAO);
- f) contribuer, en collaboration avec les services du département, à améliorer les connaissances scientifiques en matière technique et pédagogique en exerçant une veille active relative aux nouvelles technologies.

### **Les prestations**

Les missions ci-dessus sont concrétisées à travers la délivrance des prestations suivantes:

- a) Gestion, développement et intégration des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) sur les plans pédagogique, administratif et technique;
- b) Gestion des portails pédagogiques et administratifs;
- c) Gestion de projets informatiques, pédagogiques et administratifs;
- d) Organisation et animation de formations relatives à l'utilisation d'applications informatiques;
- e) Gestion et développement d'activités liées aux MITIC, y compris à l'éducation aux médias (prévention, sécurité et éducation);
- f) Coordination du processus de recensement des élèves et des tâches statistiques;
- g) Production des travaux PAO (moyens d'enseignement et épreuves);
- h) Distribution, correction électronique et transmission des résultats des épreuves cantonales (épreuves d'orientation, épreuves d'éducation routière, épreuves de référence);
- i) Définition et accompagnement d'application de méthodologies de projets;
- j) Élaboration et suivi du budget de l'informatique scolaire;
- k) Innovation et veille technologique.

### **Epreuves cantonales**

L'OISO apporte un soutien au SEO dans les domaines de la composition PAO, la conception informatique, l'organisation de la passation et la diffusion des résultats des épreuves suivantes:

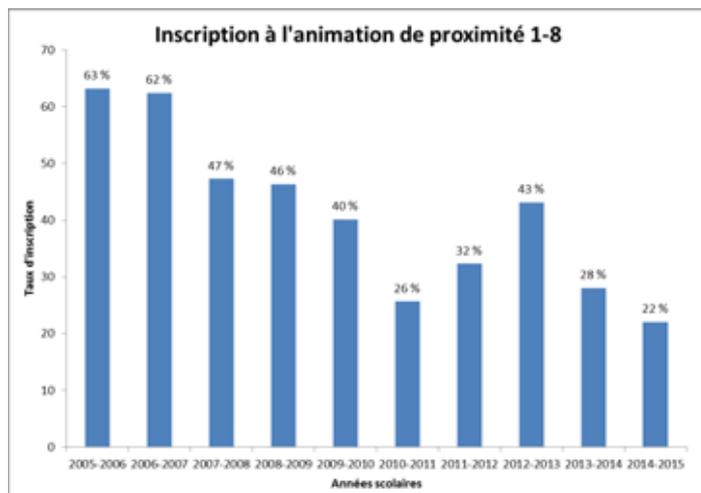
- épreuves cantonales d'orientation (année 8);
- épreuves cantonales cyclistes (année 8);
- épreuves cantonales de références (années 3 à 7).

## **Informatique pédagogique**

### **Animation MITIC 1-11**

L'offre d'animation MITIC 1-8 est gérée par l'OISO. Au mois d'août 2014, un formulaire d'inscription a été envoyé aux enseignants des années 1-8. Sur un nombre total de 1104 enseignants, 244 (soit 22%) se sont inscrits à un ou plusieurs modules proposés (en tout 332 modules choisis, dont 254 hors temps scolaire). Voici quelques exemples des modules préférés des enseignants:

- Compétences MITIC des élèves (62 inscriptions)
- Aide personnalisée (60 inscriptions)
- Langue 1 (57 inscriptions)
- Gestion de la classe (36 inscriptions)



Jusqu'à l'année scolaire 2013-2014, l'animation de proximité était proposée uniquement aux enseignants des années 1-7. Dans les premières années, l'animation MITIC consistait principalement à mettre à niveau les compétences techniques et bureautiques des enseignants. Un accent a ensuite été mis sur l'aspect pédagogique de l'utilisation des nouvelles technologies. Aujourd'hui, l'animation de proximité rend toujours de précieux services aux enseignants. Ceux-ci apprécient l'intervention personnalisée des animateurs MITIC.

Suite à la régionalisation de l'école obligatoire neuchâteloise, il devient nécessaire d'adapter et d'harmoniser l'animation MITIC afin qu'elle corresponde à la nouvelle organisation scolaire. Un projet de nouveau dispositif d'animation MITIC 1-11 a été mis en consultation auprès des directions des centres scolaires. Ce nouveau dispositif entrera normalement en vigueur au début de l'année scolaire 2015-2016.

Une formation continue des animateurs MITIC de l'espace BEJUNE a été organisée le 7 mai 2014 à La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec la HEP-BEJUNE. 45 personnes ont suivi des ateliers ainsi qu'une conférence donnée par Jean-François Jobin sur les compléments MITIC du PER.

### **Dispositif MITIC BEP**

Dans le cadre du nouveau dispositif déployé visant à favoriser la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves, un animateur MITIC BEP cantonal a été engagé pour:

- accompagner les directions dans la mise en œuvre des ressources techniques;
- former les animateurs MITIC et partager les bonnes pratiques afin de leur permettre d'appuyer le corps enseignant dans la mise en œuvre des mesures techniques décidées et opérationnelles;
- mettre en ligne une liste de ressources pouvant être utilisées comme mesures compensatoires.

27 animateurs ont participé à une séance de sensibilisation à l'usage d'outils informatiques pouvant apporter une aide spécifique à des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Un atelier « Outils API » a ensuite été suivi par 20 animateurs.

### **Memot**

Les listes de vocabulaire 5-6-7, en lien avec la méthode « Mon manuel de français », ont été mises à jour dans l'application Memot, développée en collaboration avec le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN). Les listes permettent de travailler l'orthographe des mots, l'orthographe d'expressions ou de « morceaux de phrase » à réutiliser lors d'un exercice de rédaction. Elles permettent également de travailler la synonymie, l'antonymie, les familles de mots, etc.

### **iLangues**

La plateforme iLangues permet à tous les élèves des années 9, 10 et 11 la pratique de l'allemand et de l'anglais. Elle est accessible en classe et depuis la maison. Des parcours pédagogiques complémentaires aux moyens d'enseignement Geni@I, Go! et Ideas and Issues leur sont proposés. Depuis l'année dernière, des parcours pour l'italien (Pronti via!) et l'espagnol (Español en marcha) ont été ajoutés. Le français, le néerlandais et le chinois sont également disponibles, mais sans parcours spécifiques. Un papillon d'information a été envoyé à tous les parents des élèves des années 9, 10 et 11 en les invitant à utiliser la plateforme pour l'allemand et l'anglais depuis la maison.

### **Formation des enseignants**

#### **Ateliers HEP-BEJUNE**

Des ateliers « Blogs », « Didapages », « Semaines des médias », « Outils API » à l'intention des enseignants neuchâtelois ont été organisés en collaboration avec la HEP-BEJUNE.

#### **Neuchâtel-MITIC**

La HEP-BEJUNE et les centres de compétences MITIC des trois cantons (CMIJ, CEIJ et OISO) ont organisé trois après-midi de formation tenant compte des spécificités cantonales. Tous les enseignants de l'espace BEJUNE ont cordialement été invités à y participer. 64 personnes se sont inscrites à la formation « Neuchâtel-MITIC » qui s'est déroulée l'après-midi du 12 novembre 2014, à La Chaux-de-Fonds.

Programme des présentations:

- différentes ressources MITIC utiles pour l'enseignement et/ou l'apprentissage;
- différents sujets ou points de réflexions sur des thèmes d'actualités liés aux MITIC.

### **Portail pédagogique RPN**

Le portail pédagogique RPN.ch vise à mettre à disposition des élèves, des parents, des enseignants et des membres de secrétariat et de direction toutes les ressources pédagogiques, administratives et informationnelles utiles aux apprentissages ou à l'accomplissement des tâches professionnelles.

### **Bibliothèque de l'enseignement obligatoire (BEO)**

La BEO est intégrée au portail pédagogique. Elle permet le stockage, le classement, la consultation et l'échange de ressources pédagogiques numériques. Une notice de description appliquant la norme LOM-CH simplifiée accompagne chaque ressource et permet ainsi de la retrouver à l'aide d'un moteur de recherche performant. Des critères variés, tels que la discipline, l'année scolaire, le format du document, facilitent ce travail.

La BEO permet aux:

- collaborateurs du SEO de mettre à disposition des ressources officielles (supports de cours, complément);

- enseignants d'échanger le fruit de leur travail en termes de ressources (liens, documents, vidéos, sons, etc.);
- élèves d'accéder à des ressources déposées en ligne par les enseignants.

Un moteur de recherche performant permet d'effectuer une recherche parmi tous les documents.

En novembre 2014, la BEO comptait 616 ressources pédagogiques.

### ***Parc informatique du réseau pédagogique neuchâtelois (RPN)***

Le nombre d'ordinateurs connectés au réseau pédagogique neuchâtelois installés dans les écoles obligatoires et spécialisées se monte à 3400 postes environ, dont 3000 sont à la charge de l'Etat

En 2014, 290 ordinateurs ont été renouvelés.

Suite à un don de l'Université de Neuchâtel, il a été possible d'équiper progressivement les classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année avec 3 ordinateurs par classe.

### ***Prévention & Ethique***

L'OISO coordonne depuis plusieurs années un ensemble d'actions liées à l'éducation aux médias et à la prévention.

### ***Campagne prévenTIC***

Sous forme de conférences, la campagne prévenTIC informe les parents des jeunes élèves (années 3 à 5). Elle poursuit les objectifs suivants:

- appuyer les parents dans l'éducation des enfants visant un usage pratique et critique des médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC);
- informer du contenu du plan d'études concernant l'éducation aux médias;
- informer les parents des risques, de leurs droits et devoirs ainsi que de leurs responsabilités quant à l'utilisation des MITIC;
- informer de la sécurité des ordinateurs installés dans les écoles neuchâteloises;
- informer les parents des outils existants pour protéger les ordinateurs familiaux.

Environ 150 parents ont participé aux séances prévenTIC organisées par l'OISO durant l'année scolaire 2013/2014. Bien que l'utilisation des MITIC soit de plus en plus répandue parmi les nouvelles générations de parents, l'information ciblée sur les élèves est appréciée: 95% des participants recommanderaient la conférence à leurs connaissances.

### ***Ch@rte informatique du RPN***

A la rentrée 2014, les élèves de 6<sup>e</sup> année et leurs parents ont pris connaissance de la ch@rte informatique du RPN. Traduite en 11 langues (français, anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, albanais, turc, serbo-croate, arabe et tamoul), elle est accessible en ligne à l'adresse [www.rpn.ch/charte](http://www.rpn.ch/charte). Ce document pédagogique favorise la discussion autour de l'usage de l'outil informatique en classe et à la maison. Suite à la présentation en classe, la charte est signée par les élèves et leurs parents.

### ***Gestion évoluée des remplacements***

Depuis septembre 2013, les écoles obligatoires des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel utilisent progressivement la plateforme GER ([www.rpn.ch/ger](http://www.rpn.ch/ger)) pour une gestion simplifiée des remplacements. Cette plateforme est un dispositif mis à disposition des écoles pour surmonter les difficultés relatives au manque d'enseignants-remplaçants. L'inscription centralisée simplifie la démarche administrative pour les enseignants-remplaçants.

A fin octobre 2014, 1195 dossiers ont été déposés pour le seul canton de Neuchâtel.

## **Systeme d'information CLOEE1/CLOEE2**

En 12 ans le système d'information CLOEE1 a permis d'assurer progressivement la gestion administrative complète de toutes les écoles neuchâteloises. Le projet CLOEE2 est basé sur cinq axes de travail: choix des nouveaux outils de développement, ergonomie utilisateur, architecture applicative (environnements, modules, fonctionnalités), évolution des fonctionnalités, déploiement et utilisation. Le projet a démarré en 2010 et devrait se terminer en 2018. Le système d'information CLOEE est utilisé quotidiennement par toutes les écoles neuchâteloises, il contient toutes les données de gestion. La migration des modules CLOEE2 sera progressive et la disponibilité du logiciel garantie. Pour mener à bien ce projet, une organisation participative a été mise en place. Tous les travaux sont menés avec des groupes d'utilisateurs représentatifs des divers métiers regroupés à travers des comités d'expression des exigences.

En 2014, les dossiers ci-dessous ont été traités par deux comités d'expression des exigences:

- Projection/promotion des élèves;
- Transfert du dossier de l'élève;
- Gestion des groupes;
- Gestion des options.

Depuis septembre 2014, les modules CLOEE2 ci-dessous sont utilisés par les membres de secrétariats et de directions des écoles obligatoires et postobligatoires:

- Identité de l'élève;
- Intervenants Adresses Courriers;
- Création du dossier de l'élève;
- Liste et Recherche;
- Résumé de l'élève;
- Remarques Correspondances Direction Santé Liste des élèves.

Les formations liées à l'utilisation des modules ci-dessus se sont déroulées durant la première quinzaine de septembre, celles-ci ont réuni 172 participants. L'enquête de satisfaction menée auprès des participants démontre que les formations ont été globalement bien appréciées.

Taux de satisfaction obtenus:

- utilité de la formation: 98% des participants ont considéré la formation comme utile;
- durée de la formation: 82% des participants ont considéré que la durée était adaptée;
- documentation: 98% des participants ont considéré la documentation comme complète;
- lieu choisi: 95% des participants ont considéré que le lieu choisi était adéquat;
- explications: 66% des participants ont considéré que les explications étaient bonnes et 21% excellentes.

Les résultats de l'enquête sont publiés dans le portail RPN: [www.rpn.ch/cloee2](http://www.rpn.ch/cloee2) (section Formations CLOEE2).

### **Autres dossier CLOEE2**

Déploiement du module Entretien parents destiné aux enseignants du cycle 1 en rapport avec le nouveau dispositif d'évaluation.

### **Autres dossiers CLOEE1**

- Introduction du bulletin scolaire informatisé pour la 4e année (juin 2014);
- Adaptation du Rôle de classe (gestion administrative des classes des années 1 à 7) améliorant la gestion courante;
- Préparation des nouveaux bulletins scolaires informatisés pour le cycle 1 selon le nouveau dispositif d'évaluation;

- Modélisation des horaires du cycle 3 en rapport avec la rénovation du cycle 3;
- Conception des nouveaux bulletins de 8e année et du rapport d'évaluation selon l'arrêté concernant l'évaluation des apprentissages de l'élève en 8e année et les conditions de promotion au cycle 3.

### **Guichet Unique**

Déploiement des prestations Notes détaillées et Bulletins scolaires pour les apprentis fréquentant le CPMB, CIFOM-ET et le CPLN-ET. Les notes détaillées sont également disponibles pour les entreprises formatrices.

## **5.11. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)**

### **Généralités**

Le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) a traversé l'année avec toute l'énergie et l'enthousiasme qui caractérise chaque collaborateur. En effet, la mission première du CMNE – l'enseignement amateur et préprofessionnel – a permis à plus de 2000 élèves, majoritairement enfants et adolescents, mais également adultes et seniors, de suivre un enseignement de qualité. De nombreuses manifestations de reconnaissance nous permettent de croire que nous sommes dans le juste et que les compétences des professeurs sont avérées. Le succès de nos élèves et étudiants aux examens et aux divers concours l'atteste. Notre institution a répondu à la seconde mission, non moins essentielle, – le développement de la culture musicale en général – en proposant de multiples activités et concerts qui ont rencontré un vif succès. La suite du rapport permettra au lecteur d'en apprécier la teneur.

La valeur fondamentale de notre institution pour l'année se résume en une expression: « Un conservatoire pour tous! ». Ainsi, nous avons non seulement cherché à élargir notre offre auprès des seniors en rencontrant des représentants des divers EMS du canton afin de mesurer leur intérêt à engager des collaborations avec nous, mais en plus, nous avons continué à développer le projet de formation musicale pour les personnes souffrant d'un handicap ou ayant des besoins particuliers. Ainsi, un groupe de travail a été constitué, formé de collaborateurs particulièrement sensibles à la question, soutenu par Mme Lise Gremion, responsable de la filière pédagogie spécialisée à la HEP de Lausanne, membre de la Commission consultative du CMNE. Cette dernière a proposé une journée de formation continue interne à la rentrée scolaire qui a été suivie et très appréciée par la majorité de nos professeurs. Diverses collaborations sont envisagées, notamment avec le CERAS, les Perce-Neige ainsi que Centrevue de Peseux.

L'année fut marquée par des réflexions de fond sur les visées de notre institution, notamment au travers d'une réorganisation de l'équipe de direction qui sera effective dès le 1<sup>er</sup> février 2015 ainsi qu'au travers de l'élaboration d'un système de contrôle interne (SCI) et d'un protocole de gestion de crise qui devraient être opérationnels dès le printemps 2015. De nombreuses démarches ont abouti récemment à la décision d'intégrer l'ancien poste du Locle dès la rentrée prochaine dans un projet de collaboration étroite avec la Musique scolaire de cette ville. Un nouvel élan souffle donc sur Le Locle au travers d'un projet d'une offre commune et dynamique qui devrait permettre à la population d'accéder à une formation innovante de qualité.

Les ensembles du CMNE ont rayonné cette année dans le canton et au-delà. Nous soulignerons particulièrement l'attachement du président de la Confédération, M. Didier Burkhalter, à notre institution, puisque nos musiciens se sont produits à trois reprises pour lui cette année scolaire: lors de la fête en l'honneur du nouveau Président, le 12 décembre 2013, lors de la course d'école du Conseil Fédéral, le 3 juillet 2014, et lors de son allocution télédiffusée à l'occasion de la Fête nationale. Plusieurs sollicitations de nos musiciens par des organismes divers, à l'instar de Microcity, pour son inauguration, ou du Comité Italien pour la Promotion Educative (C.I.P.E), pour sa cérémonie de remise des certifications, nous montrent que le CMNE est considéré par plusieurs comme un partenaire musical privilégié.

### ***Langage musical (LM) et initiation musicale (IM) par M. François Cattin***

Le département IM / LM compte 17 professeurs répartis sur tous les sites d'enseignements (un professeur a été engagé, M. Massimo Lunghi, suite à un concours pour le poste d'enseignant d'harmonie et déchiffrage instrumental pour les classes PP). Au cours de l'année 2014, les éléments suivants sont à signaler.

- **Journée de formation continue** (20 août 2014) spécifiquement destinée au département. Une conférence, un atelier et une table-ronde ont permis aux professeurs de s'interroger sur la fonction et le contenu de l'enseignement. Cette démarche sera reconduite.

- Mise en place d'un **projet de médiation culturelle** démarré à la rentrée d'août. Au cours de l'année scolaire, chaque classe de LM / IM vit une expérience artistique avec un artiste: visite d'artistes, concerts, activités en relation avec des concerts, etc. La démarche a d'ores et déjà rencontré une approbation générale des professeurs, des élèves et des parents.

- Le chargé de mission a institué des **visites de classes** pour chacun des professeurs, il s'agit de construire avec le professeur un dialogue pédagogique. Cette mesure permet au CM de connaître précisément le contenu des cours, d'accompagner professionnellement le professeur (c'est-à-dire de permettre un échange professionnel), de rencontrer concrètement les élèves en situation d'apprentissage et de ce fait de poursuivre une réflexion afin d'imaginer un fonctionnement à long terme.

- Le département a activement participé à la **clôture** avec un projet mettant en scène quatre classes de LM autour d'une action co-construite avec les enfants. La performance a été saluée et a pu démontrer les possibilités liées à l'inventivité des jeunes musiciens.

- Sur initiative du docteur Aubert, les groupes de **rythmique seniors** ont invité les homes du canton à une démonstration. Le projet est en cours actuellement de favoriser ce type de démarches (rythmique Jaques-Dalcroze) à l'intérieur même des institutions. A ce titre, trois professeurs sont actuellement en formation pour pouvoir enseigner la rythmique senior. Projet à suivre.

### ***Département Jazz par M. Baptiste Grand***

Le département jazz compte 12 professeurs pour les instruments suivants: piano, guitare, basse et contrebasse, batterie, saxophone, violon, trompette, flûte, chant, vibraphone. Le département dispense des cours d'instrument individuels, des cours de langage musical jazz et des ateliers (10 cette année) qui permettent aux élèves de pratiquer la musique en petit groupe (3-6 musiciens), sous la conduite musicale d'un professeur.

Le nouveau chargé de mission est entré en fonction en mars.

En mars et mai, les sessions examens des élèves du département se sont bien déroulées. Les résultats ont été très bons dans l'ensemble. Il est à noter que six de nos étudiants des classes pré-professionnelles (PP) ont été admis dans les hautes écoles jazz (Lucerne, Berne et Bâle).

En termes d'événements et concerts, il y a eu une audition de département, plusieurs concerts, des ateliers, des prestations de nos étudiants PP et un stage/masterclass clôturé par un concert.

A la rentrée, les effectifs ont légèrement baissé. Des solutions sont à l'étude pour inverser la tendance.

### ***Département Piano par M. Gilles Landini***

Le département piano compte 24 professeurs.

M. Landini s'est engagé afin de mettre en place une bonne communication et à instaurer un dialogue franc avec les professeurs depuis sa prise de fonction le 1<sup>er</sup> août 2013, tout ceci en collaboration avec le nouveau directeur. Ces points prioritaires mis en œuvre, permettent de jouir d'un fonctionnement et de rapports sereins, de dialogue et de respect de part et d'autre.

### ***Département Vents, Percussions et Fanfare par M. Martial Rosselet***

Le département vents et percussions compte 30 professeurs + un chargé de cours (flûte traversière).

La rentrée scolaire 2014-2015 s'est bien déroulée. Toutes les inscriptions ont pu être attribuées à chaque professeur. Avec la nouvelle harmonisation scolaire (HarmoS) des difficultés ont été rencontrées dans l'organisation des cours sans rentrer en conflit avec les horaires des écoles obligatoires. Avec les inscriptions et renoncements 2014-2015, à part quelques exceptions, chaque professeur a reconduit son taux d'occupation. Concernant le département vents et percussions et ses étudiants, le vivier principal provient des fanfares de notre canton. Depuis plusieurs années, une convention est établie entre les sociétés fanfares de la République et son organisation faîtière (ACMN) ainsi que notre institution. Par cette convention, cette année scolaire, 181 élèves sont inscrits pour une formation musicale de base de quatre années (pratique et théorique). Il est indispensable de continuer à stimuler et soigner les relations entre le Conservatoire de musique neuchâtelois et l'Association Cantonale des Musiques Neuchâteloises (ACMN) et ses fanfares. A noter que l'année scolaire passée, une convention a été signée entre le SEO, l'ACMN et le CMNE. Les 33 fanfares de notre canton ont, par une lettre de motivation et un formulaire à remplir, l'opportunité d'organiser une animation musicale dans les collèges de leurs villes ou villages avec, comme animateurs, les professeurs du CMNE. Protocole à suivre: La fanfare transmet son intérêt d'organiser une animation à l'ACMN. L'ACMN transmet cette demande au CMNE et son chargé de mission responsable département fanfare. Le délégué à la musique (département Musique-École) propose cette éventuelle animation aux directeurs des cercles scolaires, qui transmettent l'information aux professeurs des collèges concernés. S'il y a un intérêt des professeurs, le CMNE organise l'animation. Les coûts de ces animations (salaires des professeurs) sont divisés par les trois organes (fanfares, ACMN, CMNE). L'année passée, quatre fanfares se sont annoncées pour intégrer ce nouveau projet. Cette année, l'expérience est reconduite.

### ***Cordes, orgue, clavecin, guitare, accordéon, chant, harpe, flûte à bec par Mme Helga Loosli***

Le département *multi instruments* compte 40 professeurs, dont 18 de cordes (violon, alto, violoncelle et contrebasse) trois d'orgue, six de guitare, un d'accordéon, six de chant, deux de harpe, trois de flûte à bec et un de clavecin.

Durant l'année écoulée, les professeurs des différentes branches ont participé activement aux événements proposés par le CMNE, que ce soit les concerts promotion, le week-end de musique de chambre, les différents stages et ateliers, le concert de clôture et les journées *Portes ouvertes*. Le nouveau concept de ces journées, soit de petites interventions musicales interprétées par l'ensemble des professeurs et de courts moments musicaux interprétés cette fois-ci par les élèves, ainsi que la présentation des instruments dans les studios, ont permis de développer une belle dynamique au sein du corps professoral.

Pour la rentrée scolaire 14-15, les effectifs par classes restent généralement stables et en légère augmentation pour certains instruments (accordéon, violon, alto, contrebasse). Il faut toutefois noter que sur l'ensemble du canton, une baisse généralisée et inquiétante se profile sur les sites du haut du canton. Pour l'organisation de leurs cours, les professeurs se trouvent très souvent en difficulté, l'école obligatoire ne laissant plus beaucoup de plages horaires en dehors de l'école.

### ***Effectif des élèves***

A la rentrée d'août 2014, 2032 élèves étaient inscrits au Conservatoire de musique neuchâtelois dont 1725 en cours individuels et 1196 en cours collectifs. On distingue de manière non exhaustive: 88 élèves en préparatoire / 1148 élèves en cursus classique / 249 élèves en classe de formation aux adultes / 173 élèves en cursus fanfare / 23 élèves en formation jazz / 28 élèves en classe préprofessionnelle.

### ***Corps enseignant***

Le 31 décembre 2014, le Conservatoire de musique neuchâtelois comptait 126 professeurs, dont 78 nommés.

### ***Personnel administratif et de direction***

Au 31 décembre 2014, la direction et le personnel administratif est composé de:

1 directeur à 100%, 6 chargés de mission pour une occupation égale à 230%, 1 délégué à l'éducation musicale à 70%, 1 administrateur à 100%, 7 préposées aux tâches de secrétariat, secrétariat de direction, d'accueil, de gestion des inscriptions et des examens, de comptabilité, de gestion des ressources humaines et de gestion de la bibliothèque pour une occupation égale à 445%.

Les mandats de délégués n'ont pas été renouvelés pour la rentrée d'août 2014 (-15%).

### ***Délégué à l'éducation musicale***

En 2014, le délégué Musique du canton a eu le bonheur de proposer, d'établir et de coordonner une belle palette de projets musicaux en collaboration étroite avec son équipe et ce, en faveur des écoliers et enseignants issus de toute la scolarité obligatoire neuchâteloise.

Tout au long de l'année: suivi et coaching des animateurs/consillier et assistante Musique actifs dans tout le canton, formation et émulation sur les objectifs du PER, colloques Musique cantonaux et romands, gestion et mise à jour du site Musique sur le RPN, mise en ligne d'un répertoire des chants anglais pour le degré 7, encouragement et développement de la journée de la musique dans les collèges (21 mars), soutiens logistiques et musicaux, directions de chorales, arrangements musicaux, etc.

### ***Titres décernés lors de la cérémonie de clôture – 2 juillet 2014***

Quinze certificats d'études non professionnelles, deux certificats supérieurs d'études non professionnelles, trois certificats d'études préprofessionnelles.

### ***Concours***

De nombreux élèves du Conservatoire de musique neuchâtelois ont participé aux épreuves régionales ENTRADA du **39e Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse** qui se sont déroulées le WE du **28 au 30 mars 2014** dans toute la Suisse. Plusieurs d'entre eux, soutenus par leurs professeurs et leurs familles, ont récolté une reconnaissance méritée de leur talent et de leur investissement.

### ***Auditions, examens***

#### **Auditions – site de Neuchâtel**

106 auditions ont eu lieu, dont 98 dans les locaux du Conservatoire à Neuchâtel, 2 dans les locaux du Conservatoire à Fleurier, 2 à la chapelle de Couvet, 1 au Lycée Denis-de-Rougemont, 1 à l'Eglise de Cornaux, 1 à Derrière-Pertuis, 1 à la salle de musique du collège La Fontenelle à Cernier.

#### **Auditions – site de La Chaux-de-Fonds**

59 auditions ont eu lieu dont 55 dans le bâtiment du Conservatoire (notamment à la salle Faller), 1 au Temple St-Jean, La Chaux-de-Fonds et 3 au Conservatoire décentralisé du Locle.

#### **Examens**

Examens de l'école de musique: 711 / Réussis: 658 / Non réussis: 27 / Non Communiqués: 26

#### **Répartition**

Examens instrumentaux NP: 447 / Examens classes collectives NP: 227 / Examens instrumentaux et déchiffrage PP: 19 / Examens classes collectives PP: 18

### ***Bibliothèque du Conservatoire de musique neuchâtelois,***

Comme les années précédentes, d'un point de vue statistique, nous constatons un écart entre les bibliothèques des deux sites. Cette différence s'explique par une ouverture nettement plus large de la bibliothèque du site de Neuchâtel, due à la présence de la HEM sur ce site.

Après une phase de test en 2013, la bibliothèque continue d'offrir le prêt direct par poste. Ce service permet à chaque lecteur du réseau RERO de commander des documents de nos bibliothèques et de les recevoir à son domicile. Ce service est bien sûr payant (Fr. 13.- par document envoyé) mais il permet de satisfaire quelques lecteurs qui n'ont pas la possibilité de se déplacer.

Les demandes via la navette du RBNJ est un service très apprécié par les usagers (nombre de demandes en légère augmentation à La Chaux-de-Fonds). Ce service est particulièrement utile sur le site de La Chaux-de-Fonds puisque l'horaire d'ouverture de la bibliothèque est très limité.

## **5.12. Commissions consultatives**

### ***Conférence de l'enseignement obligatoire***

Une séance commune avec les cadres des écoles obligatoires et des institutions, organisée par le SEO et présidée par Mme Monika Maire-Hefti, cheffe du DEF, s'est tenue le 17 mars 2014. Elle traitait des stratégies et ressources pour la gestion de la (sur)charge de travail et du stress des cadres scolaires.

### ***Conseil scolaire***

Le Conseil scolaire, présidé par la cheffe du DEF, a tenu deux séances de travail durant l'année 2014, les 6 février et 25 septembre. Les points suivants ont été abordés:

- Evaluation au cycle 1;
- Cadre de référence des compétences professionnelles des enseignants;
- Rentrée scolaire 2014-2015.

La prochaine séance est fixée en mars 2015.

### ***Conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire (CODEO)***

La Conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire (CODEO) qui traite des dossiers de l'école dans sa verticalité, a tenu 6 séances en 2014, lors desquelles les thèmes suivants ont été traités:

- Epreuves de 8<sup>e</sup> année
- Statut de l'anglais en 8<sup>e</sup> année
- Procédure d'évaluation standardisée (PES)
- Sports-Arts-Etudes: projet de nouvel arrêté
- Evaluation des apprentissages de l'élève dans le cycle 1
- Arrêté concernant l'évaluation des apprentissages de l'élève en 8<sup>e</sup> année
- Conditions de promotion au cycle 3
- Arrêté concernant l'organisation du cycle 3 à filières et l'évaluation de l'élève dans les années 9 à 11 de la scolarité obligatoire
- Aide socio-pédagogique aux élèves en difficulté des années 9 et 10 (ASPEDI)
- Bicentenaire
- Cours de langues et cultures d'origine (LCO)
- Capa'cité
- Présentation de l'outil du nouveau système de formation dans le canton
- Arrêté relatif aux élèves ayant des besoins particuliers (BEP)
- Enquête PISA et organisation des épreuves cantonales
- Arrêté Sport-Arts-Etudes

## ***Éducation routière***

Durant l'année 2014, la Commission d'éducation routière (CER), s'est réunie à deux reprises, le 26 mars et le 22 octobre, sous la présidence de Mme Maria Teresa Rodriguez Mejias, adjointe au chef du service de l'enseignement obligatoire (SEO). La Commission technique d'éducation routière (CTER), quant à elle, s'est retrouvée sept fois, sous la présidence de M. Jean-Philippe Favre, inspecteur de l'enseignement obligatoire.

### ***Activités principales***

- Trois campagnes radiophoniques sur la Radio Télévision Neuchâtel (RTN), à l'occasion des rentrées scolaires d'avril, d'août et d'octobre, ont pu avoir lieu grâce au soutien du service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN). La radio neuchâteloise, par le biais de son budget prévention, a pris à sa charge le 50% du coût total.
- Le 25 juin, la vingtième édition de la "Coupe scolaire cycliste" s'est déroulée à Planeyse (Milvignes) dans d'excellentes conditions. De nombreux parents sont venus encourager leur enfant. Depuis maintenant deux décennies, la commission technique peut compter sur l'investissement important des policiers ainsi que sur l'aide de collaborateurs externes. Grâce à des donateurs fidèles et nombreux, chaque concurrent est reparti à son domicile avec un prix. A l'occasion de cette vingtième édition, toutes les personnes qui ont contribué à la mise sur pied et au développement de cette période clé du programme d'éducation routière ont été conviées à un moment de partage et ont reçu un modeste cadeau-souvenir.
- Les agents du groupe d'éducation et de prévention routière ont activement participé à la mise sur pied de cette manifestation. Les participants à cette compétition ont été sélectionnés pour leur bon résultat lors de l'évaluation des connaissances en circulation routière. 81 ont répondu positivement, soit 43 filles et 38 garçons. Les épreuves, théorique et pratique, se sont déroulées dans une excellente ambiance.
- Cette année encore, le groupe d'éducation et prévention routière et les responsables de la campagne "A pied, c'est mieux!" sont allés présenter leurs activités aux étudiants de 3e année de la Haute école pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE) du site de La Chaux-de-Fonds.
- En 2014, le corps de police de la Ville de Neuchâtel a rejoint les rangs de Police Neuchâteloise. Cette réunion a permis d'intégrer dans le groupe d'éducation et de prévention routière (GEPR) l'agent jusqu'ici en charge de l'éducation routière en Ville de Neuchâtel. Désormais, le GEPR intervient donc dans toutes les classes du canton.

### ***A pied, c'est mieux!***

La campagne de sensibilisation "A pied, c'est mieux!", instaurée par la CER a reçu cette année encore l'appui de Promotion santé suisse (PSS). MM. Thierry Gogniat, chef de projet, et son adjoint Michel Cugnet ont poursuivi leurs efforts dans les domaines de la sécurité routière et du mouvement. Quelques activités sont à relever.

Il s'agit de l'accompagnement à pied des enfants à l'école par un ou plusieurs adulte-s, généralement des parents. 35 lignes de Pédibus réparties dans 26 villes ou villages fonctionnent quotidiennement dans notre canton. Elles conduisent environ 450 enfants tous les jours en direction de leur collège.

Cette année, le traditionnel concours a connu à nouveau un beau succès. Il s'agissait pour les classes de mettre en scène le logo des Pédibus. La formule proposait de déposer un projet réunissant deux classes, dans une optique de collaboration.

### ***Concer'Pop***

Le Concept de circulation et d'éducation routière en scolarité postobligatoire du Pays de Neuchâtel (Concer'Pop) s'est, une nouvelle fois, adressé aux étudiants et apprentis des écoles secondaires supérieures et de l'enseignement professionnel de notre canton. La campagne, qui comporte à la fois une partie théorique et une partie pratique, a accueilli environ 130 classes.

Le programme enseigne et démontre les attitudes à avoir face aux dangers de la circulation routière, ainsi que les actions engendrées par les alcools et psychotropes. Les jeunes visualisent et apprennent à évaluer les distances d'arrêt des véhicules et expérimentent les chocs qui peuvent en résulter si ces distances ne sont pas respectées ou mal évaluées.

### ***Actions du groupe d'éducation et de prévention routière***

Hormis les interventions traditionnelles dans les classes des écoles obligatoires, telles que décrites dans la brochure "l'éducation routière dans le canton de Neuchâtel", les policiers ont rempli les missions suivantes:

- multiples contrôles à proximité des collèges, plus particulièrement vers les passages pour piétons occupés par des patrouilleurs scolaires et adultes et surveillance aux alentours des écoles des années 1 et 2, afin d'inciter les parents à accompagner leurs enfants à pied à l'école;
- leçons dispensées aux Perce-Neige, au Ceras, à Foyer Handicap, au Centre pédagogique Les Billodes, au Centre pédagogique de Malvilliers et au Centre pédagogique et thérapeutique à Dombresson;
- suivi et formation continue des patrouilleurs adultes et enfants;
- réunions de travail diverses avec les responsables et/ou moniteurs d'éducation routière;
- organisation et suivi des campagnes de prévention menées par la police neuchâteloise;
- séances de travail pour le TCS, l'ACS et le BPA, contrôle des publications et des manuels d'instruction;
- exposés sur l'éducation routière aux étudiants de la HEP-BEJUNE, aux aspirants gendarmes et assistants de sécurité à l'ERAP;
- organisation des contrôles des vélos en collaboration avec le TCS;
- mesures éducatives à la demande du tribunal pénal des mineurs.

## 6. SERVICE DES FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION

### 6.1. Rapport de la direction

#### *Généralités*

La conduite d'ambitieux objets politiques s'est poursuivie durant cette année 2014 et ont animé le service des formations postobligatoires et de l'orientation (ci-après service) en plus de ses missions quotidiennes:

- Le Plan d'actions visant à promouvoir la formation professionnelle continue à se concrétiser. Ainsi, d'important sous-projets comme celui en lien avec la volonté de dualiser davantage le domaine technique ou encore celui de la création d'une Cité des Métiers avancent à un bon rythme. De plus, d'autres sous-projets se sont ajoutés au Plan d'actions comme la création d'un réseau d'entreprises visant à augmenter le nombre de places de formation ainsi que le projet Match-Prof qui aura pour objectif de réinvestir certaines places d'apprentissage restantes en fin d'année scolaire pour en faire bénéficier, moyennant des mesures particulières, un public fragilisé.
- Le service a travaillé au projet de rapport portant sur une adhésion du canton de Neuchâtel à l'accord intercantonal du 22 mars 2012 sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) et du renforcement du positionnement des filières actuelles. L'AES vise à améliorer la libre circulation des étudiants titulaires d'un CFC et qui souhaitent évoluer dans leur carrière. Cet accord permettra d'améliorer à terme les conditions de libre circulation et les étudiants jouiront ainsi d'une égalité d'accès à toutes les écoles supérieures couvertes par l'accord, à l'instar de ce qui se pratique pour les universités et les hautes écoles spécialisées. En plus d'une adhésion à l'AES, ce rapport propose un renforcement du positionnement des filières de formation actuelles dans notre canton. Ainsi, d'une manière générale, le positionnement des ES neuchâteloises devra évoluer dans le sens de la construction d'un espace de formation BEJUNE intégrant des conditions financières suffisamment incitatives pour permettre le maintien, voire le développement de l'offre de formation.
- Un projet de loi portant sur le financement de la formation des adultes est en cours de rédaction. L'objectif général de ce projet est de présenter les diverses possibilités susceptibles de faciliter l'accès à une certification pour les adultes (âgés de plus de 25 ans) ainsi que leur financement par l'Etat. En l'état des travaux, deux principes forts en matière d'accès à la certification professionnelle pour les adultes y figurent:
  - chaque adulte résidant dans le canton bénéficie de conditions favorables pour acquérir les compétences de base lui permettant de commencer une formation professionnelle initiale;
  - la première formation certifiante est gratuite pour tous;

A terme, ces principes permettront de mieux exploiter le potentiel offert par la main d'œuvre indigène et de relever le niveau de qualification pour répondre aux besoins des entreprises. Ce projet vise ainsi à prévenir la pénurie en main d'œuvre qualifiée, mais surtout à éviter des désinsertions coûteuses pour l'Etat.

- Le décrochage scolaire, l'abandon prématuré de la formation, la transition sans diplôme vers la vie active, la jeunesse non qualifiée, sont des réalités sociales. Dans ce contexte, le service a travaillé à un projet de rapport qui doit contribuer à instituer ce thème comme objet majeur de politique publique en faisant l'état des mesures actuelles et en proposant d'autres, notamment celles qui consistent en une prise en charge précoce des jeunes présentant des risques de désinsertion, mais surtout en proposant une structure opérationnelle permettant à un maximum de jeunes (de moins de 35 ans) de suivre une trajectoire de vie leur permettant d'obtenir un titre reconnu du secondaire 2. Les transitions sont parfois complexes et l'intégration directe dans le monde du travail peut s'avérer précaire. On constate souvent dans ces cas un glissement rapide vers des situations d'exclusion et de

précarisation. Par ce rapport et cette nouvelle loi sur l'insertion en formation professionnelle, les bases d'une politique de soutien et de suivi sont posées, permettant d'offrir un accompagnement ciblé et individualisé aux jeunes en rupture de formation ou présentant un risque important de désinsertion. Ce rapport traduit la volonté de s'inscrire pleinement dans la perspective de réussir le défi de l'intégration professionnelle et de prévenir le risque de la spirale de l'aide sociale en prenant des mesures en amont, en investissant dans des structures de soutien et de suivi. Les effets potentiels qui en découleront auront sans aucun doute un impact positif sur la maîtrise de la facture sociale des collectivités publiques.

Pour terminer, le rapport de gestion est aussi l'occasion de remercier l'ensemble des collaborateurs et des partenaires qui ont contribué aux réussites et à l'élaboration de projets parfois épineux et délicats et de dire toute la volonté qui est celle de la direction du service de continuer à travailler dans l'esprit de confiance mutuelle et réciproque qui prévaut, afin de relever ensemble les grands défis qui attendent les secteurs de la formation postobligatoire et de l'orientation pour ces prochaines années.

## Personnel

| Nb         | Poste   | Totalité     |             | Service généraux | OFIJ        | OCOSP        |             | OFAP         | OFLY, OFPA dès le 1.9.15 | OHER        |
|------------|---|--------------|-------------|------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|--------------------------|-------------|
|            |   | Ept          | Ept *ext.   | Ept              | Ept         | Ept          | Ept *ext.   | Ept          | Ept                      | Ept         |
| 1          | Chef de service                                     | 1.00         |             | 1.00             |             |              |             |              |                          |             |
| 1          | Adjointe au chef du service                         | 0.90         |             | 0.90             |             |              |             |              |                          |             |
| 5          | Chefs et Cheffes d'office                           | 4.50         |             |                  | 0.90        | 0.80         |             | 0.80         | 1.00                     | 1.00        |
| 1          | Responsable financier                               | 1.00         |             | 1.00             |             |              |             |              |                          |             |
| 3          | Cheffes de secteur                                  | 2.45         |             |                  |             | 2.45         |             |              |                          |             |
| 1          | Juriste   | 0.60         |             | 0.60             |             |              |             |              |                          |             |
| 1          | Responsable de formation                            | 1.00         |             | 1.00             |             |              |             |              |                          |             |
| 2          | Responsables de la promotion et de la communication | 1.50         |             | 1.50             |             |              |             |              |                          |             |
| 1          | Responsable des examens                             | 1.00         |             |                  |             |              |             | 1.00         |                          |             |
| 2          | Collaboratrices scientifiques                       | 1.00         |             |                  |             |              |             | 0.50         |                          | 0.50        |
| 1          | Administratrice                                     | 0.70         |             |                  |             | 0.70         |             |              |                          |             |
| 1          | Responsable administratif                           | 1.00         |             |                  |             |              |             | 1.00         |                          |             |
| 35         | Conseiller en orientation                           | 22.10        | 2.70        |                  |             | 22.10        | 2.70        |              |                          |             |
| 11         | Conseiller en formation professionnelle             | 10.00        |             |                  |             |              |             | 10.00        |                          |             |
| 5          | Coach – conseiller en formation professionnelle     | 4.50         |             |                  | 4.50        |              |             |              |                          |             |
| 2          | Démarcheur de places d'apprentissage                | 1.00         |             |                  | 1.00        |              |             |              |                          |             |
| 1          | Chargé de mission                                   | 0.60         |             |                  |             | 0.60         |             |              |                          |             |
| 4          | Psychologue scolaire                                | 1.20         |             |                  |             | 1.20         |             |              |                          |             |
| 7          | Documentaliste-informateur                          | 5.00         | 0.80        |                  |             | 5.00         | 0.80        |              |                          |             |
| 29         | Collaborateur                                       | 19.75        |             | 6.30             | 0.50        | 6.35         |             | 5.40         | 0.50                     | 0.70        |
| 6          | Apprenti  | 6.00         |             | 2.00             |             | 3.00         |             | 1.00         |                          |             |
| <b>120</b> | <b>Total SFPO</b>                                   | <b>86.80</b> | <b>3.50</b> | <b>14.30</b>     | <b>6.90</b> | <b>42.20</b> | <b>3.50</b> | <b>19.70</b> | <b>1.50</b>              | <b>2.20</b> |

\*ext. > Financement externe

## Secteur juridique

Le service dispose d'une juriste, à temps partiel, pour répondre et traiter les dossiers nécessitant un appui légal. La juriste est ainsi à disposition de tous les acteurs du SFPO, à savoir la direction, les chefs d'office, les conseillers en formation professionnelle, les directions d'école ou d'établissement.

Durant l'année 2014 cet appui s'est traduit par la participation à des groupes de travail (formation continue, décharges pour raison d'âge, mesures compensatoires liées à un handicap, CEFNA), à des séances de conciliation dans le cadre de conflits liés à un contrat d'apprentissage, par un appui dans l'examen de contestations ou de recours contre des décisions (non promotion, échec aux examens, discipline) rendues par les écoles et par un appui à l'examen des étudiants sollicitant une autorisation pour étudier hors canton.

De nombreux règlements ont été établis (Règlement du CEFNA) ou modifiés afin de suivre l'évolution des exigences légales et matérielles (Règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, règlement concernant les personnes en école à plein temps au CIFOM et CPLN, Réglementation sur les filières commerciales).

Enfin la juriste a collaboré à la résolution de nombreux dossiers liés au personnel enseignant (engagements, nominations, sanctions disciplinaire, exigences de formation professionnelle, résiliations).

### **Secteur PROMOCO**

La cellule de promotion et communication (PROMOCO) du SFPO est notamment chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les actions destinées à promouvoir le service et ses projets, de conseiller et soutenir les offices, de relayer les campagnes fédérales d'information sur la formation professionnelle au niveau cantonal, de participer à la réalisation des statistiques sur les places d'apprentissage disponibles et de coordonner le démarchage des places d'apprentissage auprès des entreprises.

En 2014, en matière de communication générale, elle a édité un numéro du "Bulletin Information", une publication destinée aux entreprises formatrices du canton de Neuchâtel. Elle a également poursuivi l'actualisation des pages du SFPO dans la dynamique du nouveau site Internet de l'Etat [www.ne.ch/sfpo](http://www.ne.ch/sfpo). La préparation de divers communiqués et conférences de presse a également fait partie de ses tâches.

A nouveau, la cellule PROMOCO a mis sur pied, en collaboration avec les radios régionales privées de l'Arc jurassien, la "6<sup>ème</sup> Journée intercantonale de l'apprentissage" le 14 mai 2014, à laquelle les cantons suisses et la Principauté du Liechtenstein ont participé. Elle a également contribué à l'organisation de la "Nuit de l'Apprentissage", une manifestation qui a réuni le 7 mai à Neuchâtel, employeurs potentiels et élèves à la recherche d'une place d'apprentissage. Au travers de la 5<sup>ème</sup> édition de Capa'Cité des métiers (11-17 septembre), elle a organisé et coordonné les activités proposées du Village Information animé par les collaborateurs et les collaboratrices du service, de l'Office des apprentissages, de l'Office de l'insertion des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, de l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle et du service de l'emploi, expérimentant ainsi pour la 2<sup>ème</sup> fois le concept de la Cité des métiers.

Dans le cadre de projets particuliers, la cellule PROMOCO a organisé lors des SwissSkills à Berne, événement national marquant le 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, une journée neuchâteloise le 19 septembre sur invitation de la cheffe de département, réunissant les représentants neuchâtelois des associations professionnelles, du monde politique et de la formation professionnelle et en parallèle le personnel du service et des écoles professionnelles. De plus, elle s'est impliquée dans le soutien et la mise en valeur de la délégation neuchâteloise composée de 10 jeunes talents. Actions couronnées de succès puisque sur les 12 apprentis représentant notre canton dans les compétitions, 3 ont été distingués par une médaille (médaille d'or à Léa Pheulpin, apprentie médiaticienne; de bronze pour Coralie Sinzig dans le domaine de la décoration d'intérieur et pour Jonathan Rocha de Almeida chez les installateurs en chauffage).

En parallèle, la cellule PROMOCO continue à mener les travaux de groupes de travail dont elle est responsable dans le cadre du "Plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle".

### **Cours de formation pour formateur en entreprise**

En 2014, 16 cours ont été dispensés à 432 participants (215 femmes et 217 hommes). 352 attestations ont été délivrées, certains participants finaliseront leur formation en 2015.

## 6.2. Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle

L'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle est organisé en 3 secteurs distincts:

- Le secteur ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE EN SCOLARITE OBLIGATOIRE est constitué des bureaux OCOSP sis dans 12 des 13 centres scolaires du canton. Il reste à installer le dernier bureau du Centre Crétêts-Bellevue en collaboration avec les autorités de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Au cours de l'exercice, les conseillers et conseillères en orientation ont pris en charge l'OP de 2994 élèves de 10e et 11e HarmoS, ont participé à l'animation du cours "Education aux choix" en 10e et à de nombreuses soirées de parents et manifestations d'information professionnelle. Ils ont répondu par ailleurs à 135 demandes réglementaires d'orientation scolaire (report, avancement, intégration, changement de section).

- Le secteur HORS SCOLARITE/ADULTES regroupe les conseillers et conseillères en orientation présents dans les 2 Centres d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds

Les conseillers et conseillères en orientation de ce secteur ont pris en charge 535 demandes de jeunes de moins de 20 ans, jeunes sans solution ou en échec, lycéens, apprentis et étudiants. Le nombre de consultations d'adultes âgés de plus de 20 ans s'est élevé à 905 demandes et ont permis d'accompagner des personnes dans leurs transitions professionnelles et leur développement de carrière.

Les cours de techniques de recherche d'emploi "Fenêtre emploi" donnés sur mandat du service de l'emploi depuis 1999 ont pris fin en juillet 2014. Le mandat a été remis au concours et attribué à un autre prestataire. 3 licenciements ont été prononcés en conséquence au sein du personnel de l'OCOSP.

- Le secteur DOCUMENTATION ET INFORMATION regroupe les documentalistes qui sont en charge de l'information, de la gestion, de la rédaction et de la mise à jour de la documentation. Ils sont présents dans les 2 Centres de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Le secteur recense l'offre des places d'apprentissage disponible dans le canton. La brochure détaillant les résultats de l'enquête et sa situation en août 2014 est disponible sur le site [www.ne.ch/ocosp](http://www.ne.ch/ocosp). Les documentalistes collaborent étroitement au contenu du site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) qui compte près de 800'000 visiteurs par mois. Un ensemble de collections sous forme de fiches professionnelles offre au public de nombreuses informations sur les professions, les filières de formation, les offres de perfectionnements. Les documentalistes animent un Forum en ligne pour répondre à de nombreuses questions d'internautes. Ils participent au développement de e-doc au niveau national, véritable outil de stockage, de traitement des données sur les métiers, les filières de formations et des thématiques particulières.

Au cours de cet exercice, les documentalistes ont répondu à 2982 demandes d'information adressées aux centres de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

Le concept cantonal d'organisation des séances d'information destinées aux jeunes et à leurs parents a également permis à près de 1600 personnes de s'inscrire aux rencontres avec des professionnels des métiers, des associations professionnelles et des écoles du secondaire 2.

La Nuit de l'apprentissage a vécu sa 3<sup>ème</sup> édition au printemps 2014 à Neuchâtel et a réuni pour une interface, une trentaine d'entreprises cherchant des apprentis et des jeunes en recherche de places d'apprentissage. 250 jeunes en recherche de place ont pu participer à des entretiens sous forme de speed dating.

L'unité de psychologie scolaire en charge des demandes lors de difficultés scolaires et rattachée à l'OCOSP, a répondu à 97 demandes de bilan psychologique de la part des directions des écoles obligatoires du canton.

Au cours de ce dernier exercice, la direction de l'OCOSP a participé très activement au sein du comité à l'organisation de la 5e édition de Capa'cité qui s'est déroulée du 11 au 17 septembre à Neuchâtel. De nombreuses nouveautés ont permis d'améliorer le concept et incontestablement, l'édition 2014 a été un succès auprès des 60'000 visiteurs de la manifestation.

Le rapport sur le projet de création d'une Cité des Métiers a été défendu devant la cheffe du DEF en septembre 2014. Le projet prévoit l'ouverture d'une Cité des Métiers à Neuchâtel courant 2016

et la création d'une antenne de la Cité des Métiers à La Chaux-de-Fonds lors de la réunion des offices du SFPO sous un même toit. La cheffe du DEF soutient le projet qui doit aller de l'avant.

La collaboration interinstitutionnelle s'est poursuivie par l'établissement de nouvelles conventions avec les services de migration et de la cohésion multiculturelle et l'Office des apprentissages pour une prestation "Mentoring 3" à l'attention des jeunes apprentis qui rompent leur contrat dans la période d'essai.

La couverture assurance-accident entre l'Etat et la SUVA, a permis d'assurer 4315 stages lors du dernier exercice. Les stages d'information durent en moyenne 3.5 jours et s'inscrivent dans une démarche éducative d'orientation.

La représentation de la direction et du personnel de l'OCOSP aux niveaux intercantonal et cantonal s'est poursuivie avec l'engagement dans plusieurs projets d'envergure nationale, régionale et cantonale.

### **6.3. Office de l'insertion des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle**

L'année 2014 a été marquée par l'impact de la décision prise par le Conseil d'Etat de réduire l'aide matérielle aux personnes de moins de 35 ans. En effet, cette prise de position a impliqué une augmentation de l'âge d'intervention de 30 ans à 35 ans. Pour assurer cette nouvelle charge, le Conseil d'Etat a octroyé à l'OFIJ de nouvelles ressources additionnelles. Ce renforcement des structures de soutien à la réinsertion a permis l'engagement de 2 coaches supplémentaires pour un total de 1.6 EPT. Le poste de démarchage insertion a, quant à lui, augmenté de 0.5 EPT pour un total de 1 EPT assuré par 2 démarcheurs à temps partiel. Certaines mesures ont été renforcées, dans le cadre notamment de la convention avec l'OCOSP, faisant état d'un 50%, est passé à 70%. De même, une augmentation du taux d'activité a aussi été mise en place dans le cadre de la convention avec l'office de l'aide sociale, le taux d'activité de la conseillère sociale passant de 50% à 70%.

En fin d'année 2013, l'office de l'insertion des jeunes comptait un total de 4.8 EPT pour passer à 6.9 EPT courant 2014. Cet accroissement des ressources a été le bienvenu, vu le nombre toujours plus élevé des dossiers annoncés. En effet, si nous comptons un total de 140 nouveaux dossiers en 2013, ce sont 190 nouveaux dossiers qui ont été annoncés en 2014, soit près de 16 nouveaux dossiers par mois. Fin 2014, 240 jeunes sont suivis (200 en 2013).

S'il est important de soutenir l'insertion des personnes jusqu'à 35 ans, il est aussi primordial d'intervenir en amont. Selon l'expérience acquise dans le domaine de l'insertion en formation professionnelle, force est de constater qu'une intervention anticipant une désinsertion sociale est bien plus efficace qu'une intervention menée auprès de personnes présentant un parcours social de longue durée. Ainsi, la volonté actuelle est d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter aux jeunes de recourir à l'aide sociale.

Grace à un projet mené sur les années 2011 à 2014, basé sur une intervention auprès d'élèves encore scolarisés, un bilan très positif a pu en être tiré. En effet, le risque que le jeune recoure à un soutien social dès sa sortie de l'école obligatoire est mieux maîtrisé, de même que son intégration dans une formation du secondaire II. Sur la base de ce bilan, il a été possible de défendre ce projet qui a reçu un retour favorable. Ainsi, il sera étendu à l'entier du canton dès l'année prochaine. L'année 2014 marque le point d'ancrage de l'intervention précoce avec une perspective réjouissante pour les années futures.

L'année 2014 est marquée par un fort succès qui porte avec enthousiasme l'équipe de l'OFIJ vers une nouvelle année remplie de défis. D'une part, une équipe renforcée qui assure un plus grand nombre de suivi et d'autre part le projet de diminuer l'âge d'intervention afin de prévenir la désinsertion sociale et de s'intégrer dans une logique proactive et non plus réactive.

## 6.4. Office des lycées / Office des formations professionnelles et académiques

Dans le cadre d'une réorganisation des activités au sein du service, l'Office des lycées a été remplacé au 1er septembre 2014 par l'Office des formations professionnelles et académiques (OFPA). Ses missions portent sur la conduite stratégique des filières menant aux maturités académique, spécialisée et professionnelle ainsi qu'à un diplôme d'école supérieure (ES). La volonté du département a été de concentrer au sein d'une même structure le pilotage de ces formations afin de renforcer la vision transversale de l'offre cantonale dans le secondaire 2 et le tertiaire non-HES.

L'Office des lycées, puis l'OFPA a participé sous la direction du service de l'enseignement obligatoire à la mise en œuvre du projet de rénovation du cycle 3, en particulier en ce qui concerne la rédaction de la réglementation et l'information à divers publics. Ont par ailleurs débuté les travaux d'élaboration des conditions d'admission au secondaire 2, selon les profils des élèves qui seront issus de la 11e HarmoS.

Avec l'entrée en vigueur d'un nouveau plan fédéral de maturité professionnelle en 2015, l'office a piloté tous les aspects de la réforme en collaboration avec les écoles concernées et assuré le lien avec les travaux menés par la Confédération et les autres cantons romands.

La formation en école de commerce a subi en 2014, une importante modification suite à la promulgation de la nouvelle ordonnance fédérale du CFC d'employé de commerce. Elle subira encore des modifications en lien avec la nouvelle maturité professionnelle.

En ce qui concerne la filière de culture générale et de maturité spécialisée, le département a pris la décision de proposer une nouvelle orientation dans le canton, soit l'orientation pédagogie, au vu du nombre de jeunes intéressés qui se forment actuellement dans d'autres régions romandes et la volonté de promouvoir les candidatures à la HEP-BEJUNE.

Au niveau de la maturité gymnasiale, l'office et les directions des lycées ont été appelés à analyser les propositions soumises par la CDIP pour assurer un accès pérenne aux Universités sans recourir à des examens complémentaires souhaités par certaines hautes écoles.

## 6.5. Office des apprentissages

### Généralités

Outre ses missions premières, soit le conseil en formation professionnelle (surveillance de l'apprentissage) et l'organisation des procédures de qualification (examens de fin d'apprentissage et procédures pour adultes selon l'article 32 OFPr (ordonnance fédérale sur la formation professionnelle), par examens finaux ou validation des acquis de l'expérience), l'Office des apprentissages (OFAP) reste impliqué dans plusieurs projets à moyen terme visant à développer la formation professionnelle initiale, à augmenter la part des apprentis formés en mode dual par rapport aux formations en école à plein temps et à en assurer la qualité. Les dossiers principaux traités durant l'année écoulée sont:

- *Dans le domaine commercial:* consolidation de la réforme des écoles de commerce à plein temps Formation 3 + 1 (stage 52 semaines) avec obtention du CFC + MPC, avec intégration des étudiants de cette filière dans les examens de fin d'apprentissage (EFA).
- *Dans le domaine technique:* participation au groupe de pilotage du projet visant à une plus forte dualisation des formations visant le CFC.
- *Soutien aux entreprises formatrices dans le domaine de la cuisine et de la restauration:* projet de coaching aux formateurs par un professionnel du domaine en complément du travail des conseillers en formation.

## 6.6. Office des hautes écoles et de la recherche

L'OHER a été très impliqué durant l'année 2014 dans le suivi de dossiers importants dans le paysage des hautes écoles du tertiaire A.

La nouvelle gouvernance de la HEP-BEJUNE a pris place à la rentrée scolaire et, avec elle, l'entrée en fonction du nouveau recteur. Un accompagnement plus soutenu de l'office à l'endroit des nouveaux responsables de la HEP est apparu nécessaire, cela d'autant plus que la présidence du Comité stratégique revenait à notre canton.

L'adoption du mandat d'objectifs 2014-2017 de l'Université se traduira, notamment, par la fermeture de la Faculté de théologie à la fin de l'année académique 2014-2015; l'office est déjà engagé dans les discussions concernant le sort de la bibliothèque de théologie, ainsi que celle des pasteurs. L'office est aussi étroitement associé au projet de révision totale de la Loi sur l'Université, qui doit aboutir dans le courant du premier semestre 2015.

Au niveau intercantonal, notre canton a adhéré au nouveau concordat sur les hautes écoles, l'un des instruments de la nouvelle politique d'encouragement des hautes écoles, domaine relevant de l'office; ce concordat règle la représentation des cantons dans le nouveau Conseil des hautes écoles, institué par la LEHE, prévoit des règles de pondérations des voix des cantons et fixe une clef de répartition du financement de la part cantonale aux nouveaux organes communs.

## 6.7. Entités du secondaire 2

### *Centres professionnels*

#### *Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloise (CIFOM)*

##### **Ecoles**

Le centre est composé de 5 unités qui sont: école d'arts appliqués (eaa), école pierre-coullery (epc), école du secteur tertiaire (ester), école technique (et) et centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA) qui forment aussi bien en formation initiale (AFP/CFC) en maturité professionnelle qu'en formation supérieure (ES, brevets) qu'en formation continue pour adultes.

##### **Introduction**

Pour l'ensemble des activités et événements de l'année 2014, nous signalons plus particulièrement les éléments suivants:

- En dix ans, le CIFOM a augmenté de plus de 50% son nombre d'élèves (de 2000 à plus de 3100 élèves).
- L'important engagement de ressources de la part des écoles dans le renouvellement des ordonnances de formation ou dans l'intégration progressive des nouvelles ordonnances se remarque tant sur le plan organisationnel que sur le plan pédagogique.
- Le souci de trouver des places de stage dans le domaine santé-social a trouvé son issue dans des discussions suivies et fructueuses entre partenaires en adaptant les stages aux possibilités des institutions et en remodelant l'organisation des cours professionnels nous avons aussi limité l'accès à ces filières.
- La nouvelle filière de sertissage en bijouterie a commencé avec 4 apprenti(e)s à la rentrée.
- La formation professionnelle a bénéficié d'une très belle vitrine avec SwissSkills, une décoratrice d'intérieur y a d'ailleurs décroché la médaille de bronze.
- L'institution par ses écoles a aussi contribué au succès de Capa'Cité.
- La réforme de la maturité professionnelle avec mise en œuvre en août 2015 a aussi sollicité les ressources pour réaliser un plan d'études romand.
- La reconnaissance officielle des maturités professionnelle santé, sociale par le SEFRI a été fêtée le 5 décembre 2014.

- La mise en œuvre de la décision du Conseil d'Etat rattachant la formation continue CEFNA au CIFOM a beaucoup sollicité les finances et les ressources humaines de la DG.

### **Personnel de direction**

Le personnel de direction compte 13 personnes engagées à plein temps et 1 personne engagée à temps partiel, soit un équivalent de 13.5 postes.

### **Corps enseignant**

Le corps enseignant compte 397 personnes. Dans les écoles, le corps enseignant est constitué de 132 personnes engagées à plein temps et de 220 personnes engagées à temps partiel, soit un équivalent de 255.55 postes. Au CEFNA, les formateurs d'adultes comptent 12 personnes engagées à plein temps et 33 personnes engagées à temps partiel, soit un équivalent de 30.92 postes.

### **Personnel de l'administration cantonale (ACN)**

Le personnel ACN compte 78 personnes.

Le personnel administratif et technique est constitué de 15 personnes engagées à plein temps et de 37 personnes engagées à temps partiel, soit un équivalent de 39.10 postes.

Le personnel de conciergerie est constitué de 12 personnes engagées à plein temps et de 14 personnes engagées à temps partiel, soit un équivalent de 19.10 postes.

Le CIFOM compte 3 apprentis de commerce, 2 stagiaires MPC, 3 apprentis informaticiens et 1 apprenti agent d'exploitation.

### **Effectifs des élèves**

A la rentrée scolaire, le centre a enregistré 1792 élèves à temps partiel et 1190 élèves à plein temps, dont 166 élèves en préapprentissage soit 3'148 en formation professionnelle.

### **Certificats et diplômes délivrés**

En 2014, 757 attestations, certificats fédéraux de capacité, certificats cantonaux, certificats de maturité professionnelle et diplômes ont été délivrés.

### **Activités**

La richesse et le nombre des activités dans les unités du CIFOM nous obligent à n'en citer que quelques-unes.

- Dans le cadre de l'intégration du CIFOM dans le tissu économique régional et de la promotion de la formation professionnelle, nous avons maintenu et développé les contacts avec nos partenaires tant dans le cadre des entreprises, des salons de l'horlogerie (salons des métiers également), les associations professionnelles et les autorités politiques.
- Engagement important pour la réalisation de l'association du Pôle horloger qui réunit les principaux acteurs (EPFL, CIFOM, HE-Arc) de la formation dans le domaine horloger ainsi que des entreprises du milieu horloger avec engagement d'une directrice.
- Recherche de solutions en matière de locaux pour les élèves en formation santé sociale de l'epc.
- Le projet conjoint avec l'AIP et le service visant à proposer 2 stages à Shanghai pour de jeunes diplômés en commerce et mécanique a été réalisé.

### **Pour les unités, nous relevons plus particulièrement:**

#### **eea**

- Intégration progressive des nouvelles ordonnances fédérales de formation. Cette intégration a nécessité, pour les nouvelles ordonnances entrées en vigueur en 2010 et 2011, certaines adaptations des programmes et plans d'études de 2e, 3e et 4e années.
- Poursuite de la mise en place d'une formation initiale formation Interactive Media Designer (3<sup>ème</sup> changement d'ordonnance en 5 ans).
- Consolidation et promotion des compétences de l'école au travers des mandats-concours et expositions réalisés (18 mandats au total ont été effectués dont notamment « Programme de

législature 2014-2017 du conseil d'Etat », « Poule de Pâques en chocolat », « Superhéros » avec exposition au Musée d'ailleurs et « Réussir son permis de conduire » vidéos pour le SCAN)

- 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Prix au Championnat suisse des bijoutiers.

#### **epc**

- L'augmentation des effectifs s'est poursuivie en 2014 avec 3 classes supplémentaires en ASE (formation duale).
- La direction de l'epc participe activement aux travaux de rénovation des plans d'études-cadre et des moyens d'enseignement dans les différentes filières.
- Pour les classes de maturité professionnelle ASE et ASSC, les stages (plus de 300 annuellement) se déroulent désormais à raison de 5 jours par semaine, selon la nouvelle organisation.

#### **ester**

- A la rentrée d'août 2014, nous avons enregistré une soixantaine d'étudiants ou apprentis en moins (3 classes).
- Une affluence hors norme a été enregistrée dans les deux classes JET (jeunes en transition) où sont accueillis les jeunes migrants et une classe supplémentaire pré-JET a été ouverte au CEFNA.
- Avec l'entrée en force de la nouvelle maturité professionnelle 2015, les cantons romands ont décidé de réaliser un plan d'études cadre (PEC) commun.
- Début octobre et pendant 15 jours, des élèves ont suivi des cours d'anglais dans une école de Colchester.

#### **et**

- Des avancées importantes ont eu lieu dans le cadre des réformes des ordonnances et règlements d'apprentissage.
- Réduire les effectifs des formations à plein temps de la voie d'apprentissage proportionnellement à l'augmentation du dual (plus de formation de mécanicien de production à plein temps).
- Développer une offre de prestations de formation initiale pour les entreprises.
- L'école et le CEFNA ont lancé une action de sensibilisation auprès des entreprises sur le risque de disparition des métiers des étampes.

#### **CEFNA**

- Outre la consolidation et le fonctionnement normal de la formation continue, l'essentiel de l'activité a porté sur la mise en œuvre du CEFNA (mise en place de nouvelles structures).
- Des nouveaux cours de préparation à des brevets sont en cours de réalisation, notamment spécialiste en soins de longue durée et accompagnement, horloger et gestionnaire de PME.
- Le CEFNA accompagne 4 programmes temporaires dans leurs démarches eduQua et leur assure un soutien pédagogique dans leurs activités de formation.

En conclusion, la réalisation de l'ensemble de ces activités ne saurait avoir lieu sans l'engagement enthousiaste de l'ensemble des collaborateurs de l'institution, nous pensons aux enseignants, au personnel de l'administration cantonale ainsi qu'aux membres de direction.

### ***Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN)***

#### **Ecoles**

Le CPLN regroupe les écoles suivantes:

- Ecole technique (ET)
- Ecole professionnelle commerciale (EPC)

- Ecole des arts et métiers (EAM)
- Ecole des métiers de la terre et de la nature (EMTN)
- Ecole supérieure de droguerie (ESD)

Elles offrent, dans leur domaine professionnel respectif, des formations initiales (AFP, CFC), supérieures (brevet fédéral, diplôme fédéral, diplôme ES), ainsi que des mesures de préparation à la formation professionnelle (préapprentissage).

### **Corps enseignant**

Au 30 septembre 2014, 106 enseignants à plein temps et 176 enseignants à temps partiel, soit 184,9 postes en équivalent plein temps (189,8 en 2013), enseignaient au CPLN; s'y ajoutent les nombreux spécialistes et professionnels occasionnels.

### **Personnel administratif**

Le personnel administratif et technique est constitué de 15 personnes à plein temps et 30 personnes à temps partiel, pour un équivalent de 32,0 postes complets (33,4 en 2013).

### **Effectif des élèves (chiffres 2013 entre parenthèses)**

A la rentrée scolaire 2014-2015, il y avait 2'756 personnes en formation au CPLN (2'731, après déduction des 122 personnes en formation continue, transférées au CEFNA le 1er janvier 2014).

Mesures préparatoires: 163 (164) élèves. Cette année encore, le secteur de préapprentissage a enregistré une forte demande mais qui s'est finalement stabilisée à un niveau semblable à celui de 2013, soit un peu plus bas que les années précédentes.

AFP – attestation fédérale: 63 (71) apprentis en système dual.

CFC – certificat fédéral de capacité: 1'681 (1'651) apprentis en système dual (avec ou sans cours menant à la maturité professionnelle). L'évolution positive est influencée par la création de 2 nouvelles classes dans la filière romande d'Assistant(e)s en Promotion de l'Activité Physique et de la Santé, ouverte au CPLN en 2013.

CFC – certificat fédéral de capacité: 497 (469) élèves à plein temps (avec ou sans cours menant à la maturité professionnelle). Cette augmentation est due à une forte rentrée au niveau de la filière Informatique, rentrée qui a par ailleurs été soumise à un concours d'entrée.

Cours préparatoires aux examens de diplôme fédéral ou de diplôme fédéral supérieur: 141 (137) étudiants.

ES – Ecoles Supérieures: 116 (140) étudiants à plein temps (plus de rentrée dans la filière qui conduit au diplôme de technicien-ne ES en analyses biomédicales) et 158 (170) en cours d'emploi.

### **Certificats et diplômes délivrés**

Au cours de l'année écoulée, le CPLN a délivré 666 (725 en 2013) certificats et diplômes fédéraux. La diminution est essentiellement due au fait que les nouvelles formations intégrées en 4 ans de l'école technique, qui mènent au CFC et à la maturité professionnelle, n'ont pas permis de délivrer le CFC à la fin de la troisième année, comme le dispositif précédent le permettait.

### **Activités**

En marge des missions traditionnelles de formation ressortant des mandats qui nous sont confiés par l'Etat, de nombreuses activités ont été réalisées au CPLN. Nous relevons, de manière non-exhaustive, les activités suivantes:

L'ouverture de deux nouvelles classes d'assistants-es en promotion de l'activité physique et de la santé (APAPS). Cette formation répond donc à un réel besoin puisque deux classes ont été ouvertes en 2013 et en 2014 pour accueillir au CPLN les apprentis de toute la Suisse romande; les premiers CFC seront délivrés en 2016.

La réalisation avec succès d'une formation transfrontalière dans le domaine Terre et nature. Elle a bénéficié d'un financement Interreg, le programme de coopération territoriale européenne France-Suisse.

Le succès important du placement en entreprises des jeunes apprenants qui suivent une formation intégrée CFC + maturité professionnelle en quatre ans dans les métiers techniques (MPI4). Les en-

treprises du domaine technique de l'Arc Jurassien comprennent les enjeux de la formation duale dans notre canton; elles engagent des apprenants, jusqu'alors à plein temps en école, en leur offrant la possibilité de réaliser une partie de leur formation en système dual école-entreprise.

L'Ecole professionnelle commerciale, logée provisoirement dans un pavillon au bord du lac depuis le début du chantier de Microcity, a rejoint le campus Maladière, dans un bâtiment A rénové et fort bien adapté à ses besoins.

Les apprenants du CPLN se sont illustrés à de multiples reprises en participant à des concours professionnels. Nous saluons tout particulièrement la médaille d'or de notre apprentie médiaticienne Léa Pheulpin, obtenue aux SwissSkills à Berne en septembre 2014.

Une nouvelle édition de la campagne annuelle de prévention des addictions, en collaboration avec le Drop-IN. Cette démarche s'inscrit dans la redéfinition du mandat de notre nouvelle commission PréventionS. Elle sera chargée de planifier et organiser, à l'échelle de tout le CPLN, pour les apprenants et pour le personnel, les campagnes de prévention de tous les risques qui guettent nos jeunes apprenants: addictions diverses, réseaux sociaux, suicide, sédentarité, mauvaises habitudes alimentaires, etc.

Le concours du développement durable qui, chaque année, s'inscrit de manière dynamique dans notre projet d'établissement. Des travaux remarquables ont été soumis au jury et de riches partenariats avec des acteurs majeurs du développement durable ont été consolidés.

Le début des travaux liés à la rénovation de nos bâtiments du site de la Maladière a mobilisé d'importantes ressources. A la fin de l'année, la démolition de la Halle C était réalisée, laissant la place au chantier de construction d'un nouveau bâtiment qui nous offrira plus de surfaces, plus en adéquation avec nos besoins actuels. Les travaux, qui se termineront en 2018, perturbent sensiblement l'environnement scolaire. Le calme propice à l'apprentissage s'accommode fort peu des nuisances sonores inhérentes à un tel chantier. Il a fallu déménager une partie de l'école technique dans le bâtiment qu'elle occupait jusqu'à la fin des années septante rue Jaquet-Droz 7.

Le mandat de prestations pilote conclu entre le CPLN et le DEF dès l'année 2013, inaugure les bases d'un nouveau système de gouvernance au sein de l'administration cantonale. Arrivé au stade de maturité, ce mode de gestion responsabilise, motive et augmente significativement l'efficacité de tous les partenaires.

En fin d'année, nos deux démarches ISO 9001 et 14001 ont connu leur premier audit de surveillance conjoint. L'auditeur externe (SGS) n'a pas décelé de non-conformités et a salué le développement judicieux de notre certification environnementale acquise en 2013.

## ***Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB)***

### **Ecole**

Les activités de formation du Centre sont réparties en 3 secteurs:

- Formation professionnelle initiale
- Cours interentreprises
- Formation professionnelle supérieure et formation continue

### **Corps enseignant**

Le personnel de direction représente 2 emplois à plein temps.

Pour l'année scolaire 2014-2015, 17 enseignants à plein temps et 69 enseignants à temps partiel, soit un équivalent de 37.37 postes complets, sont appelés à dispenser les cours de formation professionnelle initiale et les cours interentreprises. Pour les cours de formation professionnelle supérieure et formation continue, nous avons mandaté 124 chargés de cours pour dispenser l'enseignement, ce qui représente un peu moins de 4 postes complets.

### **Personnel administratif**

Le personnel de secrétariat comprend 5 personnes, comprenant notamment l'administrateur qui en est le responsable. Il y a lieu d'y ajouter le personnel technique au nombre de 3, ce qui représente

un équivalent plein temps de 5.7 postes. De plus, 1 apprenti employé de commerce, dépendant du service des ressources humaines de l'Etat, est formé au sein de l'administration.

Le personnel de la cafétéria comprend 7 personnes, représentant un équivalent plein temps de 3.75 postes.

A noter que 7 collaborateurs du service des bâtiments sont en poste au CPMB pour l'entretien des locaux, des installations et des alentours, ce qui représente un équivalent plein temps de 4,65 postes. 1 apprenti agent d'exploitation y est également formé.

### **Effectif des élèves**

887 apprentis suivent leur formation dès la rentrée 2014-2015. A ceux-ci s'ajoutent 214 apprentis qui suivent uniquement les cours interentreprises. Effectivement, en pratique, certains cours sont regroupés entre plusieurs cantons romands et ont lieu à Colombier.

9 apprentis suivent les cours préparatoires à la maturité professionnelle et 9 apprentis suivent les cours de maturité professionnelle technique intégrée, au CPLN, au CIFOM ou dans un autre canton.

312 participants ont suivi des cours de formation professionnelle supérieure, pour préparer l'examen de brevet fédéral, de diplôme ES et de diplôme fédéral dans les domaines de l'électricité, des transports, de la menuiserie et du gros œuvre.

233 personnes ont suivi des cours de formation continue dans divers domaines de la construction et de l'électricité.

### **Certificats et diplômes délivrés**

Le CPMB a accueilli et fêté 260 lauréats lors de la cérémonie de clôture du 3 juillet 2014, soit:

- 195 certificats fédéraux de capacité (CFC), dont 18 délivrés à des lauréats ayant suivi leur formation théorique dans d'autres cantons;
- 7 attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) et 3 attestations de formation élémentaire délivrées à des lauréats ayant suivi leur formation théorique dans d'autres cantons;
- 14 brevets fédéraux d'agent de transports par route;
- 23 certificats romands de chef d'équipe maçonnerie et génie civil.

### **Activités**

Les Rotary Clubs de Neuchâtel et Besançon ont financé un échange 2 x 4 jours pour la classe des ferblantiers de 2e année du CPMB et du CFA de Besançon (F). Cet échange s'est déroulé en janvier et mars 2014.

En mai 2014, une dizaine d'apprentis du CPMB ont effectué un stage d'une semaine au CFA de Saint-Etienne (F).

Plusieurs visites d'entreprises ou d'expositions ont eu lieu à fin juin, dans le but de compléter la culture professionnelle et générale des apprentis et de promouvoir la camaraderie.

Du 20 au 31 octobre, le CPMB a eu l'honneur d'accueillir l'illustrateur-recycleur, Pascal Jaquet qui a pour l'occasion exposé une sélection de ses œuvres. Dans le cadre des leçons de branches générales, l'artiste a pu expliquer à nos apprentis les diverses méthodes de travail qu'il emploie.

Sous la direction de nos deux enseignants de sport, une équipe du CPMB, composée d'une dizaine d'apprentis et d'une douzaine d'enseignants et employés, a participé à la Vogalonga, course de bateaux à rames à Venise, le dimanche 8 juin 2014.

Le 3 juillet 2014, une intervention de l'Unité de Formation Professionnelle du CERAS sur le sujet des dys-(lexie, orthographe, etc), a été donnée aux enseignants dans le cadre du séminaire de fin d'année.

Nous profitons finalement de relever et saluer tout particulièrement la médaille de bronze de notre apprenti installateur en chauffage Jonathan Rocha de Almeida, obtenue aux SwissSkills à Berne en septembre 2014.

## ***Lycées académiques neuchâtelois***

### ***Lycée Blaise-Cendrars (LBC)***

#### **Corps enseignant**

1 directeur, 1 directrice adjointe et 1 directeur adjoint pour 3,00 EPT.

69 enseignants pour 47,51 EPT.

#### **Personnel administratif et technique**

10 personnes pour 6,25 EPT.

#### **Effectif des élèves**

557 à la rentrée d'août 2014 répartis en 27 classes.

#### **Certificats et diplômes délivrés**

187 maturités gymnasiales (RRM).

#### **Activités**

Chaque classe du Lycée Blaise-Cendrars assiste, au minimum, à trois spectacles par année scolaire: 1<sup>er</sup> année: deux spectacles en représentation scolaire et un spectacle en représentation publique (accompagné par l'enseignant de français); 2<sup>e</sup> année: deux spectacles en représentation scolaire et un film; 3<sup>e</sup> année: deux spectacles en représentation scolaire et un concert.

Le groupe théâtre a présenté cette année à l'aula du Lycée l'émouvante fable du Cercle de craie caucasien, de Bertolt Brecht. M. Bernt Frenkel, professeur au Lycée Blaise-Cendrars, en a assuré la mise en scène. Le chœur et l'orchestre ont monté un spectacle et participé à diverses manifestations dont le festival du « Chant du Gros ». Le Ciné-Club a mis sur pied son habituelle nuit du cinéma.

A cela, il faut ajouter une riche série d'expositions de diverses natures dans le hall de notre Lycée et le fait que chaque enseignant puisse proposer des activités extra muros. Celles-ci ne sont pas référencées ici. Début mai, une semaine hors-cadre foisonnante est organisée autour des thématiques Nord-Sud et Santé pour les classes de 1<sup>ère</sup> année. Cette même semaine les classes de 2<sup>e</sup> année partent en voyage d'étude à Berlin, Bruxelles, Budapest, Florence, Hambourg, Londres, Prague, Rome ou Sorrente. Visites d'entreprises, journées OS, stage et préparation tant aux écoles subséquentes qu'à la vie professionnelle sont proposés aux classes de 3<sup>e</sup> année.

Au chapitre des échanges, nous avons conservé nos liens avec le Gymnase de l'île de Föhr, le Hildegard-Wegscheider-Gymnasium de Berlin, le Gymnase de Waldshut en Allemagne, le Hohe Promenade de Zürich, le Gymnase de Lugano 2 à Savosa et l'Uplands College en Afrique du Sud. Des perspectives semblent s'esquisser avec un collègue en Irlande.

Nous souhaitons ici insister sur l'importance de ces activités culturelles qui sont un excellent terrain, suscitant la réflexion, nourrissant les discussions et, surtout, liant le Lycée au monde. Ces activités culturelles sont donc une concrète valeur ajoutée à l'enseignement. L'exemple le plus probant de cette année est sans nul doute tout le travail qui a été fait autour des journées Blaise-Cendrars des 17 et 18 novembre. Les élèves ont en effet pu travailler l'œuvre de l'auteur qui donne son nom à notre Lycée de multiples façons, dont la récitation de l'un de ses textes phares écrit il y a cent ans: La prose du transsibérien et de la petite Jehanne de France. Ces deux journées, ayant mobilisé une grande partie des élèves du Lycée, ont montré combien il était important de vivre dans une école ayant les forces vives pour construire des projets, qui, ceux qui furent présents le savent, laisseront une marque dans les souvenirs des spectateurs.

### ***Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR)***

#### **Corps enseignant**

101 professeurs pour 69.21 postes complets.

**Personnel administratif**

14 personnes pour 11,1 postes complets dont la direction (3,5 postes pour 1 directeur, 2 adjoints et 1 adjoint de direction) et une équipe administrative et technique (7,4 postes pour 9 personnes).

**Effectif des élèves**

755 (429 filles et 326 garçons) pour 35 classes

**Certificats et diplômes délivrés**

194 (36 mentions bien, 5 mentions très bien)

**Activités**

On ne mentionnera ici que les principales activités proposées dans le cadre d'une vaste offre culturelle et sportive: le spectacle de l'option spécifique Musique « Roméo et Juliette » adapté de l'œuvre de W. Shakespeare et présenté au Musée d'ethnographie; « Klaxon, trompettes...et pétarades », de Dario Fo, par le Groupe théâtre du Lycée; les auditions théâtre et musique; des œuvres de Mozart, Gounod, Haydn et Dall Croubellis, par la chorale et orchestre du Lycée; les voyages de maturité; des échanges linguistiques avec Esslingen, Bilbao et Rome; le séjour linguistique à Cambridge; les échanges individuels avec le Canada, l'Australie, l'Allemagne et la Suisse alémanique; la participation à la Vogalonga de Venise; les camps de ski et une semaine d'activités sportives; les activités hors-cadre; le bal des lycéens.

En ce qui concerne le concept "Espace Lycée", direction, maîtres et élèves poursuivent leurs travaux visant à améliorer la communication au sein du lycée ainsi que son bon fonctionnement, favoriser les relations humaines et développer la prévention au niveau de la santé.

Deux journées Espace Lycée ont eu lieu pour les 1<sup>er</sup> années sur le thème « Cyber-mobbing, sexting...Parlons-en! » Les élèves ont participé à un atelier animé par ProJuventute « Quand Internet n'est pas net... », une conférence de Monsieur Daniel Favre, chef de groupe de la Police de proximité à Neuchâtel « Faut-il craindre les réseaux sociaux? », et assisté à la projection de « Trust » (drame américain), film de David Schwimmer.

A signaler encore, offerte par l'Association des amis et anciens élèves du Lycée Denis-de-Rougemont, la conférence de M. François Dermange, professeur ordinaire d'éthique à l'Université de Genève, sur le thème « Le défi d'être responsable de sa vie », à l'attention des élèves de 3<sup>ème</sup> année.

En matière de formation continue, le Lycée organise à l'initiative des colloques de disciplines des journées de formation avec intervenants externes dans le but de favoriser aussi le partage d'expériences.

A noter également l'engagement du Groupe de liaison (élèves élus par leurs pairs) dans sa collaboration avec la direction. Plusieurs projets et propositions d'activité émanent de ce groupe. A titre d'exemple: un journal du Lycée, un livre d'or etc.

Toutes ces activités ont un sens et permettent non seulement d'affirmer l'image du Lycée Denis-de-Rougemont, mais également de garantir aux lycéennes et lycéens qui se destinent aux Hautes Ecoles une ouverture d'esprit et une culture générale solide.

***Lycée Jean-Piaget (LJP)*****Corps enseignant**

A la rentrée 2014, le Lycée Jean-Piaget comptait 61 enseignants pour un équivalent plein temps de 112.5 postes.

**Personnel administratif et de direction**

1 directeur à 100%, 3 directeurs adjoints pour 2.79 EPT, 1 administrateur général à 100% (dont 20% LDDR / 15% LBC), 10 collaborateurs administratifs pour 7.46 EPT, 2 médiathécaires pour 1.5 EPT, 1 laborantin pour 0.8 EPT, 8 concierges / aide-concierges pour 6.3 EPT, 2 techniciens pour 1.6 EPT, sous-traitance nettoyage pour 2.33 EPT.

### Effectif des élèves

Effectif des élèves à la rentrée d'août 2014: 1412 élèves pour 65 classes.

### Certificats et diplômes délivrés

|  |     |
|--|-----|
| Maturité gymnasiale  | 173 |
| Diplôme de commerce  | 39  |
| Diplôme de commerce par voie<br>de la maturité professionnelle commerciale | 33  |
| Maturité professionnelle commerciale voie intégrée                         | 20  |
| Certificat de culture générale   |     |
| Option santé   | 48  |
| Option socio-pédagogique   | 37  |
| Option sport   | 2   |
| Option arts visuels  | 1   |
| Musique  | 1   |
| Maturité spécialisée   |     |
| Santé  | 37  |
| Travail social   | 17  |

### Activités

Sur le plan pédagogique, l'année 2014 a été celle de la première remise des titres de Maturité professionnelle et CFC d'employé de commerce par la « voie rapide » et celle des premiers stages de 52 semaines liées au fait que c'est désormais un CFC d'employé de commerce et non plus un diplôme que notre Lycée délivre à titre professionnel. La transition des stages de 39 à 52 semaines nécessite une information accrue des employeurs potentiels qui doivent désormais assurer un encadrement plus conséquent des stagiaires.

La rentrée 2014 fut également celle de la maturité gymnasiale bilingue « nouvelle formule »: pour répondre aux nouvelles directives de la CDIP, il s'est agi d'augmenter le nombre de périodes totales durant lesquelles les élèves sont amenés à utiliser la langue cible – l'allemand - durant leur formation. C'est la formule d'un stage linguistique obligatoire, de 3 à 8 semaines, qui a été retenue pour remplir ces nouvelles conditions.

Quant au certificat de culture générale, après avoir célébré ses 10 ans d'existence au niveau national, la commission de reconnaissance, via un groupe de travail intercantonal, s'attaque à la révision du règlement et du plan d'étude cadre, l'objectif étant de mieux cibler les options et de définir les objectifs sous forme de compétences.

Signalons encore le succès des cours de français langue étrangère (FLE) qui, malgré une augmentation substantielle de l'écolage, attirent toujours suffisamment d'étudiants pour ouvrir 4 classes trimestrielles.

Comme chaque année, les élèves de l'ensemble du Lycée ont eu l'opportunité d'assister à de nombreux spectacles, aussi bien théâtraux, musicaux que de danse. Ils ont eu aussi l'occasion d'exprimer leurs propres talents à travers, par exemple, la désormais traditionnelle Fête du Lycée de fin d'année scolaire, les fins d'après-midis « Slam » organisées par l'Ecole supérieure Numa-Droz ou même un groupe de danse folklorique qui a eu l'occasion de se produire à Lucerne dans le cadre des festivités liées à l'anniversaire des Ecoles de culture générale (ECG).

La tradition des nombreux échanges et séjours individuels ou par classe, notamment avec l'Angleterre, l'Italie, la Roumanie ou l'Allemagne, a été également perpétuée. La Suisse allemande n'est pas oubliée: des élèves se sont rendus dans les cantons de St-Gall, Lucerne et Aarau et notre Lycée accueille de plus en plus d'élèves alémaniques pour des séjours de 1 à 6 mois.

Camps de skis, joutes sportives, tournois inter-Lycée, matches élèves-professeurs, activités sportives facultatives ont permis aux élèves de notre Lycée de pratiquer du sport durant toute l'année:

on notera une magnifique 2<sup>e</sup> place aux championnats suisses féminins de volley-ball. Une dizaine d'élèves ont eu aussi l'occasion en automne 2014 de faire partie de l'équipage – deux quarts à assurer par jour - d'un voilier qui a sillonné les eaux bordant les côtes allemandes et ce, en compagnie d'une quarantaine d'élèves de différentes nationalités. Relevons également la participation au Tour du canton avec 3 équipes composées aussi bien d'enseignants que d'élèves.

Enfin, relevons le rôle très actif joué par la commission réunissant des délégués d'élèves avec pour objectif d'améliorer le quotidien de leurs pairs. Prévention des addictions, sensibilisation au recyclage, amélioration des conditions des pauses de midi, organisation de la fête et du bal annuels, collaboration avec les délégations des autres Lycées ont constitué les grands axes de leurs travaux.

## 6.8. Entités du tertiaire

### *Université de Neuchâtel*

#### Généralités

Un document complet, intitulé Rapport de gestion 2014 de l'Université de Neuchâtel sera disponible à l'adresse [www.unine.ch](http://www.unine.ch) dès sa parution, planifiée pour mai 2015.

L'année 2014 a été particulièrement riche au niveau de la recherche: campagne pour les domaines-clés, lancement du Pôle de recherche national (PRN) « On the Move », création d'un nouveau centre de recherche en criminologie ou encore première représentation du Théâtre de la connaissance et sortie du 7<sup>e</sup> tome du Glossaire des patois de la Suisse romande. A relever aussi la conférence internationale des études nubiennes en marge de l'exposition du Laténium Aux origines des pharaons noirs. En ce qui concerne le développement durable, le projet de jardin de permaculture sur le site d'UniMail, qui avait été primé par la CUS en 2013, a vu le jour. Au niveau des bâtiments, le départ à Microcity de l'IMT-EPFL a permis le déménagement à Breguet 2 de la Faculté des sciences économiques.

Dans le domaine de la gouvernance, le rectorat a mis en œuvre la nouvelle répartition des responsabilités décidée à la fin de l'année 2013 et mentionnée dans le précédent rapport. Le secrétariat général a également été renforcé avec l'engagement d'un adjoint au secrétaire général. S'agissant des organes centraux, à relever la refonte du service de communication. Rattaché au secteur du vice-recteur Pascal Mahon et dirigé par Claudine Assad, il réunit les collaborateurs des anciens services de promotion et développement (SPD) et de presse et communication (SPC), ainsi que quelques autres personnes qui travaillaient dans le domaine de la communication au sein d'autres services. Il regroupe donc en un seul service la communication interne et externe ainsi que la promotion des filières. Un poste de porte-parole et responsables des affaires publiques a par ailleurs été créé.

Au cours de l'année académique 2013-2014, 1'056 titres et diplômes ont été délivrés (voir annexe).

Avec 4'376 étudiants (augmentation de 68 par rapport à la rentrée précédente), les effectifs s'accroissent légèrement à la rentrée académique 2014-2015 (voir annexe). La proportion des étudiantes a passé de 60 à 61%. Le nombre des étudiants neuchâtelois s'élève à 1'250 (28.6%), soit une diminution de 59 étudiants par rapport à 2013-2014 (30.4%). Le nombre d'étudiants neuchâtelois entrants augmente toutefois légèrement, passant de 246 à 257. La part des étudiants provenant d'un autre canton est de 49.1% et celle des étrangers de 22.3% (21.9% en 2013-2014). Le nombre d'étudiants immatriculés en master se monte à 1'368 (1'312 en 2013-2014) et le nombre de doctorants à 624 (626 en 2013-2014).

Enfin, durant l'année sous revue, le Plan d'intentions 2013-2016 a été transformé en Mandat d'objectifs 2014-2017 et approuvé par le Grand Conseil lors de sa session du 30 septembre, au cours de laquelle a également été décidée la fermeture de la Faculté de théologie à l'été 2015.

#### Dossiers traités en 2014

Parmi les nombreuses activités de l'Université de Neuchâtel au cours de l'année 2014, on relèvera en particulier les points ci-après.

## Janvier

### **Faculté de droit – Un nouveau centre de recherche en criminologie**

Piloté depuis l'Université de Neuchâtel, le Centre romand de recherche en criminologie (CRRC) est le fruit de collaborations avec l'Université de Lausanne, l'Université de Genève, ainsi qu'avec l'Université de Franche-Comté. Le CRRC vise à fédérer des chercheurs d'horizons variés dans le but d'analyser différents aspects de la déviance criminalisée. Ses deux premiers projets ont obtenu le soutien du Fonds national suisse (FNS) pour un montant total de 360'000 francs.

## Mars

### **Faculté des lettres et sciences humaines – Lancement d'un CAS en Gestion du développement régional**

L'Université de Neuchâtel et la Haute école de gestion Arc (HEG Arc) ont lancé conjointement un nouveau Certificate of Advanced Studies (CAS) en Gestion du développement régional. Ce CAS propose pour la première fois une formation à l'intersection de l'économie régionale, de l'aménagement du territoire et de la gestion de projet, permettant ainsi d'acquérir des outils de compréhension et des compétences techniques nécessaires à la promotion, l'accompagnement et la mise en œuvre de projets de développement régional d'aujourd'hui.

### **Faculté de droit – Journée de l'innovation et des PME 2014**

Organisée par la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel en partenariat avec l'association « Le Réseau », présidée par le conseiller national Fathi Derder, la manifestation s'est tenue le 17 mars dans le nouveau bâtiment Microcity de l'EPFL et a connu un vif succès: plus de 200 personnalités des mondes politique, économique et académique ont débattu des moyens à mettre en œuvre pour que la Suisse conserve sa place de leader mondial dans le secteur de l'innovation.

## Avril

### **Centres de compétence: neuf domaines-clés**

Lancement d'une campagne de promotion en affiches et en vidéos pour les neuf domaines-clés en matière de recherche et d'innovation de l'Université de Neuchâtel. Droit de la santé, temps/fréquence et métrologie optique, hydrogéologie et géothermie, écologie chimique, migration et mobilité, sciences cognitives, interactions sociales, droit de la propriété intellectuelle et de l'innovation, systèmes complexes et Big Data: ces neuf domaines-clés répondent aux préoccupations et aux défis technologiques et sociaux de notre époque. Ils cristallisent des savoirs qui font la réputation de l'Université de Neuchâtel et constituent un des éléments forts du Plan d'intentions transformé en Mandat d'objectifs.

### **Faculté des sciences – CompAS 2014: Neuchâtel, capitale de l'informatique**

Plus de 130 chercheurs et industriels spécialisés en informatique se sont réunis durant quatre jours pour échanger sur les domaines de l'architecture des machines, des systèmes informatiques complexes et du calcul haute performance. Organisée par l'Institut d'informatique et soutenue par de nombreux partenaires, cette conférence se tenait pour la première fois à Neuchâtel.

### **Faculté des lettres et sciences humaines et Faculté des sciences – Théâtre de la connaissance**

L'Université de Neuchâtel a proposé un événement exceptionnel: le Théâtre de la Connaissance, qui traite du réchauffement climatique d'une manière originale et innovante avec la pièce « Gaia Global Circus », écrite par Pierre Daubigny sur un projet du sociologue de renommée mondiale, Bruno Latour. L'occasion pour l'Université de Neuchâtel et ses partenaires de s'ouvrir sur la cité, et d'expérimenter de nouveaux moyens de mettre les connaissances scientifiques en scène et en débat.

### **Faculté des sciences – Un master pour une agriculture durable**

L'Université de Neuchâtel et le CABI (Commonwealth Agricultural Bureaux International), en collaboration avec le canton du Jura, ont lancé une formation post-grade inédite en gestion intégrée des cultures. Le programme propose des outils pour une production agricole efficace avec un minimum d'impact sur l'environnement. Cette nouvelle formation s'adresse à tous les professionnels de la branche. La première volée du Master of Advanced Studies in Integrated Crop Management (MAS ICM) est attendue pour mars 2015. Les enseignements seront dispensés à Delémont (JU).

## **Faculté de théologie – Des cours publics très suivis**

En plus de leurs activités d'enseignement et de recherche, les professeurs de la Faculté de théologie ont dispensés plusieurs cours publics très suivis lors de l'année sous revue. Signalons ici celui du professeur Félix Moser, qui a donné en avril un cours public dans le cadre de l'U3a intitulé « La promesse entre langue de bois et parole en or », de même que le cours de formation continue pour tout public « Osez la bienveillance, un autre regard sur l'être humain », organisé par le Bureau de formation continue de la Faculté de théologie et dispensé par la professeure Lytta Basset, qui a rassemblé plus de 450 participants.

### **Mai**

#### **Faculté des lettres et sciences humaines – Glossaire des patois de la Suisse romande: sortie du tome 7**

Etabli à Neuchâtel, le Glossaire des patois de la Suisse romande a pour mission de documenter le plus complètement possible les patois de son domaine linguistique, d'en faire l'analyse lexicologique et de rendre celle-ci accessible au public et au monde scientifique sous la forme d'un dictionnaire dialectal de grande ampleur. Le tome 7 se présente en deux volumes consacrés à la lettre F, comprenant 1'204 pages et 4'679 articles.

### **Juin**

#### **Faculté des lettres et sciences humaines – WhatsApp: don des messages à la science**

Cinq ans après une vaste collecte de SMS, qui a permis le développement de nombreuses et fructueuses recherches, les linguistes des Universités de Neuchâtel, Zurich et Berne se tournent désormais vers les échanges par messagerie WhatsApp. Une vaste campagne a été lancée dans toute la Suisse le 1er juin, en vue d'engranger des données aussi nombreuses que possible pour la recherche.

#### **Lancement du Pôle de recherche national (PRN) « On the Move »**

Le colloque Droits de l'homme et démocratie: un défi pour la Suisse a marqué le lancement officiel, le 5 juin, du Pôle de recherche national (PRN) On the Move. Doté de 17,2 millions de francs suisses et basé à l'Université de Neuchâtel, On the Move s'intéresse à la mobilité et à la migration ainsi qu'à la population diverse qui compose la Suisse d'aujourd'hui.

#### **Faculté des sciences – Les maîtres du temps et des lasers du monde entier à Neuchâtel**

Du 23 au 26 juin, Neuchâtel est devenue la capitale des technologies Temps-Fréquence dont les applications vont de la métrologie aux télécommunications, en passant par le positionnement par satellite, la gestion des réseaux de distribution d'énergie, ou encore les bases de temps des ordinateurs et des téléphones portables. Organisé par le Laboratoire Temps Fréquence (LTF) de l'Université de Neuchâtel (UniNE), le CSEM et la FSRM (Fondation suisse pour la recherche en microtechnique), le congrès EFTF 2014 (European Frequency and Time Forum) a accueilli quelque 400 participants et un invité de marque, Monsieur Serge Haroche, Prix Nobel de physique 2012.

### **Août**

#### **Faculté des sciences – Des insectes et des plantes**

Organisatrice du 15th International Symposium on Insect-Plant Relationships (SIP 15), l'alma mater neuchâteloise a attiré quelque 200 spécialistes des substances volatiles et leur rôle dans les interactions entre insectes et plantes, une thématique en relation avec le centre de compétences Ecologie chimique développé dans le sillage du Pôle de recherche national Survie des plantes que l'Université de Neuchâtel avait piloté durant douze ans.

### **Septembre**

#### **Faculté des lettres et sciences humaines – Archéologie nubienne**

Alors que le Laténium inaugurait le 3 septembre l'exposition Aux origines des pharaons noirs, soit mille ans d'histoire mis au jour grâce à des chercheurs neuchâtelois, l'Université de Neuchâtel a accueilli la même semaine la 13e Conférence internationale des études nubiennes, rassemblant près de 300 spécialistes internationaux.

### **Faculté des sciences – Une tourbière pour étudier l'évolution climatique**

C'est une première en Suisse. Une tourbière acide à basse altitude a été créée au cœur du Jardin botanique de Neuchâtel. Elle servira de laboratoire à l'Institut de biologie de l'Université de Neuchâtel pour étudier l'évolution d'un écosystème créé par l'homme dans un contexte de changements climatiques.

#### **Octobre**

##### **Un jardin de permaculture sur le site d'UniMail**

C'est l'un des résultats d'une initiative étudiante, pédagogique et interfacultaire de l'Université de Neuchâtel. Elle avait décroché l'an dernier un soutien de 100'000 francs de la Conférence universitaire suisse (CUS) dans le cadre d'un programme visant à encourager le développement durable dans les universités du pays. Le projet a été intégré au programme des cours du bachelor en biologie et ethnologie proposés à l'Université de Neuchâtel par Alexandre Aebi, maître d'enseignement et de recherche en agroécologie, en collaboration avec la professeure Ellen Hertz, directrice de l'Institut d'ethnologie. La permaculture associe l'art de cultiver la terre avec l'aménagement du territoire en se basant sur les principes des écosystèmes naturels. Elle privilégie les espèces locales, dans une perspective de développement durable et de richesse en biodiversité. L'initiative a pu se concrétiser grâce à une collaboration entre les étudiants et les enseignants de l'Université de Neuchâtel, le service des parcs et promenades de la Ville de Neuchâtel, et Gaëtan Morard, permaculteur.

#### **Novembre**

##### **Faculté de droit et Faculté des lettres et sciences humaines – Journées d'études InnovationS**

Les Journées d'études « InnovationS », le 15 novembre, étaient la première manifestation tangible de la convention de collaboration conclue en 2013 entre l'Etat de Neuchâtel, l'Université de Neuchâtel et la Ville de La Chaux-de-Fonds, convention qui a pris effet au 1er septembre dernier. L'événement a rassemblé des chercheurs de nombreuses disciplines issus des hautes écoles de la région ainsi que des spécialistes qui se sont penchés sur des questions d'innovation à travers une sélection d'objets issus de la collection de l'ancienne entreprise chaux-de-fonnière Portescap conservée par le Musée international d'horlogerie (MIH).

##### **Faculté des lettres et sciences humaines – 52 objets pour raconter Neuchâtel autrement**

Afin de mettre en valeur le patrimoine neuchâtelois et le travail des chercheurs, l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel a été invité l'année passée à fêter les 275 ans de L'Express-L'Impartial sous la forme d'une rubrique hebdomadaire. Durant 52 semaines, les meilleurs spécialistes du canton se sont prêtés au jeu, formant au fil des articles, la matière du livre qui vient de sortir de presse. Intitulé Le Pays de Neuchâtel raconté en 52 objets, ce recueil invite les lecteurs à replonger dans un passé parfois oublié, mais encore bien vivant.

#### **Décembre**

##### **Faculté des sciences économiques – Redéploiement et nouveaux locaux**

Depuis la rentrée 2014, la FSE s'est installée à Breguet 2, dans l'ancien bâtiment de l'Institut de microtechnique (IMT). Des locaux qu'elle a inaugurés le 9 décembre. Désormais, chaque faculté de l'UniNE a son bâtiment. En outre, la FSE a mené une réflexion sur son avenir et pris la décision de se concentrer sur ses trois domaines-clés, à savoir le management (création d'un nouveau master), l'économie et la finance. Ce redéploiement a impliqué une réorganisation à la fois thématique, mais aussi géographique de la faculté, avec le transfert de l'Institut de psychologie du travail et des organisations (IPTO) ainsi qu'une des deux chaires de statistique à la Faculté des sciences.

##### **Ressources humaines (voir annexe)**

Au 31 décembre 2014, les effectifs des collaborateurs se montaient à 1'087 personnes (768 EPT). 71.1% des postes ont été financés par l'Etat (soit 546.1 EPT en 2014, contre 546.7 EPT en 2013), alors que 28.9% l'ont été par des fonds de tiers (représentant 221.9 EPT en 2014 et 187.5 EPT en 2013). Par ailleurs, la repourvue de certaines chaires, la création ou la réorientation de certaines autres ont conduit, durant l'année 2014, à l'engagement ou à la nomination de 7 nouveaux professeurs, dont 3 femmes (FLSH: 1 dont 1 femme, FS: 2, FSE: 3 dont 2 femmes, FD: 1). En outre, 3

professeurs ont été nommés par voie d'appel, et plusieurs postes (4) ont été ou seront mis au concours.

### **Finances (voir annexe)**

Au 17 février 2015, le bouclage des comptes Etat 2014 fait apparaître des charges pour un montant de 99'289'130 francs alors que les recettes se montent à 98'411'914 francs. L'enveloppe du canton de Neuchâtel s'élève à 47'626'000 francs (46'568'000 francs en 2013). Un montant de 877'216 francs a été prélevé à la réserve de l'Université (soit près de 0.9% de l'ensemble des charges). Au 31 décembre 2014, la réserve s'élevait ainsi à 6'424'341 francs.

Les chiffres du bouclage sont encore susceptibles d'évoluer en fonction d'éventuelles opérations complémentaires ou lors du contrôle des comptes.

### **Haute Ecole Arc**

Pour de plus amples renseignements concernant la HES des cantons de Neuchâtel, Jura et Berne francophone, nous renvoyons le lecteur au rapport d'activité de l'Ecole. Celui-ci est édité chaque année à la fin mai et est disponible sur le site internet de l'institution.

#### **Les événements marquants**

En septembre 2014, la Haute Ecole Arc (HE-Arc) a vécu la dixième rentrée académique de sa jeune histoire avec un nombre record de 1655 étudiants inscrits en formation Bachelor, soit une augmentation de plus de 70% par rapport à la toute première année de l'institution en 2004.

Les conseillers d'Etat, membres des Comités stratégiques 2014 et 2004 de l'institution, se sont retrouvés sur le Campus de Neuchâtel pour vivre cette rentrée particulière en compagnie des étudiants.

Le Comité stratégique de la Haute Ecole Arc est l'organe de pilotage politique de l'institution. Il est actuellement composé de Madame la Ministre Elisabeth Baume-Schneider (République et canton du Jura - Présidente), de Madame la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti (République et Canton de Neuchâtel) et de Monsieur le conseiller d'Etat Bernhard Pulver (Canton de Berne).

Ils ont découvert, à cette occasion, une brochure spécialement éditée pour cet anniversaire qui relate l'histoire des quatre domaines de formation de l'Ecole depuis leurs origines respectives, ainsi que les temps forts qui ont marqué la vie de la HE-Arc, véritable symbole d'une tri-cantonalité réussie.

A noter que le cadre de gouvernance de la Haute Ecole Arc a évolué en 2014, du fait de la mise en oeuvre des nouvelles conventions de la HES-SO et de la HE-Arc. Le système de management de la qualité de l'Ecole a poursuivi son développement, conformément aux objectifs définis par le Comité de direction. L'audit de suivi 2014 a confirmé son très bon fonctionnement puisque aucune déviation majeure ou mineure n'a été émise.

Une meilleure prise en compte et la diminution des risques financiers a été une préoccupation majeure au cours de cette année, et pour ce faire, de nouveaux outils méthodologiques ont été lancés. Enfin, la filière Microtechniques a été accréditée sans conditions (jusqu'en 2017) et se profile ainsi comme une filière de référence au sein de la HES-SO.

Après plusieurs mois d'intérim, un nouveau directeur a été nommé à la tête du domaine Ingénierie de l'Ecole en la personne de Monsieur Philippe Grize. Diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale en génie mécanique, il était jusque-là directeur technique et des opérations d'une entreprise biennoise de machines-outils active au niveau suisse et international.

A noter pour terminer qu'au niveau informatique, l'Ecole a participé à l'ouverture de SwitchDrive (solution de stockage de fichiers de type 'cloud') des hautes écoles suisses.

#### **Recherche appliquée et développement (Ra&D)**

Grâce à ses équipes de recherche appliquée et développement dans ses quatre domaines d'activité de la Conservation-restauration, de la Gestion, de l'Ingénierie et de la Santé, la Haute Ecole Arc a continué de créer des ponts avec l'industrie et les institutions en menant de nombreux mandats et projets de recherche financés par les diverses agences reconnues du pays telles que

la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), la Nouvelle politique régionale (NPR) ou le programme Interreg.

Des projets européens ont été menés à terme alors que d'autres sont encore en cours de réalisation, sous l'impulsion d'un groupe H2020 qui s'est constitué suite à la votation du 9 février sur les quotas à l'immigration.

Pour la Ra&D, l'année 2014 a aussi été marquée par deux orientations nouvelles et fortes. Tout d'abord, la volonté de la HE-Arc de collaborer avec les autres institutions de recherche et formation locales. Une première journée de la recherche a ainsi été organisée avec l'Université de Neuchâtel; journée dont le but était de faire le bilan des compétences communes et de faire se rencontrer les chercheurs des deux institutions. Des projets de recherche communs ont déjà été obtenus. Au niveau transversal, la direction de l'Ecole a également poussé à la réalisation de projets interdomaines. Quelques projets ont ainsi débuté menés de front par la Conservation-restauration et la Gestion ou encore par l'Ingénierie et la Gestion.

Réalisé notamment en 2014, le projet Mobile Tourist Information Systems (MTIS) a permis de développer une application de réalité augmentée dédiée aux lieux touristiques. Ce projet a donné naissance à la première entreprise «spin off» émanant de la Haute Ecole Arc.

Au travers de son domaine Conservation-restauration, la HE-Arc a participé au vernissage de l'exposition du trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune au Louvre à Paris. Au cours du projet de restauration de diverses pièces du trésor, les chercheurs de la HE-Arc Conservation-restauration ont développé en partenariat avec le FabLab Arc et l'unité EDANA un outil spécifique sous forme d'un pinceau électrolytique PLECO.

A noter enfin que le FabLab Arc a intégré le Campus, ce qui lui a permis d'augmenter sa taille, son équipement et sa visibilité.

#### **Relation internationales et partenariats**

Au niveau des relations internationales, la votation du 9 février 2014 a fait basculer la Suisse dans une participation indirecte au programme Erasmus. Pour la Haute Ecole Arc, le fait d'avoir développé des relations hors du cadre d'Erasmus (Russie, Canada et Afrique entre autres) ainsi que d'avoir créé un poste de collaboratrice administrative mobilité, a permis de maintenir et même d'augmenter le nombre d'échanges et de partenariats. A ce jour près de 100 demandes de mobilité sont traitées par an au sein de la Haute Ecole Arc.

Divers partenariats et ententes ont été conclus avec des institutions régionales mais également internationales à l'exemple du domaine Santé de la HE-Arc qui a signé un accord de partenariat avec la faculté des sciences de la santé et des services communautaires de l'Université de Moncton au Nouveau Brunswick au Canada.

Les partenariats avec l'Université de Neuchâtel (formation Bachelor Business Law et Institut de lutte contre la criminalité économique) et la HEIG VD d'Yverdon (formation EMBA) se sont poursuivis dans la sérénité.

#### **Projets, événements et communication**

En 2014, l'Ecole a également vécu au rythme de manifestations qui ont permis à des publics d'horizons différents de prendre le chemin du Campus de Neuchâtel ou des divers sites de formation et de recherche de l'institution.

Le Forum HEG, la 1ère Journée romande du marketing, la Journée Internationale du marketing horloger, le séminaire Doing business with Russia, la journée de réflexion et la table ronde sur la thématique de l'Examen clinique, la journée suisse de l'ergonomie ou encore le 2ème Colloque transfrontalier de la Communauté du savoir ont vu affluer plusieurs centaines d'étudiants, de professionnels et des personnalités politiques avides de découvertes et d'enrichissement.

Et ce, sans compter la participation des professeurs et chercheurs de l'Ecole à de nombreux autres colloques, séminaires et initiatives visant à établir des synergies avec les acteurs scientifiques, économiques, institutionnels et industriels. Comme exemples, le think tank autour de l'Internet of Things ou le groupe de travail sur la technologie médicale ou encore les réseaux Innovarc et Arcjurassien.ch.

En fin d'année les domaines Gestion, Santé et Ingénierie ont uni leurs forces pour organiser conjointement la journée SwissErgo à la Neuchâtel. Des spécialistes issus de chaque domaine de formation de l'Ecole sont intervenus durant ce colloque qui a connu une très belle fréquentation.

Enfin, plusieurs étudiants de l'Ecole ont eux aussi participé à des concours nationaux et internationaux tels que l'Hydrocontest, le Shell Ecomarathon ou encore la FreescaleCup.

Tous ces événements ont été soutenus et/ou mis en valeur par le service communication de l'Ecole au travers des outils de référence et l'envoi d'une quarantaine de communiqués de presse aux médias locaux et régionaux qui ont abondamment relayé ces informations.

### **Ressources humaines**

En 2014, la plateforme de discussion mise en place en 2010 entre la présidence du Comité stratégique et le Conseil du personnel de la HE-Arc a été sollicitée à plusieurs reprises. Ainsi, les préoccupations et les requêtes des représentants du personnel ont pu être débattues avec la Direction générale de l'institution et avec l'autorité politique.

Le Conseil du personnel a notamment été consulté sur le budget 2015, sur la nouvelle réglementation de l'Ecole et a été régulièrement informé sur la situation des domaines. La question de la re-capitalisation des caisses de pensions a également été évoquée.

Il a en outre été régulièrement informé sur les grands dossiers traités ainsi que sur l'avancement de la mise en oeuvre des nouvelles conventions aux niveaux romand (HES-SO\\Transition et modèle financier) et BEJUNE (convention HE-ARC).

## **HEP-BEJUNE**

### **Généralités**

La Haute Ecole Pédagogique (HEP) BEJUNE est une institution du degré tertiaire chargée:

- de la formation initiale des enseignant-e-s
- de la formation continue de l'ensemble du personnel enseignant.
- Elle conduit des travaux de recherche.

Elle met à disposition des ressources documentaires et multimédias, rend des services à la collectivité et rayonne, anime et participe à des réseaux pédagogiques dans tout l'espace BEJUNE.

Elle conduit ses activités sur trois sites situés à Bienne, Porrentruy et La Chaux-de-Fonds. En août 2016, son site jurassien actuel sera déménagé sur le nouveau campus tertiaire de Delémont.

Le Comité stratégique décide du développement stratégique de l'institution, notamment dans les domaines financiers, réglementaires et structurels.

Le Rectorat est en charge de la conduite globale de l'institution sous la direction du recteur. Ce dernier est accompagné, dans sa gestion de l'institution, de deux vice-recteurs (l'un pour les formations, l'autre pour la recherche et les ressources documentaires), chacun responsable de 3 ou 4 domaines distincts. Un Etat Major regroupe l'essentiel des services supports de l'institution, sous la responsabilité du recteur.

### **Dossiers traités**

#### **Gouvernance**

En août 2014, un nouvel organigramme est entré en vigueur, avec le recrutement du nouveau recteur et de deux vice-recteurs.

Il s'est accompagné d'un travail de définition des missions des différents services supports (informatique, ressources humaines, communication, qualité...) en vue du recrutement de leurs responsables, prévu pour 2015.

#### **Déménagement à Delémont**

En mars 2014, sur délégation du Comité stratégique, le recteur de la HEP a signé le prébaill à loyer du campus He Jura autorisant ainsi la société immobilière à entreprendre les démarches néces-

saies au début des travaux de construction. L'objectif consiste à transférer les activités de la HEP actuellement menées sur le site de Porrentruy vers le nouveau campus pour la rentrée académique 2016. Un campus qui accueillera la HES-SO, la He-Arc en plus de la HEP-BEJUNE. Sont concernées les activités de formation de la filière primaire.

### **Dossiers de reconnaissance CDIP**

Cinq dossiers ont été adressés en 2010 et 2011 à la CDIP afin d'obtenir ou de prolonger une reconnaissance nationale des programmes de formation initiale débouchant sur un diplôme d'enseignement.

Après avoir reçu un préavis favorable de la part des commissions CDIP ad hoc assorti de quelques conditions auxquelles la HEP a répondu, le Comité CDIP a confirmée ou accordé la reconnaissance des diplômes de la formation préscolaire-primaire en juin 2013, du master en enseignement spécialisé en juin 2014 et des trois filières de la formation secondaire en fin d'année 2014.

### **Introduction de l'anglais (primaire)**

L'enseignement de l'anglais a été généralisé en 7ème HarmoS dès la rentrée 2013 et en 8ème HarmoS en 2014. Le programme de formation des étudiants qui terminaient leurs études en 2013 et 2014 ne comportait pas d'anglais.

Confrontée à cette problématique, la direction de la formation primaire a proposé aux étudiants qui le souhaitent une formation langagière et didactique en anglais selon des modalités comparables à celles mises en œuvre par la formation continue pour les enseignants déjà diplômés. Ce sont ainsi 36 étudiants de la volée 10-13 et 22 de la volée 11-14 qui ont obtenu l'attestation leur permettant d'enseigner l'anglais aux degrés 7 et 8 HarmoS.

### **Formation par l'emploi (primaire)**

Pour répondre au risque éventuel d'une pénurie d'enseignants dans l'espace BEJUNE, le Comité stratégique a chargé un groupe de travail d'étudier des pistes possibles. Les réflexions menées par des représentants de la HEP-BEJUNE, des cantons et des syndicats ont abouti en mars 2012 à un rapport privilégiant un modèle de formation par l'emploi dans le cadre de la 3ème année de formation des futurs enseignants primaires. Mandaté en 2013 par le Comité stratégique pour donner suite aux conclusions du rapport, le décanat de la formation primaire a mis sur pied un nouveau dispositif de formation. Tout en garantissant la qualité de la formation, les étudiants de 3ème année sont à disposition des établissements scolaires dès la rentrée d'août 2014. Ce dispositif doit permettre de répondre à la problématique de la pénurie d'une part, mais aussi, et ce n'est pas le moindre de ses avantages, d'apporter en grande partie une réponse à la question des remplacements.

### **Formation secondaire**

Depuis l'été 2012, la formation secondaire est localisée à Bienne. Elle accueille près de deux cents étudiants répartis dans trois filières de formation consécutives aux études universitaires. Durant les années 2013 et 2014, des adaptations conséquentes ont été apportées en vue de consolider sa structure et ses programmes de formation. Ces différentes adaptations visent à faire de la HEP-BEJUNE un acteur solide et un partenaire fiable dans le domaine de l'enseignement secondaire.

### **Enseignement spécialisé**

Sur le plan institutionnel, la formation MAES occupe aujourd'hui une véritable place au sein des formations initiales. La période 2012-2014 a été consacrée à la réorganisation ainsi qu'à la mise sur pied d'une véritable filière en enseignement spécialisé au sein de l'institution.

### **Formation continue**

La HEP-BEJUNE a pour mission d'assurer la formation continue de l'ensemble du corps enseignant des trois cycles de l'école obligatoire, en lien étroit avec les modifications introduites par les trois cantons. L'introduction du système HarmoS, associée à celle du Plan d'Études Romand (PER) ayant conduit à une réorganisation de l'enseignement par domaines disciplinaires et par cycle, les offres de formation sont ainsi progressivement adaptées aux nouvelles exigences.

Conçue en étroite collaboration avec les représentants des services de l'enseignement, l'harmonisation des calendriers de formation concernant les nouveaux moyens d'enseignement (MER) a constitué dans la période 2012-2014 un élément décisif pour l'élaboration d'une offre de

formation continue intercantonale en phase avec les formations initiales et la mobilité professionnelle des enseignants.

Le programme 2011- 2014 de formation à l'introduction du plan d'études romand (PER), obligatoire pour l'ensemble du corps enseignant et impliquant trente-cinq formateurs, est par ailleurs arrivé à son terme. Des mesures d'accompagnement à la mise en œuvre par établissement ou par réseau ont été mises en place et vont se poursuivre en fonction de la demande.

### **Amélioration de compétences en langues étrangères**

Un programme d'amélioration des compétences langagières a été lancé à la rentrée 2012, suite à la demande de nombreux enseignants désirant préparer l'examen de certification de niveau B2 afin d'enseigner l'anglais au cycle 2 ou maintenir le niveau acquis et développer des compétences utiles au domaine de l'enseignement. Dès la rentrée 2013, une offre similaire a été proposée pour la langue allemande.

Des cours proposés dans les principales localités de l'espace BEJUNE, des formations en réseau ou en établissement, des séjours linguistiques collectifs ou individuels, des projets Emile, telles sont les modalités proposées permettant au plus grand nombre de trouver une solution de formation adaptée à sa situation personnelle. Plus de 364 enseignants des trois cantons ont ainsi choisi de recourir à une ou plusieurs de ces modalités au cours des années 2012-2014, dont le point commun est l'immersion dans la langue-cible. Les 3e et 4e volées, soit 168 enseignants du cycle 2, ont terminé la formation attestée à la didactique de l'enseignement de l'anglais. Le projet prendra fin en 2015.

### **Recherche**

Durant la période 2012-2014, l'opérationnalisation des nouvelles structures (Comité scientifique, Unités de recherche, Coordination de la formation par la recherche) a été réalisée. Cinq axes de recherche ont pu être exploités dans des projets menés par les équipes de chercheurs de la HEP, dans la valorisation de productions scientifiques sous forme de manifestations, de publications et de retombées pour la formation. Ces différentes activités s'inscrivent dans les axes suivants:

- Formation tertiaire et professionnalité enseignante
- Savoirs à enseigner, savoirs pour enseigner: curriculum et pratiques d'enseignement
- Hétérogénéité, intégration scolaire et relation pédagogique
- Innovation et intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement et la formation
- Pratiques de recherche et réflexivité en formation à l'enseignement

### **Publications de la recherche**

Durant la période 2012-2014, les chercheurs de la HEP-BEJUNE ont démontré la qualité et la légitimité de leurs travaux au sein de la communauté scientifique internationale au travers de nombreuses publications, sous la forme d'ouvrages, d'articles, de rapports de recherche ou d'actes de congrès, validées à l'issue des procédures traditionnelles d'évaluation scientifique. La liste des quelque 200 publications, diffusées entre 2012 et 2014, est accessible sur le site Internet de la HEP-BEJUNE à l'adresse suivante: <http://www.hep-bejune.ch/recherche/>.

### **Médiathèques**

L'année 2014 est une étape importante avec la mise en œuvre de la Bibliothèque scolaire numérique Bejune. Cette réalisation donne l'accès à ce que les spécialistes appellent les RéEAs, soit les Ressources électroniques pour l'enseignement et l'apprentissage, qui sont développées par le Centre MITIC interjurassien, le Réseau pédagogique neuchâtelois (RPN) ainsi que par la HEP-BEJUNE.

Enfin, les tablettes représentent un support incontournable dans le domaine scolaire. Dans ce sens, un groupe de travail multidisciplinaire a été constitué. Formé de chercheurs, d'enseignants et d'une bibliothécaire, sa mission consiste à évaluer et à sélectionner les applications disponibles sur IPAD et à accompagner les médiathèques dans la mise à disposition de ces outils.

### **Expositions**

Chaque année, les médiathèques proposent aux classes primaires ou secondaires, une exposition thématique présentée sur les trois sites de la HEP. En 2014, «Les caisses à outils de Jean Tingu-

ly», conçue par la Vallée de la jeunesse, a remporté un vif succès avec 3416 visiteurs en 25 semaines.

### **Ressources humaines**

#### **Recrutement**

Les recrutements réalisés prioritairement par la nouvelle direction de la HEP-BEJUNE ont porté sur le service des ressources humaines. Après une réflexion approfondie sur ses missions, une stratégie précise a été adoptée et deux recrutements effectués.

#### **Commission du personnel**

La commission du personnel traite du fonctionnement interne de la HEP et des conditions de travail du personnel. Elle émet des préavis à l'intention du rectorat sur tous les dossiers majeurs de la HEP, notamment la réglementation d'application du Concordat et les dispositions relatives au statut, à la procédure de nomination et à la formation du personnel. Elle se compose de 11 membres qui représentent l'ensemble du personnel HEP.

Cette commission a été instituée le 1er janvier 2014, remplaçant le Conseil des formateurs et la Commission du personnel administratif et technique.

#### **Commission paritaire**

Le Comité stratégique a par ailleurs décidé la reprise des travaux de la Commission paritaire consacrés au réexamen des règlements et directives définissant le statut du personnel HEP et des ressources allouées aux filières de formation.

## **Haute école de musique de Genève, site de Neuchâtel**

### **Généralités**

L'année 2014 s'est déroulée conformément aux objectifs de développement du site, lesquels reposent sur un effectif général équilibré et limité à 100 étudiants, des enseignements de haut niveau et de provenance internationale complétés par une contribution constante d'intervenants professionnels externes, et une importante programmation artistique diffusée au sein des deux sites de la Haute école, ainsi qu'auprès d'institutions ou de manifestations culturelles partenaires genevoises et neuchâteloises. Citons les principaux pour le canton de Neuchâtel: Salle de musique de La Chaux-de-Fonds, Centre Dürrenmatt, Théâtre du Passage, Temple du Bas, Collégiale.

L'ouverture en septembre de la classe de contrebasse permet de disposer désormais d'un département de cordes complet, et d'élargir ainsi la diversité instrumentale nécessaire à la pratique d'ensemble à cordes, d'orchestre et de musique de chambre. La classe de flûte a rejoint le site de Genève, conformément aux perspectives de développement élaborées dès 2009.

Une nouvelle bibliothécaire a été engagée en septembre 2014, permettant ainsi le maintien d'une ressource académique indispensable au bon fonctionnement et à l'autonomie nécessaire au site de Neuchâtel.

La HEM a signé une nouvelle convention avec le festival "Les Jardins musicaux", afin de pérenniser une collaboration artistique d'importance en terre neuchâteloise. Cette collaboration porte sur la contribution régulière de la HEM à la programmation du festival.

Une nouvelle formation post-grade en management culturel a été ouverte avec succès en septembre 2014 sur le site de Neuchâtel. Cette ouverture traduit la volonté de développer à Neuchâtel les activités de formation continue de la HEM, en bénéficiant notamment d'infrastructures parfaitement adaptées.

Les filières de Bachelor créées en 2008 subissent actuellement une révision par le Domaine Musique et Arts de la scène de la HES-SO. La mise en oeuvre est prévue pour la rentrée 2016.

L'arrivée d'une nouvelle direction à la HEP BEJUNE ouvre des perspectives d'études de collaboration en matière de formation continue, dans le domaine de la formation des maîtres de musique en particulier, domaine pour lequel la HEM est investie au niveau de la formation de base (Bachelor et Master).

Mme Antoinette Béguin a été nommée en qualité de représentante des autorités cantonales au sein du Conseil de fondation de la HEM. Elle succède à Madame Elisabeth Bernoulli démissionnaire.

Dans le cadre de la mise en place de la LEHE (loi sur l'encouragement des Hautes écoles) un travail conséquent d'adaptation est en cours au sein de la HES-SO (nouvelle gouvernance), aussi bien au niveau des établissements (HES-SO Genève) que des écoles (dont la HEM), sur le plan stratégique (missions), réglementaire et organisationnel.

Devant l'évolution des besoins de locaux de la Haute école Arc, des réflexions sont menées, afin de maintenir sur le Campus Arc les espaces nécessaires aux deux autres institutions, que sont le Conservatoire et la Haute école de musique.

### **Etudiants**

97 étudiants répartis comme suit:

Bachelor / 45

Master interprétation concert / 27

Master enseignement / 23

Master soliste / 2

### **Corps enseignant**

Au 31 décembre 2014, l'effectif total du corps enseignant se monte à 51 (30 chargés de cours ou d'enseignement et 21 vacataires)

### **Personnel administratif et de direction**

1 responsable de site à 100%, 2 coordinateurs pour l'équivalent de 55%, 1 adjoint scientifique à 50%, 1 collaboratrice administrative à 90% (bureau des études), 1 collaboratrice administrative à 80% (secrétariat de direction, post-grade et f. continue), 1 collaboratrice administrative à 35% (réception), 1 bibliothécaire à 50%.

### **Titres décernés**

- Bachelors of Arts HES-SO en musique: 23 (1 alto, 6 chant, 2 flûte traversière, 6 piano, 6 violon, 2 violoncelle)
- Master of Arts en interprétation musicale / Orientation concert: 3 (1 piano, 2 violon)
- Master of Arts en interprétation musicale / Orientation orchestre: 1 (1 violon)
- Masters of Arts en pédagogie musicale, orientation enseignement instrumental ou vocal: 11 (1 alto, 3 chant, 4 piano, 1 violon, 2 violoncelle)

## **6.9. Commissions**

### ***Conseil cantonal de la formation professionnelle***

Lors de sa séance tenue en 2014, le conseil de la formation professionnelle a eu l'occasion de prendre connaissance de l'état des travaux en lien avec le Plan d'actions et a pu partager sur les réflexions en cours au niveau des structures des entités du secondaire 2 sur le Littoral neuchâtelois.

### ***Commission de formation professionnelle du domaine du bâtiment et de la construction***

La commission s'est réunie durant l'année 2014. Durant cette année, la commission a pu se pencher sur plusieurs dossiers dont les actions de promotion de la formation professionnelle comme les SwissSkills 2014 ou Capa'Cité qui se sont tenues en septembre. En outre, la commission est régulièrement informée de l'avancement des travaux en lien avec la rénovation du CPMB. La

commission a aussi mené une réflexion sur le rôle des commissions de domaine et en particulier celle du bâtiment et de la construction.

### ***Commission de formation professionnelle du domaine santé-social***

La commission de formation professionnelle du domaine santé et social a siégé une seule fois durant l'année 2014 sous l'impulsion du service. Malheureusement, personne n'a souhaité prendre la présidence de cette commission la mettant de fait en veille pour le reste de la législature. Durant cette séance, la commission a toutefois été tenue au courant des travaux qui font suite à la table ronde qui s'est réunie le 7 mars 2012 autour de problématiques de la formation dans le domaine de la santé et du social et a évoqué des sujets importants comme le déroulement des stages en entreprise, les conditions d'accès à la HES-S2 ou encore l'état des lieux quant à la position de l'ES Santé à Saint-Imier.

### ***Commission de formation professionnelle du domaine artistique et arts appliqués***

La commission ne s'est pas réunie en 2014, les échanges entre partenaires se faisant par d'autres canaux.

### ***Commission de formation professionnelle du domaine commerce et gestion***

La commission s'est réunie le 30 avril 2014 sous la présidence ad interim de M. Brügger.

Il a été rappelé les objectifs de cette commission, ainsi que les explications des 7 différentes filières dans le domaine du commerce de notre canton.

Il a également été présenté le concept de Refcom (Réseau d'entreprises formatrices du commerce), qui sert de soutien pour les entreprises hors canton ou n'ayant pas d'autorisation de former.

### ***Commission de formation professionnelle du domaine technique***

La commission ne s'est pas réunie en 2014.

### ***Commission de formation professionnelle du domaine arts et métiers***

La commission ne s'est pas réunie, au vu du peu de sujets à traiter.

### ***Commission consultative cantonale de formation professionnelle viticole***

La commission s'est réunie à une reprise, afin de traiter différentes problématiques de formation dans les entreprises et d'assurer le suivi des apprentis sur le terrain. Il a également été discuté de l'amélioration de l'information aux formateurs et l'organisation de séances sur la nouvelle ordonnance de formation, en particulier sur les procédures de qualification.

### ***Commission de formation professionnelle du domaine formation continue***

Cette commission n'a pas été réunie durant l'année 2014. Cette absence de rencontre est due notamment à la volonté du Conseil d'Etat de repositionner la formation continue dans le canton. En effet, la structure de gouvernance en matière de formation continue est transitoire et la nouvelle structure qui entrera en vigueur durant ces prochaines années, donnera lieu à un remaniement de cette commission.

### **Conseil de direction du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels**

Le Conseil de direction du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) s'est réuni à huit reprises en 2014. Alimenté par une contribution des employeurs du canton, le FFPP soutient essentiellement les entreprises formatrices – à hauteur de plus de trois millions et demi de francs annuellement – en subventionnant notamment les cours interentreprises.

En appui au Plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle du Conseil d'Etat, un groupe de travail a entamé la planification de mesures supplémentaires de soutien à l'apprentissage dual dont bénéficieront en premier lieu les entreprises qui font l'effort de former.

Le fonds subventionne aussi des actions de formation continue initiées par les associations professionnelles.

### **Commissions d'examens de fin d'apprentissage**

57 commissions d'examens cantonales et 6 groupes d'experts, représentant 350 membres, ont été nommés par le département et sont chargés de préparer, organiser et superviser les diverses sessions d'examens de fin d'apprentissage. En outre, 1201 experts ont officié afin d'assurer une unité d'évaluation lors des examens.

Lors de la session d'examens 2014, 1673 candidats se sont présentés dans 150 professions différentes, soit 1568 pour le CFC (certificat fédéral de capacité) et 105 pour l'AFP (attestation de formation professionnelle).

1410 titres ont été délivrés, respectivement 1319 CFC et 91 AFP.

### **Commission cantonale des lycées**

La commission cantonale des lycées s'est réunie en juin 2014, pour la première fois lors de la législature 2013-2017.

Chaque directeur a fourni un bref rapport quant aux activités de son établissement. Il a été fait un état des lieux de la situation de l'antenne de Fleurier, du Lycée Denis-de-Rougemont et des modifications décidées au niveau intercantonal en matière d'enseignement du droit dans les lycées académiques. Les commissaires ont discuté des modalités de prises en charge des élèves de plus en plus nombreux souffrant de problèmes psychologiques et ayant un impact important sur leur formation, voire sur la vie des établissements scolaires.

### **Commission du Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR), Neuchâtel et Fleurier**

A la suite du changement de législature, la commission du Lycée Denis-de-Rougemont s'est réunie en mars 2014. Les commissaires ont évoqué en particulier la situation de l'Antenne de Fleurier ainsi que le succès rencontré par la nouvelle offre complémentaire psychologie-pédagogie, nouvellement offerte dans le canton depuis la rentrée scolaire 2013. L'ouverture du cours facultatif de chinois aussi bien aux élèves de filières académiques qu'à ceux de formation professionnelle a été aussi évoquée, dans le but de développer des échanges avec un lycée de Shanghai et des entreprises suisses installées dans la mégapole.

### **Commission du Lycée Blaise-Cendrars (LBC), La Chaux-de-Fonds**

A la suite du changement de législature, la commission du Lycée Blaise-Cendrars s'est réunie en février 2014. Les commissaires ont discuté de l'ouverture de l'option complémentaire psychologie-pédagogie en août 2014 à La Chaux-de-Fonds ainsi que la mise en œuvre de nouvelles conditions de promotion en fin de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année, afin de renforcer les compétences dans les disciplines principales (projet panier de disciplines). Il a aussi été question de la réforme du cycle 3 à l'école obligatoire et de l'impact occasionné sur le secondaire 2.

### ***Commission du Lycée Jean-Piaget (LJP), Neuchâtel***

La commission du Lycée Jean-Piaget s'est réunie en février 2014. Les commissaires ont particulièrement discuté des enjeux liés à la structure multi-filières du lycée. Ils ont également pris connaissance de la réforme pour la filière bilingue en maturité gymnasiale et pour les voies commerciales en école. La commission a également débattu de la mise en œuvre de nouvelles conditions de promotion en fin de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année afin de renforcer les compétences dans les disciplines principales (projet panier de disciplines).

### ***Commission de gestion du fonds spécial pour les voyages et excursions d'études des classes du Lycée Denis-de-Rougemont, Neuchâtel et Fleurier***

La Commission de gestion du fonds spécial s'est réunie en mai 2014.

Le directeur a présenté aux membres les différents projets soutenus par le fonds, comme les journées hors-cadre et les échanges organisés avec l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. La commission a été informée sur le projet "Chine" (échanges avec Shanghai), dans lequel le fonds pourrait intervenir. Les comptes 2013 présentés étaient équilibrés, mais les montants sollicités ont été moins importants en 2014 que les années précédentes afin de tenir compte des mouvements financiers sur le marché des capitaux.

### ***Commission de gestion du fonds spécial pour des stages linguistiques en faveur d'étudiants des écoles supérieures (ES)***

La commission s'est réunie à une reprise durant l'année 2014 et a décidé d'accorder un soutien financier à un jeune étudiant. A noter que le fonds est désormais libéré par Metalor Technologies SA et que le soutien est assumé par le rendement du fonds ainsi que par le capital initial.

### ***Commission de gestion de la Cité des étudiants***

D'importants travaux d'entretien ont été menés au printemps 2014 dans les cuisines de production, afin de mieux répondre aux normes d'hygiène. A l'automne, il a fallu intervenir pour éradiquer des punaises de lit dans le bâtiment de service, avec le soutien financier de l'Etat de Neuchâtel.

Réponse logique à une baisse continue de la fréquentation depuis plusieurs années, le restaurant de la Cité des étudiants a fermé ses portes à la fin de l'année. Une étude de faisabilité pour la création d'un centre sportif dans cet espace devrait être soumise par l'Université au Conseil d'Etat en 2016.

### ***Conseil de l'Université***

Durant l'année 2014, le conseil de l'Université de Neuchâtel (CU) a pu roder les nouvelles structures mises en place lors du renouvellement des autorités en 2013. Le président du conseil est entouré d'un bureau de 5 personnes et plusieurs commissions renforcent la force du conseil, qui s'est réuni à six reprises durant l'année sous revue. Si les activités du CU sont détaillées dans le rapport de gestion de l'Université édité par le rectorat, qu'il soit permis de mentionner ici les principaux éléments ayant jalonné cette période.

Début 2014, le DEF a chargé le CU de prendre la direction d'une révision totale de la loi sur l'université. Pour ce faire, un chef de projet issu du CU a été nommé par le DEF et un groupe de travail composé de représentant-e-s de la communauté universitaire, du CU et de l'Etat a été créé. Au début de l'été, le CU a pris connaissance et discuté du mandat d'objectif 2014-2017. Il s'est également penché sur le règlement sur l'intégrité scientifique proposé par le rectorat.

La dernière séance du CU, consacrée à l'étude du budget, s'est terminée par la participation à l'inauguration officielle du nouveau bâtiment emblématique de la faculté des sciences économiques (Breguet 2).

## **6.10. Représentations permanentes du service**

### ***Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP)***

La CSFP réunit les directrices et directeurs des offices cantonaux et de la principauté du Liechtenstein responsables de la formation professionnelle. Elle est une conférence spécialisée de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP). Elle est l'instance administrative chargée de la coordination intercantonale dans le domaine de la formation professionnelle.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO)

### ***Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG)***

La CESFG est une conférence spécialisée de la CDIP. Elle est composée des cheffes et chefs des services cantonaux responsables de l'enseignement secondaire II formation générale. La CESFG conseille la CDIP en matière d'enseignement secondaire II formation générale et assure l'échange d'informations entre les cantons.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO)

### ***Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)***

La CDOPU est la conférence spécialisée de la CDIP pour le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Jean-Marie Fragnière (Chef de l'OCOSP)

### ***Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC)***

La CIFC est une conférence spécialisée de la CDIP. Ses membres sont les personnes responsables, dans les cantons, du domaine de la formation continue (formation continue générale et/ou formation continue à des fins professionnelles). La CIFC soutient la mise en application des recommandations de la CDIP relatives à la formation continue et favorise les échanges entre les cantons et entre les régions linguistiques.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Jean-Pierre Brügger (Directeur Général du CIFOM)

### ***Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO)***

La CLPO est un instrument de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP). Elle traite de l'ensemble des questions problématiques relevant du degré secondaire II, formation générale et formation professionnelle, ainsi que du degré tertiaire B (hors HES et Universités) et de la formation continue à des fins professionnelles.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO)

### ***Conférence latine de l'orientation (CLOR)***

La CLOR est un instrument de réflexion, d'information, de coordination, d'exécution du programme d'activité et de conseil pour l'Assemblée plénière de la CIIP. Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de l'orientation scolaire, professionnelle, universitaire et de carrière.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Jean-Marie Fragnière (Chef de l'OCOSP)

***Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE)***

La CLFE est un instrument de la CIIP. Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de la formation des enseignants et des cadres pour les divers degrés d'enseignement.

La CLFE est une nouvelle commission de la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de la formation des enseignants et des cadres pour les divers degrés d'enseignement. La CLFE formule des avis et propositions à l'attention de l'Assemblée plénière dans son domaine de compétence.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Thierry Clément (Chef de l'OHER)

***Commission latine de validation des acquis (CLPO-VAE)***

La CLPO-VAE est une commission spécialisée de la CLPO. Elle a pour but de soutenir les actions des cantons en matière de validation des acquis et de coordonner l'offre et l'échange de candidats au niveau intercantonal.

En cours d'année, elle a changé de mandat et s'occupe de la certification des adultes. Elle a pris le nom de Formation et qualification des adultes (commission FQA)

Représentante du Canton de Neuchâtel: Mme Katia Sartori (Cheffe de l'OFPA)

***Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) - Commission développement des professions (CDP)***

La CDP a pour mandat de suivre, d'évaluer et d'influencer suffisamment tôt le développement des nouvelles ordonnances sur la formation professionnelle initiale et la révision de celles qui sont déjà en vigueur. Sur cette base, elle établit, à l'intention des cantons, des propositions de réponse à la consultation. Le but de ces propositions est de permettre aux cantons d'adopter, si possible, une position commune pour l'ensemble des questions concernant le développement des professions.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Michel Etienne (responsable de formation)

***Commission de la formation professionnelle initiale (CFPI)***

Elle regroupe les cantons latins afin de traiter les problématiques liées à la surveillance de l'apprentissage, aux autorisations de former et à l'organisation des cours pour formateurs. Elle discute des questions touchant le pays au sein de la CFIE (commission de la formation initiale en entreprise).

Représentants du Canton de Neuchâtel: Mme Katia Sartori (Cheffe de l'OFPA) et M. Michel Etienne (responsable de formation).

## **7. SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ADULTE ET DE LA JEUNESSE**

### **7.1. Généralités**

2014 aura été une année marquée par la continuité de projets initiés en 2013. Afin d'adapter la structure du service aux défis qui s'ouvrent devant lui et, en particulier, d'assurer une meilleure efficacité au niveau du fonctionnement des équipes des assistants sociaux des offices de protection de l'enfant et de l'adulte, une nouvelle fonction de responsable d'équipe a été créée. Pour l'office de protection de l'enfant, un nouveau site pour le Littoral-ouest et Val-de-Travers a été approuvé par le Conseil d'Etat. L'aménagement des nouveaux locaux verra le jour dans le courant du premier trimestre 2015.

Durant l'année 2014, les travaux en lien avec le projet Gem-light et la mise en place d'une comptabilité analytique au niveau du service ont continué.

En termes de ressources humaines, l'année fut marquée par un mouvement conséquent au niveau du personnel puisque le service a accueilli 7 nouveaux collègues, dont 2 qui occupent des postes nouveaux.

L'année 2014 a vu l'organisation de deux colloques cantonaux visant à communiquer sur des thèmes d'actualité du service avec l'ensemble du personnel.

En parallèle à ces événements et dans des conditions qui restent toujours difficiles, le domaine d'intervention des assistants sociaux du SPAJ reste le même que par le passé. Les assistants sociaux du service ont traité 3'635 dossiers en 2014 (3'381 en 2013). Dans le cadre des permanences sociales, le service a répondu à 831 demandes de renseignement ou d'aide ponctuelle.

Il nous paraît également opportun d'illustrer la difficulté dans laquelle les collaboratrices et collaborateurs du service sont amenés à évoluer en mettant en lien le nombre de dossiers traités par secteur et la disponibilité horaire cumulée des assistants sociaux.

L'horaire hebdomadaire et réglementaire des assistants sociaux représente 40h00 par semaine. Compte tenu du nombre de postes à disposition à l'office de protection de l'adulte, chaque assistant peut consacrer quelque 46 minutes par semaine aux personnes qui lui sont confiées.

Dans le secteur de la protection de l'enfant le temps par dossier, ramené à 23 minutes par semaine, met particulièrement en évidence la difficulté de ce secteur à assumer de réelles prises en charge en faveur des mineurs dont il a la responsabilité.

### **7.1. Dossiers traités en 2014**

#### ***Aspects légaux***

##### ***Loi portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE)***

La Loi sur l'accueil des enfants (LAE) est entrée en vigueur le 1er janvier 2012 avec comme objectif de permettre à 60% des enfants de 0 à 4 ans et 30% des enfants de 4 à 12 ans d'être accueillis au moins 2,5 jours par semaine dans une structure d'accueil extrafamilial subventionnée. Le partenariat public-privé, formalisé par la LAE et concrétisé par la création du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial, a induit un dynamisme remarquable au niveau de l'offre. Cette planification arrivant à échéance au 31 décembre 2014, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), en date du 10 septembre 2014. Ce projet de révision de la LAE a comme objectif de favoriser le développement de l'offre en places d'accueil extrafamilial en proposant une planification de 2015 à 2020 ainsi que d'améliorer le dispositif cantonal par le biais de 14 nouvelles mesures.

### ***Projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)***

Le groupe de travail composé du SJEN, du SPAJ et du SIAM a continué de se réunir dans la perspective de finaliser le projet de loi en question durant toute l'année 2014.

Ces travaux ont constitué la base de la collaboration entre le Canton et la Confédération sur un programme de développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse 2015-2017 portant sur les axes de la participation, de l'encouragement et de la protection.

La participation des enfants et des jeunes vise à leur permette de s'exprimer en tant que collectivité sur tous les domaines qui les concernent mais également en tant qu'individu lorsqu'une décision les implique directement.

L'encouragement des enfants et des jeunes doit assurer un développement harmonieux et l'autonomie de la jeunesse, notamment par le soutien d'organismes l'intéressant directement. A cet effet, la LSAJ (loi sur le soutien aux activités de jeunesse) vise d'ores et déjà ce même but. Elle prendra, dès lors, sa place dans le projet de loi.

La protection visée par le projet concerne toutes les mesures pouvant être proposées avant qu'un mandat judiciaire ne s'avère nécessaire. Ces mesures relèvent essentiellement des offices de protection de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des professionnels concernés par ce domaine.

### ***Projet de loi sur l'accès des mineurs aux représentations cinématographiques, aux supports audiovisuels et aux logiciels de loisirs***

La direction du service a été chargée, durant cette année, de rédiger un rapport à l'attention du Conseil d'Etat qui propose l'adaptation de la législation neuchâteloise en tenant compte de l'évolution du dossier relatif à l'encouragement de la culture cinématographique d'une part et, d'autre part, les changements et évolutions dans le domaine de la protection des mineurs, en lien avec l'accès aux représentations cinématographiques, aux vidéogrammes et aux logiciels de loisirs.

Dans le cadre du soutien au cinéma, la mise en place d'un fonds cantonal en 2003 a permis de regrouper les moyens financiers et de coordonner les différentes collectivités publiques impliquées au niveau cantonal ainsi qu'au niveau intercantonal via la Fondation romande pour le cinéma. L'abolition, en 2013, de la taxe sur les spectacles en Ville de Neuchâtel a remis en cause un modèle considéré, à l'époque, comme novateur.

Au niveau de l'accès des mineurs aux salles de cinéma, la convention sur une commission nationale du film et de la protection des mineurs a permis d'harmoniser, au niveau suisse, les âges d'accès des mineurs aux projections publiques de films et aux supports audiovisuels. En fonction depuis janvier 2013, cette commission définit des recommandations à l'attention des autorités cantonales pour ce qui concerne les classifications des âges d'accès des mineurs aux projections de films et aux supports audiovisuels.

Dans le canton de Neuchâtel, la protection des mineurs, en lien avec les logiciels de loisirs (jeux électroniques), n'est pas clairement réglementée. Le Conseil d'Etat constate que la question de la violence de certains logiciels de loisirs peut heurter la sensibilité des enfants lorsque l'âge de ce dernier n'est pas en adéquation avec les scénarios et les images proposés. A l'instar d'autres cantons suisses, le Conseil d'Etat propose d'inclure, dans ce projet de loi, la question de l'accès des mineurs à ces logiciels de loisirs.

Le projet de loi proposé reprend donc toutes les dispositions prévues par l'actuelle loi sur le cinéma concernant l'admission des mineurs aux salles de cinéma, en s'adaptant, cas échéant, à la convention et intègre également l'accès des mineurs aux vidéogrammes et aux logiciels de loisirs. Il sera soumis au Conseil d'Etat dans la première partie de 2015.

### ***Gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (Gem-light)***

La direction du service a continué ses travaux en lien avec le projet Gem-light. 2014 fut notamment marquée par la mise en place d'une comptabilité analytique pour tout le service. Grâce au soutien du SFin, le service a pu ressortir les premiers indicateurs financiers par prestation. Ces premières données concrètes, sur les 9 premiers mois de l'année, ont fait l'objet d'une présentation à tout le personnel du service lors du colloque cantonal d'automne 2014. Cela a notamment permis aux col-

laborateurs du service de dissiper certaines interrogations quant à l'utilité de devoir saisir les heures passées sur les différentes prestations dans l'application Timelaed.

Dans le courant du mois de septembre dernier, une enquête de satisfaction a été menée auprès des partenaires de l'office de protection de l'adulte. La revue annuelle de direction organisée en fin d'année a permis de discuter les résultats de cette enquête, de suivre les objectifs fixés dans le contrat de prestation de l'année et de définir des objectifs pour l'année 2015 et de formuler des propositions d'amélioration pour l'année suivante.

### ***Admission des mineurs***

Comme indiqué plus haut, depuis le 1er janvier 2013, une Commission nationale du film et de la protection des mineurs a été constituée. C'est la commission nationale qui indique désormais l'âge d'accès aux projections publiques de films et aux supports audiovisuels.

Sur la base des informations recueillies sur le site de la Commission nationale du film et de la protection des mineurs, au total 258 (330 en 2013) décisions ont été rendues concernant 51 films classés à 16 ans ou à 18 ans, le solde étant réparti dans les catégories inférieures soit, sans limite d'âge, 10 ans, 12 ans ou 14 ans. A relever que l'autorité cantonale fournit également l'âge recommandé, généralement plus élevé que l'âge légal, donnant une indication aux parents, notamment en termes de compréhension du message transmis par le film projeté.

### ***Adoption***

En tant qu'autorité centrale cantonale, le SPAJ travaille toujours en étroite collaboration avec l'autorité centrale fédérale. Il a rencontré plusieurs fois durant l'année les autorités centrales cantonales latines pour des échanges d'expériences.

Durant cette année, 8 (12 en 2013) nouvelles demandes de parents candidats à l'adoption internationale ont été enregistrées pour 5 (10 en 2013) enfants arrivés alors que 2 (7 en 2013) abandons de procédure et 2 (0 en 2013) transferts de dossiers dans un autre canton ont été comptabilisés.

### ***Recherche d'origine***

Dans le domaine de l'adoption, le service est compétent pour la recherche d'origine, conformément à l'article 268c du Code civil, conférant à toute personne adoptée le droit "d'obtenir les données relatives à l'identité de ses parents biologiques". La recherche d'origine est un processus nécessitant un soutien professionnel. Il se déroule généralement sur plusieurs mois et peut aboutir à une prise de contact souvent chargée émotionnellement d'un côté comme de l'autre. En 2014, 2 (3 en 2013) personnes ont sollicité le SPAJ pour obtenir des informations relatives à leurs parents biologiques.

19 personnes ont également sollicité le SPAJ pour être autorisées à consulter leur dossier personnel, dont 3 ne concernaient pas notre canton.

### ***Sécurité***

Tout au long de l'année, des rencontres ont eu lieu avec le service des bâtiments et l'office d'organisation. Ces rencontres ont été fructueuses et vont permettre l'implantation de l'équipe du Littoral-ouest et du Val-de-Travers, située à Neuchâtel dans des locaux de TransN à la baie de l'Evole à Neuchâtel, dans le courant du mois de mars 2015.

Cette nouvelle antenne va permettre la création des espaces de travail nécessaires à l'accueil des nouveaux engagements aussi bien au centre de Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds Elle libérera en outre quelques places sur le site de Neuchâtel, apportant ainsi une bouffée d'air bienvenue tant pour l'office de protection de l'adulte que pour l'office de l'accueil extrafamilial.

A La Chaux-de-Fonds, le bâtiment de la rue du Rocher arrive à saturation. Quelques aménagements architecturaux devraient permettre une poursuite des activités du service en ces lieux, durant quelques années encore.

### **Activités de jeunesse extrascolaires**

Le SPAJ a continué de représenter la politique cantonale de promotion de l'enfance et de la jeunesse aux différents niveaux politiques (national, cantonal, régional et communal). Les multiples collaborations avec les différents partenaires associatifs se sont également poursuivies.

A cet effet, le SPAJ a défini un programme de développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse portant sur les années 2015-2017 et soutenu par la Confédération. La mise en œuvre de ce programme permettra de soutenir les activités de jeunesse extrascolaires, tant au niveau de la participation aux affaires politiques qu'au niveau des affaires sociales.

Sur le plan cantonal, la Commission cantonale de la jeunesse a entamé ses travaux, conformément aux attentes de ses différents membres. Elle a pu ainsi définir ses objectifs de travail qui portent sur la constitution d'un réseau jeunesse, la possibilité de consulter ou d'être consultée par le Conseil d'Etat, ainsi que le soutien à des projets de – ou pour – les jeunes.

Le SPAJ a, en outre, initié un projet portant sur la prévention de la violence juvénile dans les écoles, dans l'espace social et au sein des familles, avec une attention particulière aux médias sociaux. Le but dudit projet est de mettre en place des actions de prévention coordonnées, afin que celles-ci aient le plus d'impact possible.

En collaboration avec les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle et la fondation Carrefour, le SPAJ a travaillé à la réorganisation du service d'Education de Rue (SER) en intégrant à son pilotage les deux villes concernées. Un partenariat entre le service de la jeunesse de La Chaux-de-Fonds, le Centre de Loisirs et d'Animation de l'Ancienne Poste (CLAAP) et la Fondation Carrefour s'est ainsi établi. Cette collaboration a permis le développement de complémentarités des différentes actions menées pour les enfants et les jeunes des deux Communes.

Dans la droite ligne de son objectif de promouvoir les activités de jeunesse, le SPAJ a donné l'impulsion à plusieurs projets tels que "Action 72H", "Coup de pouce pour Majeur" et la "Carte Avantage Jeunes". Inédite dans le canton de Neuchâtel, l'Action 72H vise à mettre en valeur l'engagement bénévole des enfants et jeunes dans toute la Suisse. Ainsi, le SPAJ a estimé important que la jeunesse neuchâteloise puisse aussi prendre part à la prochaine édition qui, durant 72 heures, verra la réalisation de nombreux projets bénévoles. Concernant le projet "Coup de pouce pour Majeur", le Délégué à la jeunesse a considéré judicieux de faire bénéficier l'ensemble des jeunes du canton de cet ouvrage regroupant les informations essentielles au passage à l'âge adulte. Ciblé envers les jeunes en passe de devenir majeurs (entre 16 et 20 ans), ce manuel entend délivrer une multitude de ficelles sur la gestion de l'argent, les choix de formation, la sexualité, etc. Pour sa part, la Carte Avantage Jeunes vise à compenser le pouvoir d'achat réduit des enfants et des jeunes en formation. Ainsi, cette carte propose une série d'activités culturelles et sportives dans l'Arc jurassien et en Franche-Comté. L'ensemble de ces projets sont actuellement en phase de construction et devraient voir le jour au cours de l'année 2015.

Le Délégué à la jeunesse souhaite également pérenniser la Session des Jeunes, qui a eu lieu dans le cadre des festivités du Bicentenaire, conformément à la pétition votée par 89 jeunes durant cette session.

### **Offices de protection de l'enfant**

Les équipes se sont réunies pour une journée commune de réflexion et de formation sur le thème de l'évaluation sociale en matière de maltraitance. Cette journée a été animée par M. Alföldi qui, en plus de nous présenter sa méthode, a animé différents ateliers se basant sur des situations pratiques.

Les offices se sont également rencontrés lors des colloques cantonaux mis en place par la direction du service aux sujets de questions relatives à son fonctionnement et son organisation. Ces rencontres permettent le développement d'une approche et d'une culture commune comme le développement de synergies internes.

Les groupes de référence internes, transversaux aux différentes équipes, ont continué leurs rencontres et travaux aussi bien au niveau des placements qu'au niveau de la maltraitance.

Tout au long de l'année, l'office a été significativement présent au sein: des conseils socio-éducatifs mis en place par les différents cercles scolaires, du groupe de réflexion, de prévention et

d'orientation de la pédiatrie et de la maternité de l'hôpital neuchâtelois, du groupe cantonal de prévention et d'orientation en matière de maltraitance, du groupe de pilotage de l'action psycho-éducative ambulatoire, des équipes aussi de l'action éducative en milieu ouvert que du service psycho-éducatif.

En tant que centre de consultation et d'orientation en matière de maltraitance, l'OPE a rencontré différents professionnels, institutions et associations afin de réfléchir à la problématique et à la manière de collaborer tous ensemble.

### **Évolution des dossiers des offices de protection de l'enfant durant l'année 2014**

D'une façon générale et pour la période concernée, le nombre de mandats a légèrement augmenté. La tendance remarquée l'année dernière se confirme et s'amplifie significativement; le mouvement global des nouveaux mandats et des mandats classés est considérable. Par exemple et comparativement à l'année dernière, nous comptabilisons plus de 150 nouveaux mandats sur un total annuel de plus de 720 nouveaux mandats.

|   | <b>2013</b> | <b>2014</b> |
|---|-------------|-------------|
| Nombre de mandats au 1er janvier                              | 1845        | 1885        |
| Nouveaux mandats (+)  | 563         | 722         |
| <b>Nombre de mandats traités durant l'année</b>               | <b>2408</b> | <b>2620</b> |
| Mandats classés (-)   | 523         | 616         |
| Nombre de mandats au 31 décembre                              | 1885        | 2004        |
| <i>dont mandats confiés par les APEA</i>                      | <i>1530</i> | <i>1601</i> |
| <i>dont mandats confiés par le tribunal pénal des mineurs</i> | <i>7</i>    | <i>4</i>    |
| <i>dont prises en charge sans mandat</i>                      | <i>348</i>  | <i>399</i>  |
| <b>Enquêtes sociales réalisées / Total</b>                    | <b>295</b>  | <b>335</b>  |
| <i>dont APEA</i>  | <i>237</i>  | <i>255</i>  |
| <i>dont tribunal pénal des mineurs</i>                        | <i>7</i>    | <i>11</i>   |
| <i>dont tribunaux (matrimonial)</i>                           | <i>39</i>   | <i>43</i>   |
| <i>dont autres administrations</i>                            | <i>12</i>   | <i>26</i>   |
| <b>Permanences sociales (consultations)</b>                   | <b>617</b>  | <b>618</b>  |
| <b>Nombre de dossiers traités durant l'année</b>              | <b>3320</b> | <b>3573</b> |

### **Office de protection de l'adulte**

L'entrée en vigueur du nouveau droit de protection de la personne en janvier 2013, déploie maintenant une grande partie de ses effets. L'autonomie et l'institution des mesures sur mesure induisent un changement de regard sur la pratique de l'aide contrainte. Les rapports d'activité destinés aux Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte par les curateurs/trices doivent être précis et détaillés. Dans la mesure du possible, les personnes concernées seront associées à la réflexion préalable aux propositions qui doivent être argumentées, au besoin, documentées. Ce changement de pratique représente une charge de travail supplémentaire.

En 2014, 4 collaborateurs/trices ont obtenu le CAS en curatelle d'adultes. Il s'agit de Mmes Sara Fundoni et Malgorzata Kaufmann et de MM Denis Locher et Philippe Simon.

### **Évolution des dossiers de l'office de protection de l'adulte durant l'année 2014**

A la fin de l'année 2013, l'Office de protection de l'adulte a dû, de manière impromptue, faire face à l'arrivée d'une trentaine de mandats transférés d'une structure privée défaillante. Cela n'a pas contribué à réduire la liste des dossiers en enregistrement.

Cette augmentation concentrée sur une courte période a eu un impact non négligeable sur l'ensemble des activités de l'Office de protection de l'adulte. La mise en place du dossier administratif requiert une disponibilité importante du secrétariat. Il en va de même pour le secteur comptable qui doit multiplier ses efforts pour parvenir à mettre à jour des situations souvent grevées de dettes depuis bien longtemps.

|  | 2013       | 2014       |
|--|------------|------------|
| Nombre de mandats au 1er janvier                 | 515        | 545        |
| Nouveaux mandats (+)                             | 80         | 61         |
| <b>Nombre de mandats traités durant l'année</b>  | <b>595</b> | <b>606</b> |
| Mandats classés (-)                              | 50         | 54         |
| Nombre de mandats au 31 décembre                 | 545        | 552        |
| <b>Enquêtes sociales réalisées pour / Total</b>  | <b>88</b>  | <b>74</b>  |
| <b>Permanences sociales (consultations)</b>      | <b>214</b> | <b>234</b> |
| <b>Nombre de dossiers traités durant l'année</b> | <b>897</b> | <b>914</b> |

### **Office de l'accueil extrafamilial**

Au cours de cette année, l'OAEF a mené à bien ses missions qui sont d'autoriser, de surveiller et de subventionner les structures d'accueil extrafamilial. Les conseillères éducatives ont procédé à des visites en vue de renouveler les autorisations d'exploiter notamment chez les parents d'accueil de jour et les ateliers. Plus de 90% des visites ont été réalisées dans les structures d'accueil pré et parascolaire. Elles sont également intervenu à 24 (22 en 2013) reprises pour de la surveillance spécifique liée à des dysfonctionnements ou sur la base de plainte ou de signalement. L'équipe de l'OAEF a également suivi une trentaine de projets soumis par des associations ou des communes afin d'ouvrir des structures d'accueil pré et parascolaire. Ces projets ont été accompagnés au niveau normatif, pédagogique, administratif et financier par les collaboratrices de l'office qui ont parfois dû faire preuve d'innovation afin que certains d'entre eux puissent voir le jour.

L'ensemble de l'équipe s'est mobilisée afin de participer à l'élaboration du rapport portant modification du projet de la loi sur l'accueil des enfants. Les conseillères éducatives ont amené l'apport du terrain en ce qui concerne l'accueil parascolaire et l'économiste son regard financier sur l'ensemble du dispositif.

La plateforme ETIC/AEF a pris son rythme de croisière concernant la facturation. Des cours de formation et de maintenance ont été dispensés conjointement avec le CEG. Ces cours rencontrent toujours beaucoup de succès auprès des usagers. Les structures intégrant le dispositif ont fait l'objet d'une formation individuelle donnée par l'OAEF.

L'OAEF relève également que la plateforme ETIC/AEF est une source d'informations au niveau statistiques. Ces données qui sont précieuses vont permettre d'affiner le dispositif cantonal.

La mise en place de la liste d'attente cantonale préscolaire ayant été validée par le Conseil consultatif intercommunal des structures d'accueil extrafamilial (CISA) et l'Association neuchâteloise des directrices d'institutions de la petite enfance (ANDIPE), il a fallu mettre en place des outils organisationnels au sein de l'office afin de gérer le suivi des inscriptions. Une ligne téléphonique indépendante ainsi qu'une adresse mail ont été créées. Plus de 20 inscriptions par semaine sont traitées par l'office. La majorité des directrices de structures d'accueil utilisent désormais cette liste d'attente. Une enquête réalisée auprès de toutes les structures d'accueil nous a confirmé que cette liste doit perdurer et être officialisée en 2015. Le but étant que cela soit l'unique porte d'entrée de tous les parents souhaitant inscrire leurs enfants en structure d'accueil préscolaire.

L'OAEF par sa cheffe d'office et son économiste a participé aux séances du CoPil ETIC/AEF et contribué au développement de la plateforme.

L'OAEF a également finalisé, par le biais d'une directive, le financement des surcoûts liés à l'accueil des enfants à besoins spécifiques. Cette directive a été adoptée par le Conseil de gestion du fonds dans sa séance du 12 novembre 2014 et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'OAEF a participé aux séances du Conseil de gestion du fonds sur invitation et a présenté notamment l'évolution du dispositif cantonal, la situation financière et a répondu aux questions touchant le domaine.

L'OAEF a également été convié à participer aux séances de la CDC-CISA en prenant une part importante aux débats liés, notamment, à la mise sur pied du projet de loi portant modification de la loi sur l'accueil des enfants.

L'OAEF a, tout au long de l'année, poursuivi ses collaborations avec les partenaires réguliers notamment: le CPC, le SFPO, l'ANDIPE, le SCAV, l'AFJ ainsi qu'avec les communes.

Sur le plan romand, l'OAEF a participé régulièrement aux rencontres des conseillères éducatives romandes à Lausanne ainsi qu'aux rencontres de KITAS Berne.

### **Évolution des structures d'accueil extrafamilial durant l'année 2014**

Pour l'année 2014, 77 places d'accueil préscolaire et 341 places d'accueil parascolaire subventionnées ont été créées afin de concilier vie familiale et vie professionnelle. Au 31 décembre 2014, ce sont donc 1991 places d'accueil préscolaire et 2068 places d'accueil parascolaire qui sont offertes. 34 places d'accueil préscolaire ont pu être réaffectées en places d'accueil parascolaire. Le besoin étant toujours plus fort dans ce domaine.

| Structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE | 31 décembre 2013 |                      | Evolution de l'offre |                 | 31 décembre 2014 |                      |
|---|------------------|----------------------|----------------------|-----------------|------------------|----------------------|
|   | Nombre de places | Nombre de structures | Places en plus       | Places en moins | Nombre de places | Nombre de structures |
| Structures d'accueil préscolaire                      | 1857             | 57                   | 47                   | 34              | 1870             | 58                   |
| Structures d'accueil parascolaire                     | 1646             | 43                   | 331                  | 0               | 1977             | 50                   |
| Parents d'accueil de jour préscolaire (AFJ)           | 91               | 1                    | 30                   | 0               | 121              | 1                    |
| Parents d'accueil de jour parascolaire (AFJ)          | 90               | 1                    | 10                   | 0               | 100              | 1                    |
| <b>Totaux</b>   | <b>3684</b>      | <b>102</b>           | <b>418</b>           | <b>34</b>       | <b>4068</b>      | <b>110</b>           |

| Structures d'accueil non subventionnées       | 31 décembre 2013 |                      | Evolution de l'offre |                 | 31 décembre 2014 |                      |
|---|------------------|----------------------|----------------------|-----------------|------------------|----------------------|
|   | Nombre de places | Nombre de structures | Places en plus       | Places en moins | Nombre de places | Nombre de structures |
| Structures d'accueil préscolaire              | 446              | 10                   |                      | 59              | 387              | 8                    |
| Structures d'accueil parascolaire             | 520              | 8                    | 131                  | 169             | 482              | 10                   |
| Structures d'accueil de type garderie/atelier | 682              | 32                   | 100                  | 196             | 586              | 32                   |
| Parents d'accueil de jour indépendants        |                  | 19                   |                      |                 |                  | 24                   |
| Familles d'accueil                            |                  | 24                   |                      |                 |                  | 22                   |
| <b>Totaux</b>                                 | <b>1648</b>      | <b>93</b>            | <b>231</b>           | <b>424</b>      | <b>1455</b>      | <b>96</b>            |

### **Ressources humaines**

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau concept de prise en charge ambulatoire des enfants et suite au départ à la retraite de M. Stauffer, le Conseil d'Etat a souhaité réorganiser le secteur de l'office de protection de l'enfant du service de manière à assurer une protection de l'enfance uniforme sur l'ensemble du canton.

Depuis le 1er septembre 2014, l'office de protection de l'enfant de La Chaux-de-Fonds et celui de Neuchâtel ont été fusionnés. La responsabilité de cet office unique est désormais assurée par M. Frédéric Schallenberger, jusqu'alors chef de l'office de protection de l'enfant de Neuchâtel.

Afin d'assurer une meilleure proximité avec les enfants et leur famille, l'office de protection de l'enfant est constitué de trois équipes se répartissant le territoire cantonal:

1. Equipe du Littoral-ouest et du Val-de-Travers (qui verra le jour dans le courant 2015);
2. Equipe des Montagnes, située à La Chaux-de-Fonds;
3. Equipe du Littoral-est et du Val-de-Ruz, située à Neuchâtel.

Ces entités sont dirigées par des responsables d'équipe:

- Madame Joëlle Margueron pour l'équipe du Littoral-ouest et du Val-de-Travers;
- Madame Fabienne Donzé-Jeandupeux pour l'équipe des Montagnes;
- Monsieur Jean Gobeil pour l'équipe du Littoral-est et du Val-de-Ruz.

Par analogie, le Conseil d'Etat a souhaité réorganiser l'office de protection de l'adulte, placé sous la responsabilité de Monsieur Philippe Monard, sur le même schéma, soit:

1. Equipe du Littoral et du Val-de-Travers, située à Neuchâtel;
2. Equipe des Montagnes et du Val-de-Ruz, située à La Chaux-de-Fonds.

Ces deux équipes sont dirigées par:

- Madame Sara Fundoni pour l'équipe du Littoral et du Val-de-Travers;
- Monsieur Vincent Genzoni pour l'équipe des Montagnes et du Val-de-Ruz.

## 8. COLLABORATION INTERCANTONALE

### 8.1. Conférence des chef-fe-s de département

#### *Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP)*

<http://www.ciip.ch>

#### *Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)*

<http://www.cdip.ch>

### 8.2. Conférence des chef-fe-s de service

La Conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO), présidée par M. Michel Beytrison, adjoint au chef du service de l'enseignement du canton du Valais, s'est réunie à 6 reprises, les 9 janvier, 27 mars, 15 mai, 19 juin, 25 septembre et 5 décembre 2014. Le chef du service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel, M. Jean-Claude Marguet, a été nommé membre du bureau.

La CLEO traite des questions relevant de l'ensemble de la préscolarité, de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire général du second degré. Plus spécifiquement, ses tâches consistent à:

- exécuter les décisions de la conférence et assurer leur application dans les cantons;
- étudier et proposer à la conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes;
- formuler des avis sur tout objet qui lui est soumis par la conférence;
- tenir lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.

Elle a notamment traité les objets suivants:

- Plan d'études romand (PER): document d'information aux parents.
- Moyens d'enseignement:
  - finalisation du tableau d'introduction;
  - vademecum pour les rédacteurs.
- Français:
  - mémento grammatical 5-8 et 9-11;
  - "Que d'Histoires!".
- Langues:
  - "Der Grüne Max" 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années;
  - état des travaux du GT-Evaluation L2/3;
  - recommandations CIIP;
  - "English in mind" 9<sup>e</sup> année.
- Connaissances de l'environnement 3-4: aval final en vue de l'édition.
- Histoire 5-6: aval final en vue de l'édition.
- Sciences humaines et sociales:
  - 7-8: conception détaillée;

- 9-11: 1<sup>er</sup> lot de validation Histoire 9<sup>e</sup>, Géographie 9<sup>e</sup>, mutualisation.
- Géographie 6<sup>e</sup>: aval final en vue de l'édition et guides didactiques cantonaux.
- Conceptions Géographie et Histoire 9-11.
- Activités créatrices et manuelles 1-11: projet éditorial.
- Mathématiques:
  - 1-8: projet éditorial;
  - 9-11: aval final en vue de l'édition et présentation du site.
- Sciences de la nature:
  - "Odysséo" 5-6 et 7-8: concept d'information et désignation du public cible;
  - mutualisation 9-11: participation, principes, proposition de cahier des charges.
- Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC):
  - mandat MITIC;
  - cahier des charges GT MITIC.
- Semaine des médias: planification.
- Journée de réflexion Conférence latine de la pédagogie spécialisée (CLPS).
- Formation médiateurs-trices.
- Groupe de travail Arts.
- Mandat de prestation de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDPA).

### 8.3. Conférence universitaire suisse

L'année 2014 a été celle de la transition vers la mise en place des nouveaux organes communs de la politique des hautes écoles, qu'annonce la future LEHE, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2015. La CUS et le Conseil des hautes écoles spécialisées ont siégé ensemble à quatre reprises pour préparer l'avenir. Les sujets suivants ont été abordés:

- Les règlements des nouveaux organes (Conférence suisse des hautes écoles; Conférence des recteurs; le Conseil suisse d'accréditation);
- Le budget de la future Conférence des recteurs (swissuniversities) et de celui de l'Agence d'accréditation (AAQ);
- La procédure d'octroi des contributions liées à des projets, qui sera ouverte, outre aux universités, également aux hautes écoles spécialisées et aux hautes écoles pédagogiques.

La CUS avait vu le jour le 14 décembre 2000. C'est le 27 novembre 2014 qu'elle a siégé pour la dernière fois.

## 9. TABLEAUX STATISTIQUES

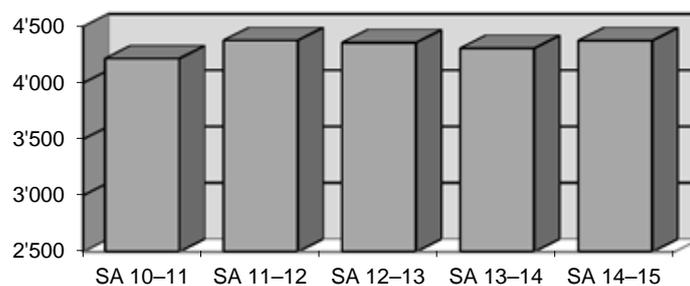
### 9.1. Statistique de l'Université

Les tableaux et commentaires proviennent du service immatriculation et mobilité.

|   | 2009<br>2010 | 2010<br>2011 | 2011<br>2012 | 2012<br>2013 | 2013<br>2014 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Lettres et sciences humaines</b>   | <b>419</b>   | <b>414</b>   | <b>419</b>   | <b>434</b>   | <b>392</b>   |
| Bachelors   | 207          | 223          | 221          | 219          | 241          |
| Masters   | 90           | 115          | 148          | 168          | 116          |
| Licences  | 56           | 37           | 12           |              |              |
| Diplômes d'orthophonie-logopédie  | 9            |              |              |              |              |
| Doctorats   | 12           | 14           | 12           | 22           | 16           |
| Certificats d'études supérieures  | 10           | 3            |              |              |              |
| Certificats de formation permanente en psychologie et science de l'éducation  | 1            | 2            |              |              |              |
| Certificats d'études françaises (ILCF)  | 29           | 15           | 19           | 23           | 15           |
| Diplômes pour l'enseignement du français langue étrangère (ILCF)              | 5            | 5            | 7            | 2            | 4            |
| <b>Sciences</b>   | <b>158</b>   | <b>131</b>   | <b>147</b>   | <b>165</b>   | <b>167</b>   |
| Bachelors   | 52           | 40           | 55           | 59           | 78           |
| Masters   | 70           | 63           | 66           | 64           | 41           |
| Licences et diplômes  |              | 1            |              | 1            |              |
| Doctorats   | 33           | 25           | 24           | 35           | 30           |
| CAS   |              |              |              | 5            | 15           |
| MAS   | 3            | 2            | 2            | 1            | 3            |
| <b>Droit</b>  | <b>169</b>   | <b>187</b>   | <b>211</b>   | <b>291</b>   | <b>221</b>   |
| Bachelors   | 68           | 74           | 91           | 106          | 92           |
| Masters   | 63           | 57           | 62           | 90           | 76           |
| Licences  | 4            |              | 1            | 2            |              |
| Doctorats   | 5            | 9            | 7            | 3            | 7            |
| Diplôme de formation continue en droit  |              |              |              | 1            | 2            |
| International master (MAS) en management, droit et sciences humaines du sport | 29           | 28           | 29           | 29           | 28           |
| CAS   |              |              | 2            | 35           | 11           |
| DAS   |              |              | 1            | 3            | 1            |
| MAS   |              | 19           | 18           | 22           | 4            |
| <b>Sciences économiques</b>   | <b>140</b>   | <b>219</b>   | <b>217</b>   | <b>190</b>   | <b>221</b>   |
| Bachelors   | 41           | 70           | 62           | 41           | 77           |
| Masters   | 93           | 140          | 150          | 142          | 130          |
| Licences  | 2            |              |              |              |              |
| Doctorats   | 3            | 9            | 5            | 7            | 14           |
| DESS en conseil, orientation et management de compétences                     | 1            |              |              |              |              |
| <b>Théologie</b>  | <b>3</b>     | <b>2</b>     |              |              | <b>55</b>    |
| Masters   | 2            | 1            |              |              | 1            |
| Licence   |              |              |              |              |              |
| Doctorats   | 1            | 1            |              |              |              |
| CAS   |              |              |              |              | 54           |
| <b>Certificats d'éducation physique (CEP)</b>                                 | <b>4</b>     | <b>1</b>     | <b>2</b>     | <b>2</b>     |              |
| <b>Licences interfacultaires en sciences humaines et sociales</b>             | <b>8</b>     | <b>4</b>     | <b>1</b>     | <b>1</b>     |              |
| <b>Total UniNE</b>  | <b>901</b>   | <b>958</b>   | <b>997</b>   | <b>1'083</b> | <b>1'056</b> |

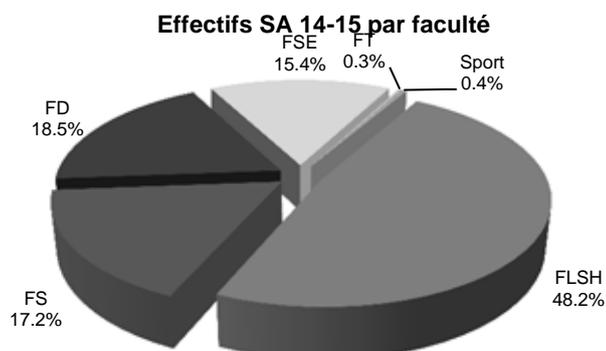
## 9.2. Evolution de l'effectif total des étudiants de l'Université aux semestres d'automne (SA)

|                 | SA 2010-2011 | SA 2011-2012 | SA 2012-2013 | SA 2013-2014 | SA 2014-2015 |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Total           | 4'217        | 4'378        | 4'358        | 4'308        | 4'376        |
| dont étudiantes | 2'495<br>59% | 2'577<br>59% | 2'570<br>59% | 2'572<br>60% | 2'653<br>61% |



## 9.3. Effectifs des étudiants par faculté

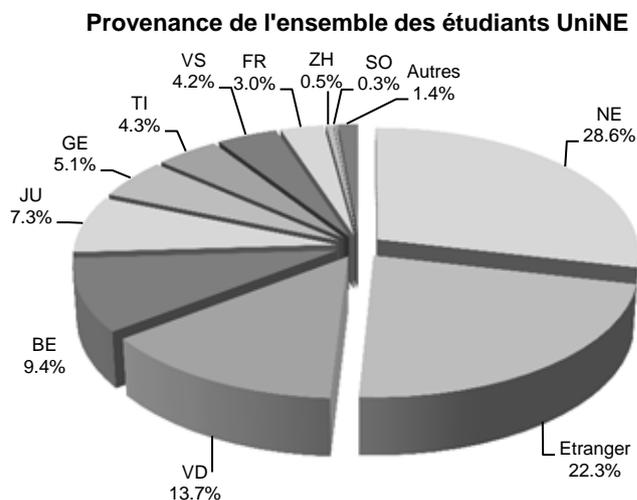
|                                  | SA 2010-2011 | SA 2011-2012 | SA 2012-2013 | SA 2013-2014 | SA 2014-2015 |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Lettres et sciences humaines     | 1'941        | 2'007        | 2'012        | 2'019        | 2'111        |
| Sciences                         | 697          | 692          | 718          | 750          | 752          |
| Droit                            | 803          | 856          | 872          | 789          | 811          |
| Sciences économiques             | 736          | 783          | 726          | 716          | 672          |
| Théologie                        | 15           | 15           | 13           | 15           | 13           |
| Sport: Certificats / Attestation | 18           | 23           | 15           | 19           | 17           |
| Licence interfacultaire          | 7            | 2            | 1            | 0            | 0            |



## 9.4. Provenance des étudiants par canton

Provenance des étudiants par canton (lieu du domicile lors de l'obtention de la maturité)

|                              | Entrants 2014-2015 |               | Total 2014-2015 |               | Différence |
|------------------------------|--------------------|---------------|-----------------|---------------|------------|
| Argovie                      |                    |               | 10              | 0.2%          | -0.2%      |
| Appenzell Rhodes-intérieures |                    |               | 1               | 0.0%          | 0.0%       |
| Appenzell Rhodes-externes    |                    |               | 1               | 0.0%          | 0.0%       |
| Berne                        | 88                 | 8.6%          | 412             | 9.4%          | -0.8%      |
| Bâle-Campagne                | 2                  | 0.2%          | 4               | 0.1%          | 0.1%       |
| Bâle-Ville                   | 1                  | 0.1%          | 5               | 0.1%          | 0.0%       |
| Fribourg                     | 43                 | 4.2%          | 131             | 3.0%          | 1.2%       |
| Genève                       | 51                 | 5.0%          | 223             | 5.1%          | -0.1%      |
| Glaris                       | 1                  | 0.1%          | 1               | 0.0%          | 0.1%       |
| Grisons                      |                    |               | 7               | 0.2%          | -0.2%      |
| Jura                         | 62                 | 6.1%          | 319             | 7.3%          | -1.2%      |
| Lucerne                      | 2                  | 0.2%          | 7               | 0.2%          | 0.0%       |
| Neuchâtel                    | 257                | 25.2%         | 1'250           | 28.6%         | -3.4%      |
| Obwald                       |                    |               | 2               | 0.0%          | 0.0%       |
| Saint-Gall                   | 2                  | 0.2%          | 8               | 0.2%          | 0.0%       |
| Schaffhouse                  |                    |               | 2               | 0.0%          | 0.0%       |
| Soleure                      | 3                  | 0.3%          | 11              | 0.3%          | 0.0%       |
| Schwyz                       | 1                  | 0.1%          | 1               | 0.0%          | 0.1%       |
| Thurgovie                    | 1                  | 0.1%          | 5               | 0.1%          | 0.0%       |
| Tessin                       | 48                 | 4.7%          | 190             | 4.3%          | 0.4%       |
| Uri                          |                    |               | 1               | 0.0%          | 0.0%       |
| Vaud                         | 162                | 15.9%         | 601             | 13.7%         | 2.1%       |
| Valais                       | 46                 | 4.5%          | 182             | 4.2%          | 0.4%       |
| Zoug                         | 3                  | 0.3%          | 5               | 0.1%          | 0.2%       |
| Zurich                       | 9                  | 0.9%          | 20              | 0.5%          | 0.4%       |
| Etranger                     | 238                | 23.3%         | 977             | 22.3%         | 1.0%       |
| <b>Total</b>                 | <b>1'020</b>       | <b>100.0%</b> | <b>4'376</b>    | <b>100.0%</b> |            |



### 9.5. Effectifs des collaborateurs en fonction de la source de financement

| Financement                 |          | 2012         |               | 2013         |               | 2014         |               | Variation 14/13 |              |
|-----------------------------|----------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|-----------------|--------------|
| Etat                        | Féminin  | 244.5        | 33.0%         | 246.1        | 33.6%         | 255.8        | 33.4%         | 9.7             | 4.0%         |
|                             | Masculin | 300.2        | 40.4%         | 300.6        | 40.9%         | 290.3        | 37.8%         | -10.4           | -3.4%        |
| <b>Total Etat</b>           |          | <b>544.7</b> | <b>73.4%</b>  | <b>546.7</b> | <b>74.5%</b>  | <b>546.1</b> | <b>71.1%</b>  | <b>-0.7</b>     | <b>-0.1%</b> |
| Fonds de Tiers              | Féminin  | 91.0         | 12.3%         | 91.0         | 12.4%         | 115.2        | 15.0%         | 24.2            | 26.6%        |
|                             | Masculin | 106.5        | 14.3%         | 96.5         | 13.1%         | 106.7        | 13.8%         | 10.2            | 9.6%         |
| <b>Total Fonds de Tiers</b> |          | <b>197.5</b> | <b>26.6%</b>  | <b>187.5</b> | <b>25.5%</b>  | <b>221.9</b> | <b>28.9%</b>  | <b>34.4</b>     | <b>17.4%</b> |
| Total                       | Féminin  | 335.5        | 45.3%         | 337.1        | 46.0%         | 371.0        | 48.4%         | 33.9            | 10.1%        |
|                             | Masculin | 406.7        | 54.7%         | 397.1        | 54.0%         | 397.0        | 51.6%         | -0.1            | 0.0%         |
| <b>Total général</b>        |          | <b>742.2</b> | <b>100.0%</b> | <b>734.2</b> | <b>100.0%</b> | <b>768.0</b> | <b>100.0%</b> | <b>33.7</b>     | <b>4.5%</b>  |

### 9.6. Effectifs des collaborateurs en fonction du genre (EPT)

| Genre        |                 | 2012           |               | 2013           |               | 2014           |               | Variation 14/13 |             |
|--------------|-----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|-----------------|-------------|
| Féminin      | EPT             | 335.5          | 45.2%         | 337.1          | 45.9%         | 371.0          | 48.3%         | 33.9            | 10.1%       |
|              | Effectif        | 506.0          | 47.9%         | 508.0          | 48.4%         | 544.0          | 50.0%         | 36.0            | 7.1%        |
| Masculin     | EPT             | 406.7          | 54.8%         | 397.1          | 54.1%         | 397.0          | 51.7%         | -0.1            | 0.0%        |
|              | Effectif        | 551.0          | 52.1%         | 541.0          | 51.6%         | 543.0          | 50.0%         | 2.0             | 0.4%        |
| <b>Total</b> | <b>EPT</b>      | <b>742.2</b>   | <b>100.0%</b> | <b>734.2</b>   | <b>100.0%</b> | <b>768.0</b>   | <b>100.0%</b> | <b>33.8</b>     | <b>4.5%</b> |
| <b>Total</b> | <b>Effectif</b> | <b>1'057.0</b> | <b>100.0%</b> | <b>1'049.0</b> | <b>100.0%</b> | <b>1'087.0</b> | <b>100.0%</b> | <b>38.0</b>     | <b>3.6%</b> |

### 9.7. Effectifs des collaborateurs en fonction de la catégorie du personnel (EPT)

| Catégorie                   |                               | 2012         |               | 2013         |               | 2014         |               | Variation 14/13 |              |
|-----------------------------|-------------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|-----------------|--------------|
| Etat                        | Administratif, techn., biblio | 193.1        | 26.0%         | 196.6        | 26.8%         | 192.3        | 25.0%         | -4.3            | -2.2%        |
|                             | Corps intermédiaire sup.      | 27.7         | 3.7%          | 29.0         | 3.9%          | 33.0         | 4.3%          | 4.0             | 14.3%        |
|                             | Corps intermédiaire           | 193.4        | 26.0%         | 194.1        | 26.4%         | 194.9        | 25.3%         | 0.8             | 0.4%         |
|                             | Corps professoral             | 111.5        | 15.0%         | 110.0        | 15.0%         | 109.9        | 14.3%         | -0.1            | -0.1%        |
|                             | Apprenti                      | 19.0         | 2.6%          | 17.0         | 2.3%          | 16.0         | 2.1%          | -1.0            | -5.3%        |
| <b>Total Etat</b>           |                               | <b>544.7</b> | <b>73.4%</b>  | <b>546.7</b> | <b>74.5%</b>  | <b>546.1</b> | <b>71.1%</b>  | <b>-0.6</b>     | <b>-0.1%</b> |
| Fonds de Tiers              | Administratif, techn., biblio | 33.4         | 4.5%          | 30.8         | 4.2%          | 30.7         | 4.0%          | -0.1            | -0.3%        |
|                             | Corps intermédiaire sup.      | 0.3          | 0.0%          | 0.6          | 0.1%          | 0.8          | 0.1%          | 0.2             | 73.3%        |
|                             | Corps intermédiaire           | 156.7        | 21.1%         | 150.9        | 20.6%         | 185.0        | 24.1%         | 34.1            | 21.8%        |
|                             | Corps professoral             | 7.1          | 1.0%          | 5.2          | 0.7%          | 4.4          | 0.6%          | -0.8            | -11.3%       |
|                             | Apprenti                      | 0.0          | 0.0%          | 0.0          | 0.0%          | 1.0          | 0.1%          | 1.0             | 0.0%         |
| <b>Total Fonds de Tiers</b> |                               | <b>197.5</b> | <b>26.6%</b>  | <b>187.5</b> | <b>25.5%</b>  | <b>221.9</b> | <b>28.9%</b>  | <b>34.4</b>     | <b>17.4%</b> |
| Total                       | Administratif, techn., biblio | 226.5        | 30.5%         | 227.4        | 31.0%         | 223.0        | 29.0%         | -4.4            | -1.9%        |
|                             | Corps intermédiaire sup.      | 28.0         | 3.8%          | 29.6         | 4.0%          | 33.8         | 4.4%          | 4.2             | 15.0%        |
|                             | Corps intermédiaire           | 350.1        | 47.2%         | 345.0        | 47.0%         | 379.9        | 49.5%         | 34.9            | 10.0%        |
|                             | Corps professoral             | 118.6        | 16.0%         | 115.2        | 15.7%         | 114.3        | 14.9%         | -0.9            | -0.8%        |
|                             | Apprenti                      | 19.0         | 2.6%          | 17.0         | 2.3%          | 17.0         | 2.2%          | 0.0             | 0.0%         |
| <b>Total général</b>        |                               | <b>742.2</b> | <b>100.0%</b> | <b>734.2</b> | <b>100.0%</b> | <b>768.0</b> | <b>100.0%</b> | <b>33.8</b>     | <b>4.6%</b>  |

## 9.8. Données comptables (état au 17.02.2015)

Le tableau et les graphiques suivants ont été établis par le service de la comptabilité générale.

### Avertissements

- Les données comptables sont arrêtées au 17 février 2015 et peuvent encore légèrement fluctuer jusqu'au bouclage final des comptes 2014.
- Ce tableau permet de prendre connaissance de l'évolution des chiffres d'une année à l'autre; en revanche il ne permet en aucun cas de procéder à des comparaisons entre facultés car les clés de répartition de certaines charges internes ne sont pas homogènes et les subventions ne sont pas réparties.
- Pour pouvoir procéder à ces comparaisons, il est nécessaire d'attendre le bouclage de la comptabilité analytique.

| Comptes Etat                               | Total              | Dom. central       | FLSH              | FS                | FD               | FSE               | FT             |
|--|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|----------------|
| Charges de personnel                       | 74'727'013         | 17'222'082         | 22'703'729        | 16'889'562        | 7'732'683        | 9'484'535         | 694'422        |
| Biens, services et marchandises            | 16'677'937         | 6'760'469          | 2'713'075         | 4'757'871         | 919'655          | 1'467'915         | 58'951         |
| Intérêts passifs                           | 542'045            | 542'045            |                   |                   |                  |                   |                |
| Amortissements                             | 5'014'356          | 4'557'940          | 1'819             | 362'323           | 0                | 92'274            | 0              |
| Subventions accordées                      | 2'327'779          | 1'852'493          | 84'754            | 343'913           | 45'310           | -6'721            | 8'030          |
| <b>Total des charges (comptes Etat)</b>    | <b>99'289'130</b>  | <b>30'935'029</b>  | <b>25'503'378</b> | <b>22'353'670</b> | <b>8'697'649</b> | <b>11'038'002</b> | <b>761'403</b> |
| Revenus de biens                           | -1'476             | -1'476             |                   |                   |                  |                   |                |
| Contributions                              | -4'262'128         | -394'726           | 1'455'956         | -557'050          | -920'235         | -929'786          | -4'374         |
| Dédommagement de collectivités publiques   | -22'716'416        | -22'716'416        |                   |                   |                  |                   |                |
| Subventions acquises                       | -23'805'895        | -23'805'895        |                   |                   |                  |                   |                |
| Enveloppe de l'Etat de Neuchâtel           | -47'626'000        | -47'626'000        |                   |                   |                  |                   |                |
| <b>Total des revenus (comptes Etat)</b>    | <b>98'411'914</b>  | <b>-94'544'512</b> | <b>1'455'956</b>  | <b>-557'050</b>   | <b>-920'235</b>  | <b>-929'786</b>   | <b>-4'374</b>  |
| <b>Résultat du comptes Etat</b>            | <b>877'216</b>     |                    |                   |                   |                  |                   |                |
| <b>Subsides et mandats de tiers</b>        |                    |                    |                   |                   |                  |                   |                |
| Charges FNS - CTI - UE                     | 16'905'863         |                    | 5'808'834         | 9'763'285         | 660'273          | 673'471           |                |
| Revenus FNS - CTI - UE                     | -18'145'494        |                    | 8'007'706         | 8'678'975         | -781'787         | -677'026          |                |
| Charges autres sources (ACR - FT - FS)     | 16'857'001         | 6'035'143          | 3'526'077         | 4'903'299         | 1'932'538        | 416'114           | 43'830         |
| Revenus autres sources (ACR - FT - FS)     | -18'614'131        | -8'478'666         | 3'462'768         | 4'329'697         | 1'906'612        | -412'913          | 23'475         |
| <b>Charges totales (y compris réserve)</b> | <b>139'476'335</b> |                    |                   |                   |                  |                   |                |
| <b>Revenus totaux (y compris réserve)</b>  | <b>142'473'096</b> |                    |                   |                   |                  |                   |                |

|   |           |
|---|-----------|
| Réserve "financements spéciaux" en fin d'exercice | 6'424'341 |
|---|-----------|

## 9.9. Statistique de la HE-Arc

| HE-Arc                             | 15.10.2010  | 15.10.2011  | 15.10.2012  | 15.10.2013  | 15.10.2014  |
|------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Domaine conservation -restauration | 37          | 42          | 46          | 53          | 49          |
| Domaine gestion                    | 545         | 574         | 617         | 728         | 760         |
| Domaine ingénierie                 | 316         | 367         | 399         | 423         | 450         |
| Domaine santé                      | 255         | 281         | 274         | 259         | 255         |
| <b>Totaux</b>                      | <b>1153</b> | <b>1264</b> | <b>1336</b> | <b>1463</b> | <b>1514</b> |

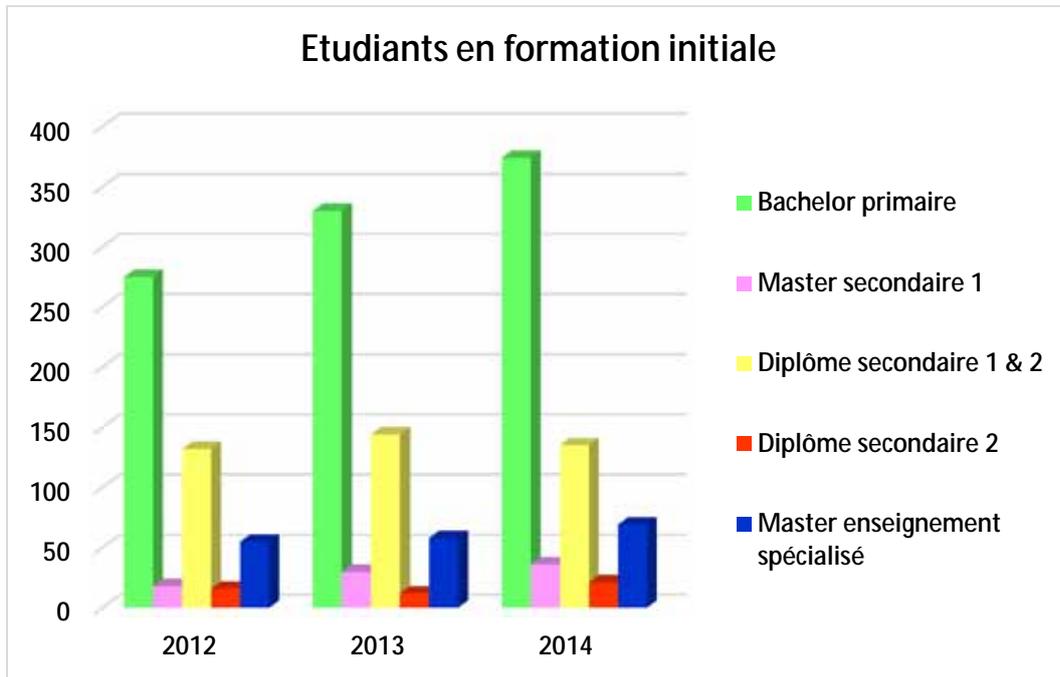
| Domaine Conservation -restauration          | 15.10.2010 | 15.10.2011 | 15.10.2012 | 15.10.2013 | 15.10.2014 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Conservation /restauration PT               | 26         | 35         | 36         | 37         | 38         |
| Master of Arts en Conservation-restauration | 11         | 7          | 10         | 16         | 11         |
| <b>Totaux</b>                               | <b>37</b>  | <b>42</b>  | <b>46</b>  | <b>53</b>  | <b>49</b>  |

| Domaine Gestion            | 15.10.2010 | 15.10.2011 | 15.10.2012 | 15.10.2013 | 15.10.2014 |
|----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Business Law PT            | -          | -          | -          | 41         | 66         |
| Business Law TP            | -          | -          | -          | 34         | 64         |
| Economie d'entreprise EE   | 155        | 174        | 176        | 189        | 182        |
| Economie d'entreprise PT   | 289        | 267        | 286        | 311        | 306        |
| Informatique de gestion PT | 72         | 89         | 98         | 94         | 86         |
| Informatique de gestion TP | 29         | 44         | 57         | 59         | 56         |
| <b>Totaux</b>              | <b>545</b> | <b>574</b> | <b>617</b> | <b>728</b> | <b>760</b> |

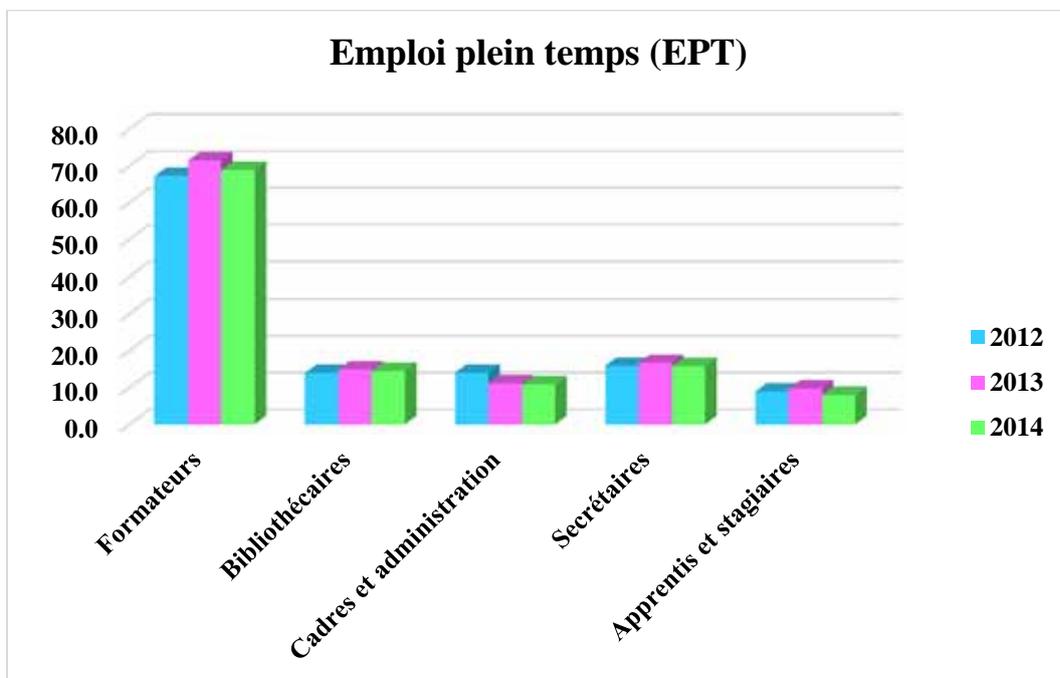
| Domaine Ingénierie               | 15.10.2010 | 15.10.2011 | 15.10.2012 | 15.10.2013 | 15.10.2014 |
|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Génie électrique PT              | 26         | 23         |            |            |            |
| Génie mécanique PT               | 37         | 16         |            |            |            |
| Industrial Design Engineering PT | 97         | 124        | 135        | 128        | 134        |
| Informatique PT                  | 71         | 92         | 126        | 143        | 157        |
| Microtechniques PT               | 85         | 112        | 138        | 152        | 159        |
| <b>Totaux</b>                    | <b>316</b> | <b>367</b> | <b>399</b> | <b>423</b> | <b>450</b> |

| Domaine Santé                                | 15.10.2010 | 15.10.2011 | 15.10.2012 | 15.10.2013 | 15.10.2014 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Soins infirmiers                             | 255        | 281        | 274        | 259        | 255        |
| Année préparatoire / Modules complémentaires | 114        | 149        | 142        | 161        | 162        |
| <b>Totaux</b>                                | <b>369</b> | <b>430</b> | <b>416</b> | <b>420</b> | <b>417</b> |

### 9.10. Statistiques des étudiantes et étudiants par filières de formation



### 9.11. Statistique du personnel



## TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>2014 EN BREF</b> .....  | <b>1</b>  |
| <b>1.    <b>SECRETARIAT GÉNÉRAL</b></b> .....  | <b>7</b>  |
| 1.1. Généralités .....   | 7         |
| 1.2. Dossiers traités en 2014 .....  | 7         |
| 1.3. Ressources humaines .....   | 8         |
| 1.4. Microcity.....  | 8         |
| 1.4.1. Le projet.....  | 8         |
| 1.4.2. La culture .....  | 8         |
| 1.4.3. Le développement du site.....   | 9         |
| 1.4.4. Finance .....   | 9         |
| 1.4.5. Inauguration.....   | 9         |
| 1.4.6. Commission d'exploitation .....   | 10        |
| 1.5. Bâtiments scolaires communaux et installations sportives .....  | 10        |
| 1.6. Législation générale.....   | 11        |
| 1.7. Réseau neuchâtelois d'écoles en santé.....  | 12        |
| <b>2.    <b>CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC</b></b> .....                         | <b>13</b> |
| <b>3.    <b>CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION POUR LES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRE (CAPES)</b></b> ..... | <b>15</b> |
| 3.1. Généralités .....   | 15        |
| 3.2. Dossiers traités en 2014 .....  | 15        |
| 3.3. Ressources humaines .....   | 15        |
| 3.4. Statistiques .....  | 16        |
| <b>4.    <b>OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'ÉGALITÉ</b></b> .....   | <b>17</b> |
| 4.1. Généralités: office Gem-light dès 2014.....   | 17        |
| 4.2. Dossiers traités .....  | 17        |
| 4.2.1. Violence conjugale.....   | 17        |
| 4.2.2. Représentation politique .....  | 17        |
| 4.2.3. Pro-égalité .....   | 17        |
| 4.2.4. Commission consultative et groupes de travail.....  | 18        |
| 4.2.5. Actions éducatives .....  | 18        |
| 4.2.6. Interventions publiques .....   | 18        |
| 4.3. RH: Conciliation travail-famille au sein de l'ACN.....  | 18        |
| 4.4. Statistiques: Demandes parvenues à l'OPFE .....   | 18        |
| <b>5.    <b>SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE</b></b> .....  | <b>19</b> |
| 5.1. Généralités .....   | 19        |
| 5.2. Dossiers traités .....  | 19        |
| 5.3. Statistiques .....  | 22        |
| 5.4. Effectifs des élèves et des classes .....   | 24        |
| 5.5. Effectifs des enseignants.....  | 25        |
| 5.6. Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS) .....   | 25        |
| 5.7. Epreuves.....   | 26        |
| 5.8. Office de l'enseignement spécialisé (OES).....  | 28        |
| 5.9. Centre de psychomotricité .....   | 30        |
| 5.10. Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO).....   | 32        |
| 5.11. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) .....   | 38        |
| 5.12. Commissions consultatives.....   | 42        |
| <b>6.    <b>SERVICE DES FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION</b></b> .....  | <b>45</b> |
| 6.1. Rapport de la direction.....  | 45        |
| 6.2. Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle .....  | 48        |
| 6.3. Office de l'insertion des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle .....                                    | 49        |
| 6.4. Office des lycées / Office des formations professionnelles et académiques.....  | 50        |
| 6.5. Office des apprentissages .....   | 50        |
| 6.6. Office des hautes écoles et de la recherche .....   | 51        |
| 6.7. Entités du secondaire 2 .....   | 51        |
| 6.8. Entités du tertiaire.....   | 60        |
| 6.9. Commissions .....   | 70        |

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| 6.10.     | Représentations permanentes du service .....  | 74        |
| <b>7.</b> | <b>SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ADULTE ET DE LA JEUNESSE .....</b>                               | <b>76</b> |
| 7.1.      | Généralités .....   | 76        |
| 7.1.      | Dossiers traités en 2014.....   | 76        |
| <b>8.</b> | <b>COLLABORATION INTERCANTONALE.....</b>  | <b>84</b> |
| 8.1.      | Conférence des chef-fe-s de département .....   | 84        |
| 8.2.      | Conférence des chef-fe-s de service .....   | 84        |
| 8.3.      | Conférence universitaire suisse .....   | 85        |
| <b>9.</b> | <b>TABLEAUX STATISTIQUES.....</b>   | <b>86</b> |
| 9.1.      | Statistique de l'Université .....   | 86        |
| 9.2.      | Evolution de l'effectif total des étudiants de l'Université aux semestres d'automne<br>(SA) ..... | 87        |
| 9.3.      | Effectifs des étudiants par faculté.....  | 87        |
| 9.4.      | Provenance des étudiants par canton .....   | 88        |
| 9.5.      | Effectifs des collaborateurs en fonction de la source de financement .....                        | 89        |
| 9.6.      | Effectifs des collaborateurs en fonction du genre (EPT) .....                                     | 89        |
| 9.7.      | Effectifs des collaborateurs en fonction de la catégorie du personnel (EPT) .....                 | 89        |
| 9.8.      | Données comptables (état au 17.02.2015).....  | 90        |
| 9.9.      | Statistique de la HE-Arc .....  | 91        |
| 9.10.     | Statistiques des étudiantes et étudiants par filières de formation .....                          | 92        |
| 9.11.     | Statistique du personnel.....   | 92        |

Mars 2015

La conseillère d'État, cheffe du  
Département de l'éducation et de  
la famille

Monika Maire-Hefti